

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE XI.

TROISIEME GUERRE ; PAIX CONCLUE. A LA FAVEUR DE CETTE PAIX, LES
IROUOIS EXIGENT QUE DES FRANCAIS AILLENT S'ETABLIR A
ONNONTAGUE ; ILS S'EFFORCE DE DETUIRE LES HURONS
DE L'ISLE D'ORLEANS.

(Suite.)

XXIV.

Prétentions injustes de M. de Lauson à l'égard des associés et des colons de Montréal.

Il eût été difficile qu'il fût plus aimé à Villemarie. Nous avons vu qu'en 1653 il fit tous ses efforts pour retenir la dernière recrue et l'empêcher de se rendre à ce poste. C'est apparemment qu'ayant autrefois donné l'île de Montréal à la Compagnie de ce nom, sous la condition générale d'y faire passer des hommes, il prétendait qu'elle devait en envoyer aussi pour cultiver ses propres terres et fortifier Québec et les environs ; du moins blâmait-il les Associés de Montréal de n'en pas envoyer de France un plus grand nombre. De plus, il s'attribuait le droit de lever un tribut sur les vivres, les hardes et les munitions qui passaient devant Québec pour monter à Villemarie ; et c'était vraisemblablement sur sa qualité de Gouverneur général qu'il fondait cette prétention. Il n'aurait pu, en effet, l'établir sur le privilège abusif qu'il avait accordé autrefois à François de Lauson, son fils, d'un droit exclusif de navigation sur le fleuve, puisque, par un acte en forme, il avait accordé à la Compagnie de Montréal, tant en son nom propre que comme légitime administrateur des biens de son fils, le droit de navigation et de passage dans l'étendue du fleuve Saint-Laurent. Enfin il trouvait mauvais qu'à Villemarie les Associés eussent un magasin pour garder les hardes, les vivres et les munitions nécessaires aux colons et à la défense du pays, prétendant apparemment qu'ils auraient dû se procurer tous ces objets à Québec même ; et c'est peut-être pour tous ces motifs ou d'autres semblables que M. Belmont dit, dans son Histoire du Canada, que M. de Lauson *persécuta le Montréal*. Quoi qu'il en soit, Louis XIV, informé de ces abus de pouvoir, voulut bien les empêcher à l'avenir par des lettres du 8 mars 1655, qu'il adressa à M. de Lauson lui-même, comme nous avons vu qu'il en avait écrit d'autres semblables à M. de Montmagny, en faveur de Villemarie. Ces lettres sont conçues en ces termes :

XXV.

Lettre du roi pour faire cesser les prétentions de M. de Lauson à l'égard des associés et des colons de Montréal.

“ Monsieur de Lauson,

“ Comme la principale chose que je considère dans la Nouvelle-France, c'est la gloire de Dieu et la propagation de la religion catholique parmi ces peuples barbares, je vous demande d'avoir un soin très-particulier de tout ce qui peut y contribuer, et d'appuyer de toute votre autorité, tous ceux qui s'y emploient. C'est ce qui me porte à une singulière affection pour la Compagnie de Montréal, qui est composée de personnes de condition et de piété, lesquelles n'ont d'autre intérêt que celui du salut des âmes et de la prédication de l'Évangile. Je vous ai déjà témoigné combien je l'affectionnais, et je vous fais encore, pour le même sujet, la présente lettre. Aussi, je vous recommande, de plus en plus, de tenir la main à l'avancement de l'établissement de cette île, et de favoriser, en tout ce qui dépend de votre charge, les habitants de cette colonie et tous ceux qui en ont le soin. J'ai jugé à propos qu'il y ait dorénavant, dans cette île, un magasin, aux dépens de la Compagnie et des habitants de Montréal, pour y mettre tous les vivres, munitions, hardes et autres marchandises qu'ils jugeront nécessaires. J'ai jugé aussi à propos qu'ils puissent faire venir de France tous ces objets, sans qu'il soit permis à personne de les empêcher, ni d'en retenir aucune chose, à la charge, néanmoins, pour eux, de vous présenter un extrait, ou dénombrement des tonneaux et des ballots dans lesquels seront ces marchandises, en la manière accoutumée. De plus, je ne désire pas que les dits sieurs de Montréal soient obligés de faire passer de France un plus grand nombre d'hommes que celui qu'ils jugeront à propos d'y envoyer.

“ La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur de Lauson, qu'il vous ait en sa sainte garde.

“ Ecrit à Paris, le huitième jour de mars 1655.

“ LOUIS
“ DE LOMENIE.”

XXVI.

M. de Lauson inquiète les associés de Montréal sur la propriété de leur magasin de Québec.

Outre le magasin établi à Villemarie, la Compagnie de Montréal en possédait un autre à Québec. Ce dernier avait été construit en 1641 et 1642, aux frais de cette Compagnie, sur un terrain accordé pour cette fin par les Cent Associés, et dont M. de Montmagny l'avait mise en possession, en déterminant lui-même le lieu particulier où le magasin fut bâti. Il paraît que la propriété de ce même terrain, quoique établie sur des titres

si légitimes, devint aussi, sous M. de Lauson, un autre sujet de débats. Cette année 1655, où Louis XIV écrivit la lettre qu'on vient de rapporter, Louis Couillard, allié de M. de Lauson, comme beau-frère du Sénéchal, son fils (*), prétendit que ce terrain lui appartenait; et, le 19 octobre, M. de Lauson, à qui il avait présenté requête, rendit une ordonnance portant que Couillard et M. de Maisonneuve produiraient chacun leurs titres particuliers de concession. Louis Couillard produisit le sien, qui, sans doute, devait être d'assez fraîche date, puisqu'il ne pouvait l'avoir obtenu ni de M. de Montmaghy, qui avait mis sa possession de ce terrain M. de Maisonneuve, ni de M. d'Ailleboust, associé de Montréal, et par conséquent l'un des propriétaires de ce même terrain (**). Quoi qu'il en soit, M. de Maisonneuve ne put produire le sien, et il était difficile qu'il en fût autrement, ce titre ayant été remis par mademoiselle Mance entre les mains de M. de Lauson lui-même pour qu'il le ratifiât; et celui-ci, comme le fit observer plus tard M. Chartier aux membres du Conseil de Québec, l'ayant *retenu ou perdu*. La conclusion fut néanmoins, que les pièces seraient mises sous les yeux de M. de Lauson, qui prononcerait selon le droit. Mais les événements plus sérieux qui survinrent, et dont nous allons parler, firent différer la conclusion de ce litige.

XXVII.

M. de Lauson, en affaiblissant Villemarie, nuisit au reste de la Colonie Française.

Nous pouvons remarquer ici que la conduite de M. de Lauson à l'égard de Villemarie, qu'il ne soutint pas et qu'il chercha plutôt à affaiblir, fut malheureusement nuisible à Québec et à toute la Colonie Française. " S'il eût plus soutenu ce poste avancé, dit M. Dollier de Casson, les inondations Iroquoises n'auraient pas pris leur cours vers Québec, et n'y auraient pas fait les dégâts qu'elles y ont commis, sans respecter même toujours la famille de ce Gouverneur." Quoique M. de Lauson n'eût jamais été homme de guerre et qu'il fût peu propre à remplir une place où il avait à faire tête à des ennemis toujours en campagne, il se fit néanmoins continuer dans la charge de Gouverneur général, après son premier triennat, dans l'espérance, sans doute, de procurer de plus en plus l'avance

(*) Jean de Lauson, Sénéchal, avait épousé, le 23 octobre 1651, Anne Desprès, sœur de Geneviève, qui, le 19 avril 1653, épousa Louis Couillard. L'une et l'autre étaient sœurs d'Etienne Desprès, qui avait épousé M. Duplessis-Kerbodot.

(**) Il semblerait de là que le titre de Couillard aurait pu lui avoir été donné par M. de Lauson lui-même; et quelque étrange que fut cette supposition, elle ne serait pas dénuée de toute vraisemblance, si l'on considérait que M. d'Avangour, l'un des successeurs de M. de Lauson, donna, le 29 mars 1663, à un particulier, un titre semblable pour une portion du même terrain; et qu'enfin M. de Mézy, successeur de M. d'Avangour, ratifia ce même titre, malgré la possession publique et constante des seigneurs de Montréal, qui fut cause qu'en 1667 le Conseil souverain les maintint dans leur droit, sans avoir égard à ces titres postérieurs et subreptices.

ment de sa famille. Mais, avant qu'il eût achevé le second, voyant l'état critique des affaires, l'audace des Iroquois, qui augmentait de jour en jour, l'impuissance où il était de les réprimer, et enfin le mécontentement général de la colonie, il prit le parti d'abandonner son poste, en anticipant son rappel, à l'occasion des tristes événements dont nous allons fait le récit.

XXVIII.

Les Iroquois veulent qu'on fasse une habitation française chez eux, pour y attirer les Hurons et les détruire.

A l'occasion de la paix faite précédemment, les Iroquois, qui ne s'étaient proposé d'autre fin que de trouver un moyen pour détruire les restes des Hurons réfugiés dans l'île d'Orléans, les avaient invités à aller s'établir parmi eux ; et, de leur côté, les Hurons leur avaient donné à entendre qu'ils prendraient ce parti, pourvu qu'on formât dans le pays des Iroquois un établissement de missionnaires. Les Iroquois, qui désiraient passionnément de les y attirer, avaient eu soin, au mois d'août 1654, de demander eux-mêmes, dans le conseil général de leurs nations, pour les préliminaires de la paix, qu'on formât chez eux un établissement Français, et qu'on leur envoyât des missionnaires pour les instruire dans la religion. Ils avaient même si fort à cœur le succès de cette demande, que, le P. le Moyne ayant été envoyé à Onnontagué pour ce même conseil, ils l'avaient conduit sur le lieu qu'ils destinaient pour l'habitation des Français et pour la résidence des missionnaires. Toutefois, il ne pressèrent pas alors l'exécution, à cause de la guerre qu'ils eurent sur ces entrefaites avec ceux de la nation du Chat. Mais, cette guerre s'étant terminée à leur avantage, ils revinrent à la charge et trouvèrent, dans le succès même qu'ils avaient obtenu sur leurs ennemis, un motif pour insister de nouveau et forcer la main à M. de Lauson.

XXIX.

Après leur guerre contre la nation du Chat, les Iroquois pressent M. de Lauson de former chez eux cet établissement.

Le sujet de la guerre dont nous parlons était venu de ce qu'un sauvage de la nation du Chat, ayant tué l'un des Iroquois Sonnontouans, ceux-ci avaient massacré, à leur tour, trente ambassadeurs envoyés pour confirmer l'alliance qui était entre ces deux peuples. Après ce massacre, les Iroquois s'étaient mis en campagne. Ils avaient compté d'abord être au nombre de dix-huit cents guerriers : mais il paraît qu'ils n'eurent que douze cents hommes effectifs ; ce qui les remplit de crainte, sachant qu'ils auraient à combattre une armée beaucoup plus considérable. On tient que ceux de la nation du Chat avaient, en effet, trois et même quatre mille hommes sous les armes, ou du moins deux mille bien aguerris. Il est vrai qu'ils ne

se servaient pas encore d'armes à feu, comme le faisaient les Iroquois ; ils ne laissaient pas néanmoins d'être redoutés par eux dans leur tactique militaire. Après avoir essayé courageusement la première décharge de leurs ennemis, ils fondaient sur eux et leur lançaient une grêle de flèches empoisonnées, qu'ils tiraient huit et dix fois avant qu'on eût eu le temps de recharger une arquebuse. Les Iroquois, craignant donc d'être battus, avaient promis, dit-on, que, s'ils retournaient victorieux, ils embrasseraient la foi chrétienne. Ils triomphèrent en effet, et demandèrent plusieurs fois des missionnaires à M. de Lauson.

XXX.

Les Iroquois menacent de rompre la paix si M. de Lauson n'accomplit ses promesses.

Contraint de céder à leurs poursuites, à leurs instances et à leurs présents, ce Gouverneur leur promet enfin qu'au printemps de 1655 on ferait chez une habitation Française, et qu'on leur enverrait des robes noires. Il nomma même un commandant pour ce nouveau poste, et plusieurs Français se présentèrent dans la résolution d'aller s'y établir. Cependant le printemps s'écoula, et malgré ces promesses rien ne se fit. Enfin, l'hiver suivant, voulant leur donner quelque satisfaction, on envoya à Ormontagué deux missionnaires seulement : les PP. Chaumonot et Dablon, qui arrivèrent le 5 novembre de cette année 1655 et commencèrent à faire le catéchisme. Les Iroquois de cette nation, voyant qu'on leur manquait ainsi de parole, tinrent un conseil le 29 février suivant, se plainquirent amèrement de ce que les Français, depuis trois ans, n'avaient pas commencé encore l'établissement promis, et déclarèrent que s'il ne se faisait pas sans délai, il n'aurait jamais lieu ; que même ils rompraient la paix avec les habitations Françaises. Le P. Dablon, parti aussitôt pour porter cette nouvelle à M. de Lauson, arriva à Villemarie le 30 mars 1656 et descendit de là à Québec, où il exposa au Gouverneur le sujet de son voyage.

XXXI.

Embarras de M. de Lauson, qui consent à former l'établissement exigé.

Quoique le Père parlât avantagement de la bonne volonté des Iroquois, il ne put effacer de l'esprit des autres Jésuites, ses confrères, les défiances qu'ils avaient conçues avec tant de raison contre ces barbares, " si bien, dit le P. Paul Le Jeune, que, lorsqu'il fallut, comme on dit, " fondre la cloche et conclure l'établissement d'une mission et d'une " demeure en ce pays, nous nous trouvâmes merveilleusement en peine, " aussi bien que M. notre Gouverneur, duquel dépendait l'affaire en dernier ressort." Les Hurons assuraient, en effet, que les Iroquois, en attirant le plus qu'ils pourraient de Hurons et de Français dans leur propre pays, n'avaient d'autre dessein que d'en faire un massacre général.

D'autre part, les Agniers, sachant le projet d'un établissement à Onnontagué, en faisaient paraître une jalousie qui allait presque jusqu'à la rage : ils craignaient que leur commerce ne fût ruiné, si les Iroquois des pays supérieurs n'étaient plus obligés de repasser par celui d'Agnié pour se pourvoir de marchandises, comme il devait arriver s'ils en trouvaient chez eux. Malgré tous ces sujets d'alarmes, qui inspiraient aux Jésuites une grande et juste terreur, M. de Lauson se vit dans la nécessité, eu égard à la faiblesse où la colonie était réduite, d'accéder à la demande des Iroquois d'Onnontagué, se fondant sur ce principe, " qu'il fallait périr pour ne pas périr, et s'exposer à toutes sortes de dangers pour éviter tous les dangers." Sa pensée était qu'il valait mieux exposer à la mort une escouade de Français, que de voir toute la colonie exterminée par ces barbares réunis contre elle, comme il était à craindre si on les rebutait par un refus. On résolut donc de partir.

XXXII.

Concession de terres au pays des Iroquois faite par M. de Lauson.

Toutefois, malgré ces inquiétudes mortelles, et nonobstant l'avenir si incertain d'un établissement entrepris par contrainte, au milieu d'un pays ennemi, M. de Lauson, accoutumé déjà à disposer largement des terres de la Nouvelle-France, pour créer des principautés imaginaires en faveur de ses amis, donna aux PP. Jésuites, le 12 avril 1656, un titre de concession, par lequel il leur attribua, à perpétuité, en tout droit de propriété, justice et seigneurie, cent lieues de terre, en superficie, au pays des Iroquois supérieurs, dix lieues de front sur dix lieues de profondeur, soit à Onnontagué même ou auprès de ce bourg, soit en tout autre lieu que les concessionnaires jugeraient plus commode. On a de la peine à comprendre comment ce Gouverneur, à qui les Iroquois faisaient alors la loi, ait osé, malgré sa faiblesse, disposer ainsi en Souverain des terres de ces barbares, quoiqu'adonnés eux-mêmes à la culture des champs : attribution qui, s'ils en eussent eu connaissance, aurait pu leur fournir un juste motif de déclarer de nouveau la guerre aux Français. Mais ils l'ignorèrent toujours, et ce titre ne profita à personne.

XXXIII.

Des Français partent enfin de Québec avec des Iroquois Onnontagué et d'autres Sonnontouans.

On fit donc les préparatifs pour partir au plus tôt. Deux Pères Jésuites, ainsi que deux Frères, se joignirent au P. Dablon, et une cinquantaine de Français s'offrirent pour aller avec eux, sous la conduite de M. Dupuis, commandant du fort de Québec. Outre ces Français, des Iroquois d'Onnontagué, d'autres de Sonnontouan, et des Hurons firent partie.

du convoi, qui remplissait deux grandes chaloupes et une douzaine de canots. Tous ces Français partirent ainsi de Québec, le 17 de mai 1656, “ avec un zèle et une ferveur non pareils, dit la Mère Marie de l’Incarnation. Parmi eux, il y avait quelques soldats de la garnison (de Québec) “ que M. Dupuis, honnête gentilhomme, s’était offert de conduire. Lors- “ qu’il me fit l’honneur de me dire adieu, il m’assura, avec une ferveur qui “ ne ressentait point son homme de guerre, qu’il exposait volontiers sa vie “ et qu’il s’estimerait heureux de mourir pour un si glorieux dessein.” D’autres que M. Dupuis avaient conçu la même idée de ce voyage. “ Sortant du port, dit le P. Le Jeune, nous fûmes suivis des acclamations “ de quantité de peuples différents, qui bordaient le rivage, dont plusieurs “ nous regardaient d’un œil de compassion et d’un cœur tremblant, nous “ considérant comme autant de victimes destinées au feu et à la rage des “ Iroquois.

XXXIV.

Les Agniers, pour empêcher cet établissement, vont tomber sur les Hurons de l’île d’Orléans.

Les Agniers, qui voulaient à tout prix empêcher l’établissement des Français à Onnontagué et l’union de ceux-ci avec les autres nations Iroquoises, s’étaient déjà mis en marche, au nombre de trois cents, et se dirigeaient vers l’île d’Orléans, résolus de tomber sur la colonie Huronne. A leur passage aux Trois-Rivières, on employa tous les moyens pour les détourner de cette expédition, et les engager à retourner dans leur pays ; et afin de prévenir la catastrophe, on dépêcha promptement quelques Hurons à Québec, pour donner avis de la marche des Agniers. Ces envoyés descendirent avec une vitesse extrême, faisant même trente lieues en un jour, et avec tant de bonheur, qu’ils trompèrent toutes les diligences des Agniers, quoique ceux-ci eussent posté partout des hommes pour fermer le passage. Dès qu’on apprit cette nouvelle à Québec, on envoya aussitôt le P. Simon Le Moyne, avec dix présents, pour arrêter les Agniers en chemin et les engager à retourner sur leurs pas. Ils reçurent volontiers les présents, ils promirent tout ce que le Père demanda, et cette nouvelle trompeuse, portée à Québec, donna mal à propos de la joie à tout le monde et une sorte de sécurité aux Hurons. Les Agniers, habitués à se jouer de leurs promesses, et résolus de suivre leurs plans de campagne jusqu’au bout, se rembarquent dans leurs canots, et continuent leur marche comme s’ils n’avaient rien promis.

XXXV.

Les Agniers, chemin faisant, tombent sur le convoi.

Bien plus, le 18 mai, arrivés proche d’un lieu appelé la Pointe Sainte-Croix, à dix ou douze lieues au-dessus de Québec, ils se cachent dans les

bois, et aperçoivent de là le convoi des Français et des sauvages, partis de Québec la veille pour se rendre à Onnontagué. Ils laissent d'abord passer les chaloupes, et sortant ensuite de leur embuscade, se jettent sur les canots qui marchaient derrière, en renversent un dans le fleuve, blessent légèrement un frère Jésuite de deux coups de fusil, garrottent des Hurons, et maltraitent les Iroquois d'Onnontagué eux-mêmes, dont ils ne pouvaient supporter l'alliance avec les Français. Toutefois, ces derniers et ceux d'Onnontagué, les menaçant de tirer vengeance d'un procédé si injuste et si atroce, les Agniers, dans la crainte d'une guerre, eux, ont alors recours à la ruse. Ils font semblant de s'être mépris, s'arrêtent tout à coup, et feignant d'être étonnés : " Hé quoi ! disent-ils à ceux qu'ils mal-
 " traitaient de la sorte, c'est donc vous ? Hélas ! vous êtes nos frères, et
 " nous pensions qu'il n'y avait ici que des Hurons." Pour colorer ensuite leur fourberie, ils mirent tous ces hommes en liberté, sans en excepter les Hurons eux-mêmes, mais à condition qu'ils poursuivraient leur route, et que pas un d'eux ne descendrait à Québec. Cette noire perfidie fut cause qu'à deux lieues au-dessus de Villemarie, le convoi des Français ayant rencontré une escouade d'Agniers, ceux d'Onnontagué se jetèrent, à leur tour, sur les canots de ces sauvages, pillèrent leurs armes et prirent ce qu'ils avaient de meilleur, " usant, disaient-ils, de représailles, puisqu'ils
 " avaient été pillés eux-mêmes, peu de jours auparavant, par des guerriers
 " de la même nation."

XXXVI.

Dans l'île d'Orléans, les Agniers enlèvent quatre-vingt-cinq Hurons et en tuent six autres.

Les Agniers, en rendant les Hurons, qu'ils avaient d'abord liés et garrottés comme captifs, exigèrent, disions-nous, qu'aucun des hommes du convoi ne descendrait à Québec ; et ils firent cette défense, afin de pouvoir tomber impunément sur les Hurons de l'île d'Orléans avant qu'à Québec on fût informé de leur dessein. Ils prirent, en effet, si bien leurs mesures, que, dans la nuit du 19 au 20 de mai, qui fut très-obscur, ils descendirent sans bruit, passèrent devant Québec, où personne ne les aperçut, et abordèrent, avant le jour, au-dessous de la bourgade Huronne. Là, ayant caché leurs canots dans les bois, ils se répandirent de tous côtés dans les champs, se jetèrent sur les hommes, les femmes et les enfants qui semaient leur blé d'Inde, en tuèrent six et enlevèrent tous les autres au nombre de quatre-vingt-cinq. Ils auraient même pu faire une bien plus grande capture, s'ils eussent différé de cinq ou six heures leur irruption, puisqu'ils auraient trouvé trois ou quatre cents Hurons, qui étaient allés entendre la Messe et devaient ensuite retourner dans leurs champs. Ceux-ci, apprenant des fugitifs ce qui venait de se passer, se retirèrent incontinent dans leur Fort, destiné pour leur servir de lieu de refuge dans de semblables rencontres.

XXXVII.

Les Agniers passent victorieux devant Québec, sans que M. de Lauson leur dispute le passage.

Ces massacres et ces enlèvements eurent lieu sans que personne en eût connaissance à Québec. Bien plus, ce même jour 20 de mai, qui fut un samedi, les Agniers victorieux, se retirant vers l'heure de midi, eurent bien l'audace de passer sous les canons du Fort de Québec, avec environ quarante canots conduisant ainsi leurs captifs, sans que M. de Lauson essayât de leur disputer le passage ; ce que d'ailleurs il n'aurait pu faire aisément, se voyant sans force, et la terreur ayant gagné la plupart des habitants. " Nous fûmes tous surpris de voir le fleuve couvert de canots " qui venaient vers Québec, dit la Mère Marie de l'Incarnation, surtout " quand on sut que c'étaient des Agniers, ce qui fit croire qu'ils étaient " aussi bien ennemis des Français que des sauvages. C'est pourquoi les " maisons écartées demeurèrent désertes, chacun se retirant à Québec, où " néanmoins il n'y avait pas de forces. Ils passèrent devant le Fort, et " l'on crut qu'ils allaient aborder ; mais, faisant signe qu'ils étaient des " amis, ils passèrent outre et continuèrent leur chemin, jusqu'à ce " qu'ayant vu des maisons abandonnées, ils crurent qu'on s'était retiré par " la défiance qu'on avait d'eux : ce qui les choqua tellement, qu'ils enfon- " cèrent les portes et pillèrent tout ce qu'ils y rencontrèrent." Ils en usèrent cependant d'une autre manière dans les maisons qu'ils trouvèrent habitées, même par de simples femmes, et s'y comportèrent avec modération.

XXXVIII.

Les Agniers font périr par le feu six des Hurons chrétiens.

Arrivés ainsi dans leur pays, les Agniers donnèrent la vie à un captif s'excepté à six des principaux chrétiens, qu'ils firent périr par le feu. L'un de ceux-ci fut plus cruellement torturé que les autres, parce que les Agniers remarquèrent en lui une piété plus ardente ; et pour cela ils lui firent souffrir le tourment du feu trois jours entiers, pendant lesquels il invoqua sans cesse le saint nom de Jésus, et ne cessa d'exhorter les compagnons de son supplice. Un Huron chrétien, qui s'était sauvé du feu et avait pris la fuite à demi brûlé, après avoir perdu deux doigts, porta lui-même la nouvelle de cette scène d'horreur. Les Algonquins Outawas, quoique alliés aussi des Français, n'étaient pas moins exposés que les Hurons à la cruauté des Iroquois ; et, cette même année, le 30 du mois d'avril, les Agniers en firent un épouvantable massacre, près de Villemarie.

XXXIX.

Des Français qui allaient hiverner chez les Outawas, se désistent par la crainte des Agniers.

Vers la fin de ce mois, il était arrivé à Québec cinquante canots d'Outawas, avec deux jeunes Français, qui avaient suivi ces sauvages deux ans

auparavant, et qui revenaient alors, après cette longue absence. Ces canots étant chargés de fourrures, causèrent une joie universelle à Québec. On les reçut au bruit du canon, et les capitaines montèrent ensuite au Fort Saint-Louis, où ils firent deux présents à M. de Lauson. Par l'un, ils demandaient que des Français allassent hiverner dans leur pays ; et, par l'autre, qu'on leur donnât des missionnaires. Trentes jeunes Français s'équipèrent incontinent pour les suivre ; on désigna les PP. Garreau et Dreulliette, comme missionnaires, et tous partirent au bruit du canon. A peine ces voyageurs, montés sur soixante canots, avaient-ils vogué une journée, que deux soldats, envoyés par le Gouverneur des Trois-Rivières, vinrent à eux et leur apprirent que des Agniers, ennemis des Algonquins et des Hurons, étaient en campagne. Ces Agniers les attendaient, en effet, cachés derrière une pointe, pour les surprendre au passage. Mais les autres, à la faveur de la nuit, passèrent si lestement, qu'ils ne furent pas aperçus et arrivèrent ainsi aux Trois-Rivières. Là, les Français qui faisaient partie du convoi, sachant qu'il y avait des ennemis dans le voisinage, se désistèrent et remirent le voyage au printemps de l'année suivante ; les deux Pères Jésuites, un Frère et trois Français consentirent néanmoins à poursuivre leur route.

XL.

Un convoi d'Outawas est défit par les Agniers. Le père Garreau blessé mortellement.

Les sauvages qui composaient ce convoi étaient au nombre de deux cent cinquante, et les Agniers, qui cherchaient à tomber sur eux, ne faisaient que cent vingt hommes : ce qui était cause que ces derniers, pour surprendre les autres, marchaient la nuit et se cachaient le jour dans les bois. Enfin ils firent si bien, qu'ils prirent les devants, à l'insu de ceux même qu'ils voulaient surprendre, se retranchèrent avec des arbres, au bord du fleuve Saint-Laurent, sur une petite éminence au pied de laquelle les Outawas devaient passer, et placèrent bon nombre d'arquebusiers dans les joncs et les herbes pour les attendre. Six canots Hurons et quelques autres Algonquins, qui s'étaient joints au convoi, tombèrent, sans le savoir, dans cette embuscade, le 30 du mois d'août. Arrivés à la portée du mousquet, ils essuient tout-à-coup une décharge si prompte et si rude, que plusieurs sont tués sur la place ; et incontinent les Iroquois, se jetant sur ceux qui étaient encore en vie, les entraînent de force dans leur retranchement. Le P. Garreau fut atteint d'une balle, qui lui rompit l'épine dorsale, et le renversa dans le canot qui le portait. Ils le traînèrent aussi dans leur Fort, le dépouillèrent de tous ses habits, à la réserve d'un petit caleçon, et le laissèrent trois jours sur la plate terre, baigné dans son sang. Les Outawas, qui suivaient, accoururent aussitôt ; mais, à leur grande surprise, trouvant dans ce lieu même un Fort d'où l'on faisait feu sur eux de tous

côtés, ils essayent vainement de forcer les Iroquois d'en sortir, et sont obligés de prendre la fuite.

XLI.

Mort du Père Garreau à Villemarie.

Cette défaite avait eu lieu le mercredi ; le samedi suivant, 2 septembre, ces mêmes Iroquois apportèrent le P. Garreau à Villemarie, où il mourut de sa blessure, le même jour, à onze de la nuit, muni des derniers sacrements, et assisté par le P. Pijart. En l'apportant ainsi, ils jetèrent deux petits présents, l'un pour dire qu'ils étaient marris de l'accident qui était arrivé, l'autre pour essuyer les larmes des Français. Ceci peut expliquer ce que rapporte M. de Belmont, que ce Religieux fut assassiné par un Français apostat. C'est peut-être ce qui fait dire à l'auteur de la relation de cette année, et au P. Pijart, dans le procès-verbal de l'inhumation, que le P. Garreau avait été tué par les Iroquois, ce Français apostat s'étant donné à ces barbares. La relation semble désigner ce misérable, en disant que, lorsque le P. Garreau eut été traîné dans le Fort, il jeta les yeux sur un jeune Français qui, par un esprit de rage et de trahison, s'était jeté parmi les Iroquois, lui fit voir l'énormité de son crime, tira des regrets et des larmes de ce perfide, et lui donna l'absolution, le disposant à la mort, que l'autre ne croyait pas si voisine. C'est qu'en effet, un Iroquois l'ayant découvert aux Français de Villemarie, cet assassin fut pris, conduit à Québec et condamné au dernier supplice, qu'il endura chrétiennement.

XLII.

M. de Lauson quitte le Canada et meurt en France.

Ce fut sans doute peu de temps après ce massacre que M. de Lauson, à qui la charge de Gouverneur général n'offrait que des sujets d'humiliation et d'amertume, et devenait un fardeau insupportable, prit le parti de quitter le Canada. M. de Maisonneuve venait de repasser momentanément en Europe, comme nous le dirons bientôt, et M. de Lauson, ne pouvant plus se reposer, comme auparavant, sur lui, pour faire tête aux Iroquois et parlementer avec eux, quitta enfin Québec et s'embarqua pour la France dans l'été de 1656. Il se retira à Paris, au cloître Notre-Dame, chez l'un de ses fils, chanoine de cette église, où il put se reposer de ses fâcheuses et inutiles sollicitudes, et mourut le 16 février 1666, âgé de quatre-vingt-deux ans, après avoir vu sa famille presque éteinte et toutes ses espérances déçues. En effet, l'année 1659, Louis de la Citières son fils, revenant en canot de l'île d'Orléans, se noya le 5 mai, et mourut sans postérité. Jean de Lauson, grand Sénéchal, fut tué par les Iroquois, le 22 juin 1661, comme nous le raconterons dans la suite ; et Charles de Lauson-Charny, dont nous allons parler, étant devenu veuf au mois d'oc-

tobre 1656, renonça au monde et embrassa l'état ecclésiastique, en sorte qu'il ne resta plus, après celui-ci, aucun héritier du nom de Lauson en Canada ; et qu'enfin la plupart des grandes concessions qui avaient appartenu à cette famille, telles que les îles du Saint-Laurent et la Cité, furent réunies au domaine du Roi, les conditions prescrites n'ayant pas été remplies.

XLIII.

M. de Lauson-Charny occupe provisoirement la place de Gouverneur.

Avant de quitter le Canada, M. de Lauson avait nommé, pour commander en sa place, celui de ses trois fils qu'il croyait le plus propre à procurer le bien du pays. Jean de Lauson, qu'il avait fait son lieutenant au Gouvernement général du pays et décoré du titre de grand Sénéchal de la Nouvelle-France, avait servi dans le régiment de Navarre et dans celui de Picardie ; et quoique son expérience dans le métier des armes eût pu le faire préférer aux autres, son père avait donné cependant la place de Gouverneur général à Charles de Lauson-Charny, étranger à la guerre, mais qui, sans doute, paraissait offrir, sous d'autres rapports, plus de garanties pour s'acquitter dignement de cet emploi (*). Toutefois, l'administration du fils ne fut pas plus heureuse que ne l'avait été celle du père ; et on conçoit que, dans l'état si désolant de faiblesse où celui-ci laissait la Colonie, il était difficile que l'autre pût la reléver du mépris où elle était tombée dans l'estime des barbares, comme la suite le fit voir.

XLIV.

Les Agniers somment M. de Lauson-Charny de leur livrer les Hurons.

Les Hurons de l'île d'Orléans, qui ne se croyaient plus en sûreté, s'étaient tous réfugiés à Québec ; et, se voyant abandonnés des Français avaient, dans un moment de dépit, envoyé secrètement des députés aux Agniers, pour leur demander de les recevoir dans leur canton, afin de ne plus faire avec eux qu'un seul peuple. L'automne de cette même année 1656, ces barbares accordèrent la paix aux Hurons, mais à condition que, le printemps suivant, ceux-ci monteraient tous à Agnié, pour n'habiter

(*) La Mère Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, écrit cependant "que M. de Lauson, en repassant en France, en 1656, avait laissé le Sénéchal, son fils, commandant pour une année, en attendant l'arrivée du nouveau Gouverneur, qui fut M. d'Argenson." C'est ici une aberration de l'écrivain. M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, sous l'année 1657, dit expressément : " Cette année, M. de Charny commanda à la place de M. de Lauson, son père, et lui (M. de Charny) s'en étant allé, M. d'Ailleboust reprit le gouvernement." Le journal des Jésuites et d'autres documents supposent en effet que M. de Charny commandait dans le pays après le retour de son père en France. Enfin, deux actes publics, passés à Québec en 1657, l'un du 26 du mois de juin, qualifie M. de Charny *commandant de la Nouvelle-France* ; et l'autre, du 13 septembre suivant, l'appelle *Gouverneur du pays* titre qu'il conserva jusqu'au 18 du même mois, où il partit pour la France, et fut remplacé par M. d'Ailleboust.

dorénavant qu'une même terre avec eux. Le temps déterminé étant venu, une troupe de cent jeunes guerriers bien résolus partit de ce pays ; et descendant le fleuve Saint-Laurent, s'arrêta à trois ou quatre journées de Québec, où trente se détachèrent des autres, pour aller se présenter aux Hurons et les sommer de tenir la parole qu'ils leur avaient donnée. Le capitaine de cette escouade, le lendemain de son arrivée, demanda audience, et exposa nettement, dans l'assemblée des Français et des Hurons, le sujet de son ambassade, déclarant qu'il venait chercher ces derniers, et menaçant même M. de Charny, qui était présent, s'il s'opposait à leur départ. " Onnontio," lui dit-il " d'un ton plein de colère, en s'adressant à lui personnellement, " Onnontio, ouvre tes bras et laisse aller tes enfants de ton sein. Si tu les tiens plus longtemps si serrés, il est à craindre qu'on ne te blesse, quand nous voudrons les frapper ; et puisque nous n'avons pas assez de canots pour emmener tant de monde, prête-nous tes chaloupes."

XLV.

M. de Lauson-Charny consent à laisser conduire les Hurons chez les Agniers.

On aura, sans doute, de la peine à comprendre, dit à ce sujet le P. de Charlevoix, ce qui obligea M. de Lauson (Charny) à souffrir cette insolence, dans un temps où il n'avait point d'autres ennemis sur les bras que le seul canton d'Agnié ; et il est certain, ajoute-t-il, qu'il ne témoigna aux Agniers aucun ressentiment (*) des discours hautains de leur orateur. Bien plus, dans sa réponse, qu'il leur fit interpréter par le P. Le Moine, il leur dit, le lendemain : " Onnontio aime les Hurons ; mais ce sont des enfants qui ne sont plus au maillot, ils sont assez grands pour être hors de tutelle. Ils peuvent aller où ils voudront, sans qu'Onnontio y mette aucun empêchement, et il ouvre ses bras pour les laisser aller." On ne fournit pas cependant aux Iroquois les chaloupes qu'ils avaient demandées : ce qui les obligea à construire des canots ; et ils mirent tant d'activité dans ce travail, qu'en moins de cinq ou six jours ils en eurent suffisamment, pour embarquer les Hurons qui s'étaient donnés à eux, c'est-à-dire ceux de la nation de l'Ours, l'une des trois tribus dont se composait la Colonie

(*) Il est difficile de concilier ce que dit ici le P. de Charlevoix avec ce que suppose un écrivain moderne, savoir : " Que M. de Charny, bien qu'il ne fût pas homme de guerre, était jeune, actif et brave ; qu'il payait de sa personne, et ne manquait point de courir, au premier signal, aux lieux que les Agniers menaçaient." Nous ne connaissons aucune de ces occasions où M. de Charny ait ainsi montré son courage, spécialement contre les Agniers ; et ce qui eut lieu à l'occasion de l'enlèvement des Hurons montre manifestement le contraire. Au reste, nous faisons ici cette remarque pour justifier la vérité de ce que nous racontons du gouvernement de M. de Lauson et de celui de M. de Charny, sous lesquels les Agniers n'éprouvèrent, de leur part, presque aucune résistance sérieuse, et devinrent de plus en plus insolents à l'égard des Français. Le P. Lemercier écrivait en effet, le 6 juin 1656, au P. Cellot, Provincial de Paris : " Depuis la destruction du pays des Hurons, les Iroquois ont toujours avancé leurs conquêtes, et se sont rendus si redoutables dans ce pays, que tout plie sous leurs armes. Ils ont encore la force en mains, et il ne tenait qu'à eux de massacrer le reste de la Colonie Française, ne trouvant presque point de résistance, ni du côté des Français, ni du côté des sauvages nos fédérés."

Huronne. La nation de la Corde refusa de quitter Québec et les Français, tandis que ceux de la nation du Rocher résolurent de se donner aux Iroquois d'Onnontagué au nombre de cinquante, tant hommes que femmes et enfants.

XLV.

Les Hurons du Rocher massacrés par les Onnontagués qui les conduisaient.

Ceux du Rocher, après avoir fait leurs adieux à M. de Charny, aux Pères Jésuites et aux sauvages qui restaient encore à Québec, s'embarquèrent le 16 juin 1657, avec des colons et le P. Ragueneau, dans trois chaloupes Françaises qui les transportèrent à Villemarie. Là ils attendirent les Onnontagués, qui avaient promis d'aller les y chercher, pour les conduire ensuite dans leur pays. Ils vinrent, en effet, les y trouver, et se mirent en marche avec eux le 26 juillet 1657. Chemin faisant, on craignait la rencontre des Agniers, partis, disait-on, au nombre de cent, pour s'emparer de ces mêmes Hurons et les conduire en captivité chez eux ; mais le malheur de ces derniers vint de la part de ceux-là mêmes qui les conduisaient, et qui leur avaient promis une fidélité si inviolable par tant de pourparlers, tant d'ambassades, tant de présents solennels. Le 3 du mois d'août, sur les quatre ou cinq heures du soir, un capitaine Onnontagué, homme impudique, s'étant vu repoussé durant quatre jours par une femme Huronne, commença enfin le premier acte d'une cruelle tragédie, en fendant d'un coup de hache la tête à cette femme. Les Onnontagués se mettent aussitôt sous les armes, et tombent sur les Hurons, qu'ils massacrent à la vue de leurs femmes et de leurs enfants. Il y eut sept chrétiens tués à coup de hache et de couteau ; les femmes et les enfants furent faits captifs et dépouillés de tout leur bagage, même des aumônes qu'on leur avait faites à Québec. Les Français du convoi n'étaient pas en force pour s'opposer à ces cruautés ; ils eurent la douleur d'en être les témoins et de garder, malgré eux, une triste neutralité entre les assassins et les victimes. Mais le P. Ragueneau ayant ensuite reproché aux Onnontagués une si noire perfidie, le capitaine dont nous parlons eut bien l'impudence de lui répondre publiquement que M. de Lauson-Charny et d'autres lui avaient donné commission d'en user ainsi envers les Hurons.

XLVI.

Autres Hurons conduits à Agnié, Onnontagués qui hivernent à Québec pour emmener le reste des Hurons.

Quoique M. de Charny n'eût pas connaissance d'une si atroce trahison, il désirait vivement, à son tour, de se décharger d'une administration devenue aussi insupportable pour lui qu'elle l'avait été pour son père, et attendait avec impatience l'arrivée de M. d'Argenson, nommé Gouverneur au mois de janvier de cette année 1657. Un événement, qui eut lieu le 9 du mois d'août suivant, était bien propre à la lui faire désirer avec plus d'ardeur encore. Des Agniers, au nombre de vingt, se présentèrent à Québec pour entraîner le reste des Hurons ; ceux-ci n'étant pas soutenus, quelques-uns d'entre eux s'embarquèrent, le 21, avec ces Iroquois, pour aller se fixer à Agnié ; et le 26, le P. Le Moyne les y suivit avec quelques autres Hurons. Bien plus, cinquante-Onnontagués, demeurés auprès

de Québec pour emmener ce qui restait encore, envoyèrent à ces Hurons, le 3 septembre, deux ambassadeurs pour les presser de se retirer à Onnontagué ; et comme les Hurons se voyaient destitués de tout appui, M. de Charny les abandonnant à eux-mêmes, tout ce qu'ils purent, dans ces circonstances, fut de traîner en longueur et de renvoyer leur transmigration au printemps suivant. Heureusement, les Iroquois agréèrent ce délai ; mais, pour que les Hurons ne leur échappassent pas, ils résolurent de passer, et passèrent, en effet, l'hiver, auprès des Français de Québec. C'est que, depuis que les Onnontagués avaient chez eux des Français et des Jésuites, ils en étaient devenus plus audacieux et plus insolents. Ils pillaient même les maisons écartées, en tuaient ou en enlevaient le bétail ; et ce qui excitait les justes plaintes des habitants, c'est que personne ne les mettait à couvert de ces brigandages.

XLVII.

M. de Lauson-Charny quitte le Canada ; M. d'Ailleboust le remplace.

On conçoit que, dans une si triste situation, M. de Charny avait les motifs les plus pressants et les plus impérieux pour désirer l'arrivée du nouveau Gouverneur. Mais, le 20 du mois d'août, apprenant que celui-ci avait été obligé de relâcher en France après être parti de ce pays, et qu'il ne viendrait en Canada que l'année d'après, il résolut de se démettre de sa place, sans l'attendre plus longtemps ; et, au lieu de laisser le commandement à son frère le Sénéchal, il jugea sans doute qu'il n'avait rien de mieux à faire, dans des circonstances si orageuses, que de le donner à M. d'Ailleboust, revenu de France, le 29 juillet de cette année 1657, avec M. de Maisonneuve, comme nous le dirons bientôt. Sur ces entrefaites, le P. Poncet partit de Québec pour Villemarie, dans le dessein de se rendre de là à Onnontagué ; et M. de Charny, profitant de cette occasion, écrivit à M. d'Ailleboust pour le prier de se charger du Gouvernement en sa place. Il paraît même qu'il se démit par la lettre qu'il lui écrivit alors ; du moins, M. d'Ailleboust, étant arrivé à Québec le 12 septembre à huit heures du soir, y fit ce jour-là même un acte de sa nouvelle charge ; et six jours après, M. de Charny partit de Québec sur le navire du capitaine Poulet. Étant alors veuf et dégoûté des vains honneurs du monde, il résolut de se consacrer à Dieu dans l'état ecclésiastique ; et après avoir reçu les saints Ordres, il revint en Canada pour y exercer les saints ministères, comme nous le raconterons plus tard.

XLVIII.

Insolence des Onnontagués restés à Québec.

Le 6 octobre suivant, on apprit enfin à Québec le massacre des Hurons, arrivé le 3 août ; et, à cette nouvelle, ceux de cette nation qui restaient encore dans ce poste eurent lieu de s'applaudir d'avoir échappé à la mort, par le délai qu'ils avaient mis à leur départ. Toutefois, quoique la nouvelle de ce massacre fût publique, les cinquante Onnontagués, dont nous venons de parler, ne laissèrent pas de demeurer toujours à Québec, pour attendre le retour du printemps, dans l'espérance et la résolution arrêtée de conduire avec eux les derniers débris de la nation Huronne ; et cette audace, qui les retint près de Québec, sauva la vie aux Jésuites et aux Français d'Onnontagué, comme nous le dirons en son lieu. Mais ce qui montre de plus en plus l'insolence des Onnontagués, et le mépris où était

tombée dans leurs esprits la Colonie Française, c'est que les Iroquois de cette nation, à l'occasion du massacre qu'ils venaient de faire des Hurons, eurent l'impudence d'envoyer deux présents au Gouverneur général, qu'ils croyaient être encore M. de Charney, pour lui dire, par le premier : qu'ils ne consentaient pas au meurtre fait en chemin par leur jeunesse ; et, par le second, qu'ils payaient les torts qu'elle avait faits aux habitations françaises par des pillages et des tueries des bestiaux.

XLIX.

M. d'Ailleboust prend des moyens pour protéger les Hurons et les Français.

M. d'Ailleboust, indigné d'une trahison si infâme et si cruelle, et voulant d'ailleurs mettre un terme aux brigandages exercés impunément par les Onnontagués dans les environs de Québec, tint un conseil avec les Français de ce poste le 21 octobre 1657, et pour en venir à des résolutions efficaces, il déclara que, sans aller attaquer ces barbares, on pourrait repousser leurs insultes par la force ; qu'on traiterait toujours en amis les Hurons et les Algonquins ; enfin, qu'on empêcherait les Iroquois de leur faire aucun tort à la vue des habitations Françaises. Bien plus, ce même jour, il assembla les Hurons et les Algonquins, leur promit aide et protection dans toute l'étendue du pays qui était à la vue des habitations Françaises, et leur déclara en même temps qu'ils pouvaient attaquer et combattre les Iroquois, pourvu qu'ils le fissent hors de cette étendue. Enfin, pour ne pas les laisser plus longtemps exposés à la fureur des Iroquois, il leur fit bâtir un Fort au sein de Québec, et l'établit sur la hauteur, à côté du château Saint-Louis, afin qu'ils fussent protégés et mis à couvert par l'artillerie, et qu'en cas de besoin ils pussent même se réfugier dans le château. Ce réduit était de forme carré, d'environ cent cinquante pieds sur chaque face, avec deux entrées au milieu, l'une au nord, l'autre au midi : et comme il se trouvait, entre le château-Saint Louis et la grande église de Notre-Dame, il donnait aux sauvages chrétiens la facilité de se rendre à l'église sans danger. C'est ce qui faisait dire au P. Jérôme Lallemant : " Quelques-uns de nos Pères s'occupent à cultiver les deux Eglises Algon-
" quine et Huronne, que la crainte des ennemis resserre auprès de nous,
" leur donnant la commodité de s'acquitter de tous les devoirs des meil-
" leurs chrétiens. Si ceux qui sont obligés de s'écarter dans les terres,
" pour la chasse, pouvaient mener avec eux quelque Père qui les récon-
" ciliât avec Dieu dans le danger, ils s'y tiendraient avec bien plus d'assu-
" rance." M. d'Ailleboust fit plus encore. Pour protéger aussi les habi-
tants de la campagne, exposés jusqu'alors aux insultes des Iroquois, il ordonna de construire quelques redoutes écartées, où ils pussent se retirer, en cas d'attaque ; et non content d'avoir donné ces ordres, il allait lui-même en personne pour visiter les travaux. Ainsi voyons-nous que, le 23 mars suivant, il se rendit dans ce dessein à la côte de Beaupré, où il avait ordonné de construire une de ces redoutes.

L'attitude que, sous le gouvernement de MM. de Lauson, les Iroquois. avaient prise à l'égard des Français, faisait assez comprendre que ces barbares ne tarderaient pas à leur déclarer de nouveau la guerre dès qu'ils croiraient en avoir une occasion favorable, comme ils firent vers la fin de l'année 1657.

(A continuer.)

NOTRE-DAME DE LOURDES.

Livre Cinquième :—Le ministre Rouland.—Prudence de l'Evêque.—Apparition du lundi de Pâques.—Le cierge.—Les ex-voto.—Henri Busquet.—Tentative de séquestration. Dépouillement de la Grotte.

(*Suite.*)

Sur cette lettre, M. Massy s'adressa à l'Evêque pour le prier de faire interdire formellement à Bernadette tout voyage à la Grotte. Il mit tout naturellement en avant l'intérêt de la Religion compromis par ces hallucinations ou ces supercheries, et l'effet déplorable que de semblables choses produisaient sur tous les esprits sérieux, qui cherchaient en toute bonne foi à concilier le Catholicisme avec la saine philosophie et avec les idées modernes. Quant à l'hypothèse que les Apparitions fussent réelles, M. Massy, pas plus que M. Rouland, ne daignait s'y arrêter. Le préfet et le ministre avaient un égal dédain pour de telles superstitions.

Le Préfet était habile, mais l'Evêque était sage, et il était malaisé de lui cacher le fond sous la forme. Mgr. Laurence démêla nettement deux choses :

La première, c'est que le pouvoir (et par ce mot nous comprenons seulement le Préfet de circonstance et le Ministre accidentel), eût été fort aise de mettre le Clergé en avant, tout en lui dictant ses décisions. Or, Mgr. Laurence avait à un trop haut degré les sentiments de ses devoirs d'évêque pour devenir un instrument.

La seconde, c'est que le ministre peut-être et le préfet certainement étaient tentés de recourir à la violence, c'est-à-dire d'opposer la force à l'esprit. Or, Mgr. Laurence était trop prudent pour ne point faire tous ses efforts afin d'éviter un pareil malheur.

Il fallait donc, d'un côté, se refuser énergiquement à la pression du pouvoir temporel, et d'autre part ne le point irriter ;—repousser ses exigences inadmissibles, et en même temps maintenir la bonne harmonie.

Entre ces diverses difficultés, Mgr. Laurence sut se tenir dans une sage mesure.

De même qu'il résistait à l'enthousiasme populaire qui le pressait de déclarer officiellement le miracle, de même il résista au Ministre et au Préfet lui demandant de condamner sans examen. Impassible au milieu des agitations de la multitude et du parti pris des hommes du pouvoir, il était résolu à ne se prononcer qu'en pleine connaissance de cause, à se garder de toute décision prématurée et à réserver l'avenir. Toutefois, en présence des dispositions manifestement hostiles de l'Administration, il com-

prenait qu'il devait faire tout le possible, tout le permis pour empêcher l'autorité civile de s'abandonner à de déplorables violences. Il fallait lui enlever tout prétexte. Puisque le pouvoir temporel penchait vers les mesures inconsidérées, le pouvoir spirituel devait avoir de la modération pour deux. Puisque le Préfet n'avait pas assez de prudence, l'Evêque devait en avoir trop : c'était suivant Sa Grandeur, le seul moyen d'en avoir assez.

Mgr. Laurence, ainsi que nous l'avons dit, était encore dans le doute au sujet du jugement à porter sur les événements de Lourdes. N'étant point sur les lieux, ne voyant point directement les merveilles qui s'accomplissaient, ne les connaissant même que par les rapports d'ecclésiastiques qui n'en étaient point les témoins immédiats, il n'avait pas encore formé sa conviction. Il attendait.

Dans ces circonstances, défendre formellement à Bernadette d'aller à la Grotte quand elle s'y sentait appelée par une voix d'en haut, c'eût été attenter à la liberté la plus sacrée de l'âme, et les hommes de l'Eglise savent la respecter, même chez une enfant : mais user de la voix du conseil et engager Bernadette à ne point se rendre aux Roches Massabielle en dehors de cette irrésistible impulsion, c'est ce que l'Evêque crut prudent d'ordonner au Curé de Lourdes, afin d'empêcher, autant qu'il était en lui, le pouvoir civil d'entrer dans cette voie dangereuse des persécutions vers laquelle, avec sa très-grande sûreté de coup-d'œil, il le voyait incliner.

Ce qui arrêtait en effet le Préfet, c'était moins une question de principe qu'une considération de personne. Avec un prélat si universellement vénéré que Mgr. Laurence, et après avoir vécu jusque-là avec Sa Grandeur dans la plus parfaite harmonie, il y avait à y regarder à deux fois avant de tenter un coup d'état religieux. Le baron Massy avait trop le sentiment politique des choses administratives pour ne pas hésiter à rompre cette cordiale entente et à faire une invasion violente dans un domaine qui relevait de l'Evêque et de l'Evêque seul.

Le jour de Pâques était arrivé. Malgré les pieuses appréhensions de M. le ministre des Cultes, les merveilles accomplies à Lourdes n'avaient point "affaibli le sentiment religieux des populations." Des conversions sans nombre avaient eu lieu : les confessionnaux étaient assiégés de monde. Des usuriers ou des voleurs avaient restitué : beaucoup de scandales avaient cessé. Les fidèles se pressaient autour de la Table Sainte.

Le lundi de Pâques, 5 Avril, c'est-à-dire le jour même où le préfet s'était rendu chez Sa Grandeur, la Mère de Dieu avait fait de nouveau entendre un appel intérieur à la fille du meunier, et l'enfant, bientôt suivie d'une foule immense, s'était rendue à la Grotte où, comme précédemment, le ciel s'était ouvert devant elle et lui avait laissé voir la Vierge Marie dans sa gloire.

Ce jour-là, aux yeux émerveillés de la multitude, s'accomplit un fait fort étrange.

Le cierge que Bernadette avait apporté ou qu'on lui avait donné était très-grand, et elle l'avait appuyé par terre en le soutenant par le bout entre les doigts de ses mains à demi jointes. La Vierge lui apparut. Et voilà que, par un instinctif mouvement d'adoration, la voyante, tombant en extase devant la Beauté immaculée, éleva un peu les mains et les laissa reposer doucement et sans y songer sur le bout du cierge allumé. Et alors la flamme se mit à passer entre ses doigts légèrement entr'ouverts et à s'élever au-dessus, oscillant çà et là, suivant le faible souffle du vent. Bernadette pourtant demeurait immobile et abîmée dans la céleste contemplation, ne s'apercevant même pas du phénomène qui faisait autour d'elle la stupéfaction de la multitude. Les témoins se pressaient les uns sur les autres pour mieux voir. MM. Jean-Louis Fourcade, Martinou, Estrade, le Garde-Forestier Callet, les Demoiselles Tard'hivail, cent autres personnes furent les spectateurs de ce fait inouï. M. Dozous, dès les premiers moments, avait tiré sa montre : cet état extraordinaire dura un peu plus qu'un quart d'heure.

Tout à coup, un léger frissonnement se produit dans le corps de Bernadette. Ses traits redescendent. La Vision avait cessé et l'enfant était revenue à son état naturel. On lui prend la main : rien que de normal n'y apparaissait. La flamme avait respecté la chair de la Voyante en extase devant Marie. La foule, non sans raison, criait au miracle. L'un des spectateurs cependant, voulant faire la contre-épreuve, avait pris ce cierge encore allumé, et, sans qu'elle y fit attention, il l'approcha de la main de Bernadette.

— Ah ! monsieur, s'écria-t-elle en se retirant vivement, vous me brûlez ? *

Les événements de Lourdes avaient produit une telle commotion dans ce pays et l'affluence des étrangers était telle que ce jour-là, bien qu'on ne fût point, comme dans la Quinzaine, prévenu à l'avance, la multitude réunie en un instant autour de Bernadette s'était levée à près de dix mille personnes. †

Quelques filles de Lourdes, d'une haute vertu, et parmi lesquelles nous ne nommerons qu'une sainte servante vénérée de tous, Marie Courrège, eurent, paraît-il, à la Grotte, à deux ou trois reprises et isolément, la même

* Ce fait du cierge fit beaucoup de bruit. Le *Lavedan* ne put se dispenser d'en parler quelque temps après : " Depuis la fameuse journée du 4 mars, dit-il, Bernadette a été " sobre de visites à la Grotte. C'est à peine si elle y est revenue deux ou trois fois. Dans " une de ses visites *un témoin* a pu nous assurer qu'étant en extase elle avait longtemps " tenu la main au contact de la flamme du cierge et qu'elle n'en avait pas ressenti les " plus légères douleurs. Vous pensez bien qu'on a crié au miracle."— Cette dernière réflexion est des plus naïves. Le rédacteur du *Lavedan* considère-t-il donc ce fait comme absolument naturel ?

† Averti, dès le premier moment, le maire avait fait placer des agents à tous les chemins ou sentiers pour faire le dénombrement. Il y avait, d'après le rapport, qu'il adressa le soir même au Préfet, 9,060 personnes, dont 4,822 habitants de Lourdes et 4,238 étrangers.— *Archives de la mairie de Lourdes.*— Lettre du maire au Préfet, No. 86.

vision que Bernadette. Cela se répandit vaguement, mais ce fut sans influence sur la masse du public. De petits enfants eurent aussi des visions, mais d'un tout autre ordre, d'un ordre effrayant. Quand le Surnaturel divin apparaît, le Surnaturel diabolique tâche de s'y mêler. L'histoire des Pères du désert et des mystiques donne presque à chaque page la preuve de cette vérité. L'abîme était troublé et le Mauvais Ange avait recours à ses prestiges pour jeter le trouble dans l'âme des croyants.

Ces divers faits, assez mal observés à l'époque, n'ont point (maintenant surtout que la mémoire en a oublié certains détails), une précision assez rigoureuse pour que nous leur ouvrons les portes de l'Histoire. Nous les indiquons seulement pour ne rien négliger. Les visions vraies n'eurent qu'une importance individuelle : le reste tomba de soi-même.

Le concours continuait sur le chemin des Roches Massabielle. Pas un cri tumultueux dans cette foule, pas une agitation dans ce fleuve populaire dont les flots se renouvelaient sans cesse. Des cantiques, des litanies, des vivats en l'honneur de la Vierge, voilà tout ce qu'on entendait, tout ce que M. Jacomet et sa police pouvaient enrégistrer dans leurs Rapports. C'était plus que l'ordre, c'était le recueillement.

Les ouvriers de Lourdes avaient élargi le sentier, tracé depuis quinze ou vingt jours par les carriers sur les pentes de Massabielle ; ils avaient fait jouer la mine et taillé le rocher en maint endroit ; de sorte qu'ils avaient créé sur ces coteaux abruptes un chemin assez large et très-praticable. C'était un travail considérable qui avait demandé de la peine, du temps, des frais. Ces braves gens accomplissaient ce labeur dans la soirée, en revenant des chantiers où ils étaient occupés du matin au soir. Ils se reposaient des fatigues de leur rude journée en travaillant à ce chemin qui conduisait à Dieu : *In labore requies*. Vers la tombée de la nuit, on les voyait attachés comme une fourmillière au flanc du tertre rapide, piochant, brouettant, creusant le roc, y mettant de la poudre et faisant voler en éclats le marbre ou le granit.

— Qui vous paiera ? leur disait-on.

— La sainte Vierge, répondaient-ils.

Avant de se retirer, ils descendaient tous ensemble à la Grotte et faisaient la prière en commun. Au milieu de cette superbe nature, sous ce beau ciel étoilé, ces scènes chrétiennes avaient une simplicité et une grandeur primitives.

La Grotte changeait peu à peu d'aspect. Jusque-là on y avait fait brûler des cierges en signe de vénération. On y déposa vers cette époque des vases de fleurs, naturelles ou découpées par de pieuses mains, des statues de la Vierge, des ex-voto en signe de reconnaissance. Les ouvriers avaient fait une petite balustrade pour protéger ces objets fragiles contre les involontaires accidents qu'aurait pu occasionner l'empressement de la multitude.

Plusieurs personnes, ayant reçu quelque grâce singulière par l'intervention de Notre-Dame de Lourdes, apportèrent comme un hommage au lieu de la Vision leur petite croix d'or avec la chaîne, confiant la garde de leur pieuse offrande à la foi publique. Comme dès ce moment tout le pays s'écriait qu'il fallait obéir à l'Apparition et construire une chapelle, on se mit également à jeter de l'argent dans la Grotte. Des sommes considérables, quelques milliers de francs, se trouvèrent ainsi exposées en plein air, sans nulle défense extérieure, durant la nuit et durant le jour ; et, tel était le respect qu'inspirait ce lieu, naguère inconnu, tel était l'effet moral produit sur les âmes, qu'il ne se rencontra pas un seul malfaiteur dans tout le pays pour tenter un larcin sacrilège. Et cela est d'autant plus merveilleux, que, quelques mois auparavant, plusieurs églises voisines avaient été dévalisées. La Vierge ne voulait point que le moindre souvenir criminel se mêlât à l'origine du pèlerinage qu'elle voulait établir.

Une circonstance singulière qui passa peut-être inaperçue à cette époque fut relevée par la suite et frappa beaucoup de personnes. Nous ne pouvons nous empêcher de la faire remarquer :

Un des plus beaux privilèges de la Souveraineté, c'est le droit de faire grâce, et quand un roi veut fêter son avènement, il amnistie les coupables.

La Reine du Ciel pouvait plus et fit plus. Elle voulut qu'il n'y eût pas même de coupables. Les Apparitions qui avaient eu lieu déjà et celles qui eurent lieu plus tard se trouvèrent réparties sur deux trimestres judiciaires. Or, pendant ces deux trimestres, il n'y eut dans le département, *ni un seul crime commis, ni un seul criminel condamné*. C'est un fait peut-être sans précédents. La session des assises de mars n'eut à examiner qu'une seule affaire antérieure à la période des Apparitions, et qui se termina par un acquittement. La session suivante, qui devait avoir lieu en juin, n'eut que deux affaires à juger, *l'une et l'autre relatives à des événements antérieurs à cette même période*. *

Cette coïncidence étonnante, cette marque mystérieuse de l'invisible influence qui planait sur toute la contrée, cette preuve toute extérieure, ce prodige moral, ce miracle diocésain, nous semblent faits pour donner à réfléchir aux esprits les plus frivoles. Comment, pendant un aussi long temps, les criminels ont-ils eu le bras arrêté ? Est-ce imposture, hallucination ou catalepsie ? Comment le glaive de la justice n'a-t-il pas eu à sévir ? D'où venait cette paix, cette trêve de Dieu, *précisément en ce moment* ? En dehors de la raison que nous indiquons, nous invitons l'incroyance à essayer de trouver la cause de ce fait surprenant et de cette étrange coïncidence. Elle le tentera vainement.

La Reine du ciel avait passé, la Reine du ciel avait béni.

Bernadette était constamment visitée par les innombrables étrangers que la piété ou la curiosité faisaient affluer à Lourdes. Il y en avait de

* Voir l'Intérêt pu lic des 6 mars et 8 juin, et l'Ere impériale de la même époque.

toutes les classes, de toutes les professions, de toutes les philosophies. Nul ne prit en défaut cette parole simple et loyale ; nul, après avoir vu et entendu la Voyante, n'osa dire qu'elle mentait. Au milieu des partis agités et des discussions sans nombre, cette petite enfant, par un privilège inconcevable, inspirait à tous le respect, et elle ne fut pas une seule fois en butte à la calomnie. L'éclat de cette innocence était tel, que sa personne ne fut ni atteinte ni attaquée : une invisible égide la protégeait.

D'une intelligence très-ordinaire en toutes choses, Bernadette était au-dessus d'elle-même toutes les fois qu'elle avait à rendre témoignage de l'Apparition. Aucune objection ne la troublait.

Elle avait des réponses profondes. M. de Ressaiguier, conseiller-général et ancien député des Basses-Pyrénées, vint la voir : il était accompagné de plusieurs dames de sa famille. Il se fit raconter les Visions dans le plus grand détail. Lorsque Bernadette lui dit que l'Apparition s'exprimait en patois béarnais, il se récria :

—Tu ne dis point la vérité, mon enfant ! Le bon Dieu et la sainte Vierge ne comprennent pas ton patois et ils ne savent pas ce misérable langage.

—S'ils ne le savaient pas, monsieur, répondit-elle, comment le saurions-nous nous-mêmes ? Et s'ils ne le comprenaient pas, qui nous rendrait capables de le comprendre ?

Elle avait des réparties spirituelles.

—Comment la sainte Vierge a-t-elle pu t'ordonner de manger de l'herbe ? Elle te prenait donc pour une bête ? lui disait un jour un sceptique.

—Est-ce que vous pensez cela de vous quand vous mangez de la salade ? lui répliqua-t-elle en souriant finement.

Elle avait des réponses naïves. Ce même M. de Ressaiguier lui parlait de la beauté de l'Apparition de la Grotte :

—Était-elle aussi belle que les personnes que voici ? lui demanda-t-il.

Bernadette promena son regard sur le cercle charmant des jeunes filles et des dames qui avaient accompagné le visiteur, puis elle eut comme une moue de dédain :

—Oh ! c'était bien autre chose que *tout cela* ! fit-elle.

“*Tout cela*,” c'était l'élite de la société de Pau.

Elle déconcertait les subtilités de l'esprit par lesquelles on cherchait à l'embarrasser.

—Si M. le Curé vous défendait formellement d'aller à la Grotte, que feriez-vous ? lui disait quelqu'un.

—Je lui obéirais.

—Mais si vous receviez en même temps de l'Apparition l'ordre d'y aller, que feriez-vous alors entre ces deux ordres contraires ?

L'enfant tout aussitôt, sans hésiter le moins du monde, répondit :

—J'irais demander la permission à Monsieur le Curé.

Rien, ni à cette époque ni plus tard, ne lui fit perdre sa simplicité pleine de grâce. Jamais, à moins d'être interrogée, elle ne parlait de l'Apparition. Elle se considérait toujours comme la dernière à l'école des Sœurs. On avait de la peine à lui apprendre à lire et à écrire. L'esprit de cette enfant était ailleurs, et, si nous osions pénétrer dans cette nature exquise et visitée par la grâce, nous dirions peut-être que son âme, peu curieuse sans doute de ce savoir humain, faisait l'école buissonnière dans les halliers du Paradis.

Aux récréations, elle se confondait avec ses compagnes. Elle aimait à jouer.

Quelquefois un visiteur, un étranger venu de loin demandait aux Sœurs de lui montrer cette Voyante, cette privilégiée du Seigneur, cette bien-aimée de la Vierge, cette Bernadette dont le nom était déjà si célèbre.

—La voilà, disait la Sœur en la désignant du doigt parmi les autres enfants.

Le visiteur regardait, et il voyait une petite fille chétive et misérablement vêtue, jouant aux barres, à cache-cache, à pigeon-voile, sautant à la corde, toute entière aux innocents plaisirs de l'enfance. Mais ce qu'elle préférait à tout, c'était de figurer, elle la trentième ou la quarantième, dans une de ces rondes immenses que les enfants font en chantant et se tenant par la main.

La Mère de Dieu, en visitant Bernadette, en lui donnant le rôle d'un témoin des choses divines, en faisant d'elle le centre d'un concours innombrable et comme un objet de pèlerinage, avait protégé, par un miracle plus grand que tout autre, sa simplicité et sa candeur, et elle lui avait fait le don extraordinaire, le don divin de demeurer une enfant.

Ce n'était point seulement à Lourdes que des guérisons miraculeuses avaient lieu. Des malades qui ne pouvaient point venir à la Grotte s'étaient procuré de l'eau et avaient vu leurs souffrances invétérées disparaître soudainement.

Il y avait à Nay, dans les Basses-Pyrénées, un enfant de quinze ans nommé Henri Busquet dont la santé était perdue. Il avait eu, en 1856, une violente et longue fièvre typhoïde à la suite de laquelle s'était formé au côté droit du cou un abcès qui avait gagné insensiblement le haut de la poitrine et le bas de la joue. Cet abcès était gros comme le poing. L'enfant souffrait à se rouler par terre. M. le docteur Suberville, très-renommé en ce pays, perça cet abcès, quatre mois environ après sa formation, et il en sortit une énorme quantité de matière séro-purulente. Mais Henri ne guérit point. Après plusieurs médications impuissantes, le docteur songea aux eaux de Cauterets. En 1857, dans le courant du mois d'octobre, époque de l'année où, les riches baigneurs étant déjà partis, les indigents se rendent à ces thermes célèbres, le jeune Busquet y prit une quinzaine de bains. Ils furent plus nuisibles qu'utiles et avivèrent ses plaies. La

maladie s'aggravait malgré des soulagements momentanés. Le malheureux enfant avait aux régions que nous venons d'indiquer un ulcère étendu, béant, fournissant une suppuration abondante, couvrant le haut de la poitrine, tout un côté du cou, et menaçant le visage. En outre, deux nouveaux engorgements glandulaires très-prononcés s'étaient déclarés à côté de cet affreux ulcère.

Tel était l'état de ce pauvre enfant lorsque, entendant parler des effets merveilleux de l'eau de la Grotte, il pensa à y avoir recours. Il voulait partir et y faire à pied son pèlerinage ; mais il présumait trop de ses forces et ses parents refusèrent de l'y conduire.

Henri, qui était très-pieux, était poursuivi par l'idée que la Vierge apparue à Bernadette le guérirait. Il demanda à une voisine qui allait à Lourdes de puiser pour lui un peu d'eau à la Source. Elle lui en apporta une bouteille dans la soirée du mercredi, 28 avril, fête du Patronage de saint Joseph.

Vers les huit heures du soir, au moment de se coucher, l'enfant s'agenouille et adresse sa prière à la Très-Sainte Vierge.

Sa famille priait avec lui ; son père, sa mère, plusieurs frères et sœurs. C'étaient de très-braves gens, simples et croyants : l'une des filles est aujourd'hui religieuse chez les sœurs de Saint-André.

Henri se met au lit. Le docteur Subervielle lui avait souvent recommandé de ne se jamais servir d'eau froide, sous peine d'une complication fâcheuse de son mal ; mais, en ce moment, Henri pensait à tout autre chose qu'aux prescriptions de la Médecine. Il enlève les bandages et la charpie qui couvrent son ulcère et ses tumeurs, et, à l'aide d'un linge qu'il imbibe dans l'eau de la Grotte, il baigne et lave ses plaies avec l'onde miraculeuse. La foi ne lui manquait point. " Il est impossible, pensait-il, que la sainte Vierge ne me guérisse pas." Il s'endort sur cette espérance. Un sommeil profond s'empare de lui.

Au réveil, son espérance était une réalité, toutes ses douleurs avaient cessé, toutes ses plaies étaient fermées ; les glandes avaient disparu ; l'ulcère n'était plus qu'une cicatrice solide, aussi solide que si la main du temps l'avaient fermée lentement. La puissance éternelle qui était intervenue, et qui avait guéri, avait fait en quelques instants l'œuvre de plusieurs mois ou de plusieurs années. La guérison avait été complète, soudaine et sans convalescence.

Le Rapport des médecins adressé à la Commission et dans lequel nous avons puisé les termes techniques de notre récit, s'inclinait devant le Miracle manifeste survenu en cet enfant. " Toutes les affections de la " nature de celle-ci, disait l'un d'eux, sont lentes à guérir parce qu'elles se " rattachent à la diathèse scrofuleuse et qu'elles impliquent la nécessité de " modifier profondément l'organisme. Cette seule considération mise en " regard de la soudaineté de la guérison suffit pour prouver que ce fait

“ s'écarte de l'ordre de la nature. Nous le rangeons parmi les faits qui posent et se démontrent pleinement et d'une manière évidente le caractère surnaturel (*). ”

Le médecin ordinaire du malade, M. le docteur Subervielle, déclarait merveilleuse et divine, comme tout le monde, cette soudaine guérison ; mais le scepticisme inquiet qu'il y a souvent au fond de l'esprit des disciples de la Faculté, attendait la grande épreuve du temps.

— Qui sait, disait souvent M. Subervielle, si, à dix-huit ans, ceci ne reviendra pas ? Jusque-là, je serai toujours tourmenté.

L'éminent médecin qui parlait ainsi ne devait pas avoir la joie de voir cette guérison confirmée par la temps. Le pays eut le malheur de le perdre, il mourut quelque temps après.

Quand au jeune Henri Busquet, l'auteur de ce livre, suivant sa coutume de vérifier par lui-même, a voulu le voir et l'entendre.

Henri nous a dit son histoire, que nous connaissions déjà par les rapports officiels et par plusieurs témoins. Il nous l'a racontée comme une chose toute simple, sans stupeur et sans surprise. Pour le ferme bon sens de ces chrétiens du peuple, dont les sophismes n'ont pas égaré l'esprit, le Surnaturel ne paraît point extraordinaire, et moins encore contraire à la raison. Ils le trouvent conforme aux vraies notions du sens commun. S'ils sont surpris parfois qu'un médecin leur rende la santé, ils ne sont jamais étonnés que Dieu, qui a été assez puissant pour créer l'homme, soit assez bon pour le guérir. Ils voient d'un regard très-droit, que le Miracle, loin de troubler l'ordre, est au contraire une des lois de l'ordre éternel. Si Dieu, dans sa miséricorde, a donné à certaines eaux, la vertu d'enlever telle maladie, s'il guérit indirectement ceux qui usent, suivant certaines conditions, de ces choses matérielles, combien, à plus forte raison, saura-t-il guérir directement ceux qui directement s'adressent à Lui ? Ainsi raisonne le pauvre peuple.

Nous avons voulu voir de nos yeux et toucher de nos mains les traces de cette terrible plaie, si miraculeusement guérie. Une vaste cicatrice marque la place où était l'ulcère. Il y a longtemps que l'enfant a franchi la crise de la dix-huitième année, et rien n'a reparu de sa cruelle maladie. Nulle souffrance, nul écoulement, nulle tendance aux engorgements glandulaires. La santé est parfaite. Henri Busquet est aujourd'hui un homme de vingt-cinq ans plein de vie et de force. Il exerce comme son père l'état de plâtrier. Le dimanche, à la fanfare de l'Orphéon, il remplit, non sans talent, sa partie de trombonne parmi les instruments de cuivre. Il a une voix superbe. Si jamais vous allez dans la ville de Nay, vous l'entendrez sûrement à travers les fenêtres de quelque maison en construction ou en réparation, car, sur ses échafaudages, il a coutume de chanter à plein cœur, depuis l'aurore jusques au soir. Vous pouvez écouter sans crainte

* Rapport de M. le docteur Vergez, médecin des eaux de Barèges, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier.

que vos oreilles soient blessées par quelque chanson grossière. Ce sont de gais et innocents couplets, parfois même des cantiques que module cette voix charmante. Celui qui chante n'a pas oublié que c'est à la Sainte Vierge qu'il doit la vie.

Dans le courant de ces mois de Mars et d'Avril, avant comme après la lettre du Ministre, M. le Préfet avait employé sa vive intelligence à trouver en dehors du Surnaturel la clef de ces étranges affaires de Lourdes. Les interrogatoires avaient été inutilement renouvelés par le parquet et par Jacomet. Ni le Commissaire de Police ni M. Dutour n'avaient pu prendre l'enfant en défaut. Cette petite bergère de treize ou quatorze ans, ignorante et ne sachant ni lire, ni écrire, ni même parler français, déconcertait par sa simplicité profonde les habiles et les prudents.

Un disciple des Mesmer et des Du Potet, venu on ne sait d'où, avait vainement tenté d'endormir Bernadette du sommeil magnétique. Ses passes avaient échoués contre ce tempérament paisible et peu nerveux, et il n'avait réussi qu'à donner une migraine à l'enfant. La pauvre petite se prêtait d'ailleurs avec résignation aux expériences et à l'examen de chacun. Dieu voulait qu'elle fût en butte à toutes les épreuves et que de toutes, sans exception, elle sortit triomphante.

On avait appris qu'une famille étrangère et immensément riche ayant comme tout le monde, subi le charme de Bernadette, lui avait proposé de l'adopter en offrant aux parents une fortune, cent mille francs, avec la facilité de rester auprès de leur enfant. Le désintéressement de ces braves gens n'avait pas même été tenté, et ils avaient voulu rester pauvres.

Tout échouait, les pièges de la ruse, les offres de l'enthousiasme, la dialectique des esprits les plus déliés.

Quelle que fût son horreur pour le fanatisme, M. le Procureur impérial Dutour ne pouvait trouver, ni dans le Code d'Instruction Criminelle, ni dans le Code Pénal, aucun texte qui l'autorisât à sévir contre Bernadette et à la faire incarcérer. Une arrestation de cette nature eût été illégale au premier chef et aurait pu avoir pour le magistrat qui l'eût ordonnée des conséquences fâcheuses. Aux yeux de la loi pénale, Bernadette était innocente.

M. le Préfet, avec sa très-grande netteté d'esprit, se rendit compte de tout cela aussi bien qu'eût pu le faire un jurisconsulte. Il songea alors à arriver au même résultat à l'aide d'un autre moyen, et à procéder par mesure administrative à cet emprisonnement qui lui semblait utile et dont la Magistrature, les codes à la main, ne se croyait pas le droit de prendre l'initiative.

Il y a dans l'immense arsenal de nos lois et règlements une arme redoutable, nous voulons parler de la loi sur les Aliénés. Sans débat public, sans défense possible, sur le certificat d'un ou deux médecins le déclarant atteint de trouble mental, un malheureux peut être saisi brusquement, par

simple mesure administrative, et jeté dans la plus terrible des prisons, dans le cabanon d'une maison de fous. Que, dans la plupart des cas, cette loi s'applique suivant l'équité, par suite de l'honorabilité générale et de la capacité du corps médical, nous le croyons et nous avons besoin de le croire. Mais que cette honorabilité et ce savoir autorisent à supprimer toute défense, toute publicité et tout appel ; que la décision à huis-clos de deux médecins soit dispensée de cette triple garantie dont la Loi a voulu entourer les jugements de la Magistrature, c'est ce que nous avons quelque peine à comprendre.

Convaincu comme il l'était de l'impossibilité actuelle du Surnaturel, M. le préfet Massy n'hésita pas, dans l'impuissance d'agir où se trouvait la Magistrature, à chercher dans cette loi redoutable une solution à la question extraordinaire qui venait de surgir tout à coup dans son département.

En apprenant que la Vierge était apparue de nouveau et avait dit son nom à Bernadette, M. le Préfet envoya chez les Soubirous une commission composée de deux Médecins. Il les prit parmi ceux qui n'admettaient pas plus que lui le Surnaturel, parmi ceux qui avaient leurs conclusions écrites d'avance dans leur prétendue philosophie médicale. Ces deux Médecins qui étaient de Lourdes et dont l'un était l'ami particulier du Procureur impérial, s'épuisaient depuis trois semaines à soutenir toutes sortes de théories sur la cataleptic, le somnambulisme, l'hallucination, et se débattaient exaspérés contre l'inexplicable rayonnement de l'extase, contre le jaillissement de la Source, contre les guérisons soudaines qui venaient à chaque instant battre en brèche les doctrines qu'ils avaient rapportées de la Faculté.

Ce fut à ces hommes et dans ces circonstances que M. le Préfet, dans sa sagesse, jugea bon de confier l'examen de Bernadette.

Ces messieurs palpèrent la tête de l'enfant et n'y trouvèrent aucune lésion. Le système de Gall consulté n'indiquait nulle part la protubérance de la folie. Les réponses de l'enfant étaient sensées, sans contradictions, sans bizarrerie. Rien d'exagéré dans le système nerveux : tout au contraire, un plein équilibre et je ne sais quoi de profondément calme. Un asthme fatiguait souvent la poitrine de la petite fille ; mais cette infirmité n'avait aucune liaison avec un dérangement du cerveau.

Les deux Médecins, très-consciencieux d'ailleurs malgré leurs préventions, consignèrent toutes ces choses dans leur rapport, et constatèrent l'état très-sain et très-normal de l'enfant.

Toutefois, comme sur la question des Apparitions, elle persistait invariablement dans son récit, ces messieurs, qui ne croyaient point à la possibilité de pareilles visions, s'appuyèrent là-dessus pour dire que Bernadette *pourrait bien être hallucinée.* (1.)

(1.) *Archives de la mairie de Lourdes.* Lettre d'envoi à M. le Préfet du rapport de MM. les docteurs ** et ***, en date du 26 Avril. Nous ne nommerons pas ces deux docteurs qui ne sortirent qu'un instant de la vie privée pour faire ce rapport officiel, et qui

Malgré leurs idées anti-surnaturelles, ils n'osèrent, devant l'état si bien équilibré et si intellectuellement normal de l'enfant, prendre une formule plus affirmative. Ils sentaient instinctivement que c'était non leur science positive avec ses certitudes, mais leurs opinions philosophiques préconçues qui concluèrent de la sorte, et qui répondaient à la question par la question.

M. le Préfet n'y regardait pas de si près, et ce Rapport lui parut suffisant. Muni de cette pièce, et en vertu de la loi du 30 juin 1838, il résolut de faire arrêter Bernadette et de la faire conduire à Tarbes pour être internée provisoirement à l'hospice, et ensuite, sans doute, dans une maison de fous.

Frapper cette enfant n'était pas tout : il fallait opposer enfin une digue à ce mouvement extraordinaire de la population. M. Rouland l'avait insinué dans sa lettre au Préfet, cela était possible sans sortir de la légalité. Il n'y avait pour cela qu'à considérer la Grotte comme un oratoire, et à la faire dépouiller des *ex-voto* et des offrandes des croyants.

Si les croyants opposaient de la résistance, un escadron de cavalerie se tiendrait à Tarbes, prêt à tout événement. Une émeute eût comblé bien des vœux secrets.

Restait à faire exécuter, contre Bernadette et contre la population, ces diverses mesures, dont l'infaillibilité préfectorale avait reconnu la nécessité et l'urgence pour parer à l'invasion croissante de la Superstition.

C'était l'époque du Conseil de révision, M. Massy eut dans cette circonstance l'occasion de se rendre à Lourdes, et d'y voir tous les Maires du canton.

“ M. le Préfet, a dit depuis un illustre écrivain, M. le Préfet était chargé d'imposer ce jour-là à ses administrés un service assez grand, assez lourd, inauguré d'une façon assez répugnante : il aurait pu comprendre, s'il l'avait voulu, que quelques libertés consolantes sont nécessaires en compensation des sacrifices qu'exige la société. Or, la liberté de prier en certains lieux, d'y brûler un cierge, d'y puiser une goutte d'eau, d'y déposer une offrande, ne peut pas paraître bien onéreuse à l'Etat, ni funeste à l'ordre public, ni offensante pour la pudeur et la liberté de personne : cependant elle console profondément ceux qui en usent. Laissez donc la foi vivre ! Dans vos emplois, dans vos puissances, dans vos fortunes, songez que la plupart des hommes que vous gouvernez ont besoin de demander à Dieu le pain de chaque jour, et ne le reçoivent que par une sorte de miracle. La foi, c'est déjà du pain : elle aide à manger le pain noir ; elle aide à l'attendre encore patiemment, passé l'heure où il devait venir. Et quand Dieu semble vouloir ouvrir un de ces lieux de grâce où la foi coule plus abondante et donne de plus prompts secours, ne les fermez

se trompèrent, croyons-nous, sans y mettre de méchanceté.—S'ils avaient quelques réclamations à faire au sujet de notre récit, nous sommes prêts sur une lettre d'eux à en tenir compte.

pas : vous-mêmes, les premiers, en aurez besoin. C'est là que vous pourrez faire des économies sur le budget des hôpitaux et des prisons." (1.)

Telles n'étaient point les pensées, tels n'étaient point les sentiments de M. le baron Massy. Après avoir prélevé au nom du Pouvoir ce terrible impôt du sang, que l'on nomme la Conscription, il adressa aux Maires du canton un discours officiel. Il sut invoquer à la fois, à propos des Apparitions et des Miracles, l'intérêt de l'Eglise et celui de l'Etat, le Pape et l'Empereur. En chacune de ses phrases, il commençait par la piété et finissait par l'administration. Les prémisses étaient d'un théologien, les conclusions étaient d'un préfet.

" M. le Préfet a montré aux Maires, disait le surlendemain le journal de la Préfecture, ce que les scènes qui s'étaient produites avaient de regrettable, et *quelle défaveur elles tendaient à jeter sur la Religion*. Il s'est appliqué surtout à leur faire comprendre que le fait de la création d'un oratoire à la Grotte, *fait suffisamment constitué par le dépôt d'emblèmes religieux et de cierges*, était une atteinte portée à l'autorité *ecclésiastique et civile*, une *illégalité* qu'il était du devoir de l'administration de faire cesser, puisque, *aux termes de la Loi*, aucune chapelle publique ou oratoire ne peut être fondée *sans l'autorisation du Gouvernement*, sur l'avis del'Evêque diocésain." (2.)

" —Mes sentiments, avait ajouté le dévot fonctionnaire, ne doivent être suspects à personne. Tout le monde, dans ce département, connaît mon respect profond pour la Religion. J'en ai donné,—je crois,—assez de preuves, pour qu'il soit impossible de mal interpréter mes intentions.

" Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre, Messieurs, que j'ai donné l'ordre au Commissaire de Police d'enlever et de transporter à la Mairie, où ils seront mis à la disposition de ceux qui les ont déposés, les objets placés dans la Grotte.

" J'ai prescrit, en outre, d'ARRÊTER et de conduire à Tarbes, *pour y être traitées comme malades*, aux frais du Département, les personnes qui se diraient visionnaires, et je ferai poursuivre, *comme propagateurs de fausses nouvelles*, tous ceux qui auraient contribué à mettre en circulation les bruits absurdes que l'on fait courir." (3.)

Ceci se passait le 4 mai. C'est ainsi que le très-religieux Préfet inaugurerait son mois de Marie.

Ces paroles furent accueillies par un "*euthousiasme unanime*," suivant le journal de la Préfecture.

La vérité est que les uns désapprouvèrent hautement la voie violente dans laquelle s'engageait l'autorité, tandis que d'autres, appartenant à la

(1.) Louis Veuillot, *Univers* du 28 aout 1868.

(2.) *Ere impériale* du 8 mai.

(3.) Nous donnons ce discours d'après l'article de l'*Ere impériale*, journal de la Préfecture. No. du 8 mai.

secte des Libres-Penseurs, s'imaginèrent que la main du Préfet allait suffire à enrayer brusquement la marche irrésistible des choses.

Au dehors, les philosophes et les savants se réjouissaient. Le *Lavedan*, absolument silencieux depuis deux mois, terrassé qu'il était par l'évidence des faits, retrouva la parole pour entonner un dithyrambe préfectoral.

Immédiatement après son discours, le Chef du Département avait quitté la ville, laissant s'exécuter hors de sa présence ce qu'il avait ordonné.

Les mesures de M. le Préfet se complétaient l'une par l'autre. Par l'arrestation de Bernadette, il atteignait la cause ; par l'enlèvement des objets à la Grotte, il atteignait l'effet. Si, comme c'était probable, ces ardentes populations, blessées dans la liberté de leurs croyances, de leur droit de prier, de leur religion, essayaient quelque résistance ou se livraient à quelque désordre, l'escadron de cavalerie, mandé par dépêche, accourait à bride abattue, et, mettant toutes choses au régime de l'état de siège, réfutait la Superstition par le tout-puissant argument du sabre. De même qu'il venait de transformer une question religieuse en question administrative, M. Massy était prêt à transformer la question administrative en question militaire.

Le Maire et le Commissaire de Police étaient chargés, chacun selon ce qui les concernait, d'exécuter les volontés du Préfet. Le premier avait ordre de faire arrêter Bernadette, le second de se rendre aux Roches Massabielle et de dépouiller la Grotte de tout ce que la piété ou la reconnaissance des fidèles y avait déposé.

Suivons-les tous les deux, et commençons par le Maire, ainsi que le veut la hiérarchie.

Bien que M. Lacadé, Maire de Lourdes, évitât de se prononcer sur les événements extraordinaires qui se passaient, il en était fortement impressionné, et ce ne fut point sans une certaine terreur qu'il vit l'Administration entrer dans cette voie de violences. Il était fort perplexe. Il ne savait quelle attitude allaient prendre les populations ; il est vrai que M. le Préfet annonçait l'envoi possible d'un escadron de cavalerie pour maintenir la tranquillité dans la ville de Lourdes à la suite de l'arrestation ; mais cela même ne laissait pas que de l'inquiéter fortement. Le côté surnaturel et les miracles l' alarmaient aussi. Il ne savait que faire entre l'autorité du Préfet, la force du peuple et les puissances d'en-haut. Il aurait voulu ménager la terre et le ciel. Il s'adressa, pour soutenir son courage, au Procureur impérial, M. Dutour ; et, tous deux ensemble, ils se rendirent chez M. le Curé de Lourdes pour lui communiquer l'ordre d'arrestation émané de la Préfecture : Ils expliquèrent à l'abbé Peyramale comment, d'après le texte de la loi du 30 Juin 1838, le Préfet agissait dans la plénitude de son droit légal.

Le Prêtre ne put contenir son indignation devant la cruelle iniquité d'une telle mesure, fût-elle à la rigueur possible d'après quelqu'une des innombrables lois françaises.

— Cette enfant est innocente ! s'écria-t-il ; et la preuve, monsieur le Procureur impérial, c'est que, comme magistrat, vous n'avez pu, malgré vos interrogatoires de toute sorte, trouver un prétexte à la moindre poursuite. Vous savez qu'il n'y a pas un tribunal en France qui ne reconnût cette innocence, élatante comme le soleil ; qu'il n'y a pas un Procureur-général qui, en de telles circonstances, ne déclarât monstrueuse et ne fît cesser non seulement une arrestation, mais une simple action judiciaire.

— Aussi la Magistrature n'agit-elle pas, répondait M. Dutour. M. le Préfet, sur le rapport des médecins, fait renfermer Bernadette comme atteinte de démence, et cela dans son intérêt, pour la guérir. C'est une simple mesure administrative qui ne touche en rien à la Religion, puisque ni l'Evêque ni le Clergé ne se sont prononcés sur tous ces faits, qui se passent en dehors d'eux.

— Une telle mesure, reprit le Prêtre, serait la plus odieuse des persécutions ; d'autant plus odieuse, qu'elle prend un masque hypocrite, qu'elle affecte de vouloir protéger, qu'elle se cache sous le manteau de la légalité, et qu'elle a pour objet de frapper un pauvre être sans défense. Si l'Evêque, si le Clergé, si moi-même, nous attendons qu'une lumière de plus en plus grande se fasse sur ces événements pour nous prononcer sur leur caractère surnaturel, nous en savons assez pour juger de la sincérité de Bernadette et de l'intégrité de ses facultés intellectuelles. Et dès qu'ils ne constatent aucune lésion cérébrale, en quoi vos deux Médecins seraient-ils plus compétents pour juger de la folie ou du bon sens que l'un quelconque des mille visiteurs qui ont interrogé cette enfant, et qui ont tous admiré la pleine lucidité et le caractère normal de son intelligence ? Vos médecins eux-mêmes n'osent affirmer et ne concluent que par une hypothèse. M. le Préfet ne peut, à aucun titre, faire arrêter Bernadette.

— C'est légal.

— C'est illégitime. Prêtre, Curé-doyen de la ville de Lourdes, je me dois à tous, et en particulier aux plus faibles. Si je voyais un homme armé attaquer un enfant, je défendrais l'enfant au péril de ma vie, car je sais le devoir de protection qui incombe au bon Pasteur. Sachez que j'agirai de même quand bien même cet homme serait un Préfet et que son arme serait le mauvais article d'une mauvaise loi. Allez donc dire à M. Massy que ses Gendarmes me trouveront sur le seuil de la porte de cette pauvre famille, et qu'ils auront à me renverser, à me passer sur le corps, à me fouler aux pieds avant de toucher à un cheveu de la tête de cette petite fille.

Cependant. . .

— Il n'y a pas de cependant. Examinez, faites des enquêtes, vous êtes libres, et tout le monde vous y convie. Mais si, au lieu de cela, vous voulez persécuter, si vous voulez frapper les innocents, sachez bien qu'avant d'atteindre le dernier et le plus petit parmi mon troupeau, c'est par moi qu'il faudra commencer.

—Quant à la Grotte, reprit le Prêtre, si M. le Préfet veut, au nom des lois de la Nation et au nom de sa piété particulière, la dépouiller des objets que d'innombrables visiteurs y ont déposés en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il le fasse. Les croyants seront attristés et même indignés. Mais qu'il se rassure, les habitants de ce pays savent respecter l'Autorité, même quand elle s'égare. On dit qu'à Tarbes un escadron est en selle, attendant pour accourir à Lourdes un signal du Préfet. Que l'escadron mette pied à terre. Quelque ardentes que soient les têtes, quelque ulcérés que soient les cœurs, on écoute ma voix et je réponds, sans la force armée, de la tranquillité de mon peuple. Avec la force armée, je n'en réponds plus.

L'attitude énergique prise par M. le Curé de Lourdes, que l'on savait incapable de plier dans tout ce qu'il considérait comme son devoir, introduisait dans la question un élément imprévu quoique très-aisé à prévoir.

Le Procureur Impérial, dès qu'il s'agissait d'une mesure administrative, n'avait point à intervenir ; et ce n'était qu'officieusement que M. Dutour avait accompagné M. Lacadé au presbytère. Tout le poids de la décision à prendre portait donc sur ce dernier.

M. Lacadé avait la certitude que le Curé de Lourdes ferait infailliblement ce qu'il avait dit. Quant à opérer par surprise et à arrêter brusquement Bernadette à l'insu du Pasteur, il n'y fallait point songer, maintenant que l'abbé Peyramale était prévenu et qu'il avait l'œil ouvert. Nous avons dit tout à l'heure les impressions que ressentait le Maire en présence du Surnaturel surgissant tout à coup sous ses yeux. L'apparente impassibilité du magistrat municipal cachait un homme très-anxieux et très-agité.

Il fit part au Préfet de la conversation que M. Dutour et lui venaient d'avoir avec le Curé-Doyen, de l'attitude et des paroles de l'homme de Dieu. L'arrestation de Bernadette, ajoutait-il, pourrait, en outre, dans l'état des esprits, soulever la ville et provoquer une révolte indignée contre les autorités constituées. Quant à lui, devant la détermination si formellement exprimée par M. le Curé et en présence de si redoutables éventualités, il se voyait à regret obligé de se refuser—fallût-il résigner les honneurs de la Mairie—à faire exécuter personnellement une pareille mesure. C'était au Préfet, s'il le jugeait bon, d'agir directement et de faire opérer l'arrestation par un ordre direct à la Gendarmerie.

Pendant que le sort et la liberté de Bernadette étaient soumis à ces incertitudes, M. Jacomet, en grande tenue et revêtu de son écharpe, se préparait à exécuter aux Roches Massabielle, les mesures prescrites par M. Massy.

Le bruit que le Préfet avait donné l'ordre de spolier la Grotte s'était répandu rapidement et avait jeté l'agitation dans toute la ville. La population tout entière était consternée comme en présence d'un sacrilège monstrueux.

—La très-sainte Vierge a daigné descendre chez nous, disait-on, et y

opérer des miracles, et voilà comment on la reçoit ! Il y a de quoi attirer la colère du Ciel !

Les âmes les plus froides étaient émues ; une sourde effervescence se manifestait peu à peu dans la population et allait grandissant. Dès les premiers moments et avant l'entrevue que nous venons de raconter, le curé Peyramale et les Prêtres de la ville avoient fait entendre aux uns et aux autres des paroles de paix, et tâché de calmer les plus irrités.

“ —Mes amis, disait le Clergé, ne compromettez pas votre cause par des désordres ; subissez la loi, même mauvaise. Si la sainte Vierge est en tout cela, elle saura bien tourner les choses à sa gloire ! et vos violences, si vous vous en permettiez, seraient à son égard un manque de foi, une injure à sa toute-puissance. Voyez les martyrs ; se sont-ils révoltés contre les empereurs ? Et ils ont triomphé par cela même qu'ils n'ont pas combattu.”

L'autorité morale du Curé était grande, mais les têtes étaient ardentes et les cœurs indignés. On était à la merci d'un hasard.

Les objets et les ex-voto déposés à la Grotte formaient une masse considérable, et qui ne pouvait être transportée à main d'homme. M. Jacomet se rendit à la Poste, chez M. Barioge, pour demander une charrette et des chevaux.

—Je ne prête point mes chevaux pour de pareilles choses, répondit le Maître de poste.

—Mais vous ne pouvez refuser vos chevaux à qui les paye, s'écria M. Jacomet.

—Mes chevaux sont faits pour le service de la poste et non pour cette besogne. Je ne veux être pour rien en ce qui va se commettre. Faites-moi un procès si cela vous convient. Je refuse mes chevaux.

Le Commissaire alla ailleurs. Dans tous les hôtels, chez tous les loueurs de chevaux, assez nombreux à Lourdes à cause du voisinage de eaux thermales, chez les particuliers, auxquels il s'adressa en désespoir de cause, il rencontra les mêmes refus. Sa situation était des plus cruelles. La population, troublée et frémissante, le voyait ainsi aller inutilement de maison en maison, suivi des Sergents de ville, et assistait à ses déceptions successives. Il entendait les murmures, les rires, les paroles dures de la foule. Le poids de tous les regards tombait sur lui, en cette course pénible et infructueuse qu'il faisait à travers les places et les rues de la ville. Il avait vainement augmenté successivement la somme d'argent qu'il offrait pour le prêt d'une charrette et d'un cheval. Les plus pauvres avaient refusé, bien qu'il eût offert jusqu'à trente francs et que la course ne fût que de quelques centaines de mètres.

La foule, entendant ce chiffre de trente francs, le comparait aux trente deniers.

Enfin, il trouva chez un maréchal-ferrant une fille qui, pour cette somme, lui prêta ce dont il avait besoin.

Quand on le vit sortir de cette maison avec une charrette attelée, la multitude fut d'autant plus indignée que nulle misère urgente n'avait pu déterminer la complaisance vénale des propriétaires du chariot. Ces gens n'étaient point pauvres.

Jacomet se dirigea vers la Grotte. Les Sergents de ville conduisaient la charrette. Une foule immense les suivait, silencieuse, sombre, inquiète, sentant s'annoncer en elle la terrible électricité des orages.

On arriva ainsi devant les Roches Massabielles. La charrette, ne pouvant parvenir jusques-là stationna à quelque distance.

Sous la voûte de la Grotte brûlaient çà et là des cierges, portés sur des chandeliers ornés de mousse et de rubans. Des croix, des statues de la Vierge, des tableaux religieux, des chapelets, des colliers, des bijoux reposaient sur le sol ou dans les anfractuosités du rocher. A certaines places, sous les images de la Mère de Dieu, on avait étendu des tapis. Des milliers de bouquets avaient été portés là en l'honneur de Marie par de pieuses mains, et les prémices du mois des fleurs embaumaient ce sanctuaire champêtre.

Dans une ou deux corbeilles d'osier et sur le sol brillaient des pièces de cuivre, d'argent ou d'or dont le total formait quelques milliers de francs, premier don spontané des fidèles pour l'érection, en ce lieu, d'un temple à la Vierge sans tache, pieuse offrande, dont le caractère sacré avait frappé de respect l'audace même des malfaiteurs et sur laquelle, malgré la facilité de la solitude et des nuits, nul criminel n'avait osé jusques-là porter une main sacrilège.

M. Jacomet franchit la balustrade construite par les ouvriers et entra dans la Grotte. Il paraissait troublé. Les Sergents de ville étaient près de lui ; la foule qui l'avait suivi le regardait, mais sans pousser aucune clameur. La tranquillité extérieure de cette multitude avait quelque chose d'effrayant.

Le Commissaire commença d'abord par s'assurer de l'argent. Puis, éteignant les cierges un à un, ramassant les chapelets, les croix, les tapis, les divers objets qui remplissaient la Grotte, il les remettait au fur et à mesure aux Sergents de ville pour les porter sur la charrette. Ces pauvres gens paraissaient souffrir de la besogne qu'ils faisaient et c'était avec un visible sentiment de tristesse et de respect qu'ils portaient sur le chariot tout ce dont le Commissaire dépouillait la Grotte, honorée et sanctifiée naguère par la visite de la Mère de Dieu, par le jaillissement de la Source, par la guérison des malades.

A cause de la distance de la charrette, tout cela se faisait assez lentement. M. Jacomet appela un petit garçon qui se trouvait là, un peu en avant de la foule.

—Tiens, prends ce tableau et porte-le à la charrette.

Le petit garçon tendit les mains pour prendre le cadre. Un autre enfant à côté de lui, lui cria :

—Malheureux ! que vas-tu faire ? Le bon Dieu te punirait !

L'enfant effrayé, recula alors, et aucun appel nouveau du Commissaire ne put le déterminer à avancer.

Les mouvements du Commissaire avaient je ne sais quoi de convulsif. Quand il ramassa le premier bouquet, il voulut, le considérant comme une non-valeur, le jeter dans le Gave, mais un vague murmure de la foule arrêta son geste commencé. Il parut comprendre que la mesure de la patience populaire était comble et que le moindre incident pouvait la faire déborder. Les bouquets furent alors, avec tout le reste, transportés sur le chariot.

Un instant après, une statuette de la Vierge se brisa entre les manis du Commissaire, et ce petit fait produisit encore dans la foule un mouvement redoutable.

Quand la Grotte fut dépouillée de tout, M. Jacomet voulut encore enlever la balustrade. Il lui manquait une hache. Des gens qui taillaient du bois à une scierie annexée au moulin de M. de Laffite lui refusèrent successivement celles dont ils se servaient. Un autre ouvrier, qui travaillait un peu à l'écart des autres, n'osa pas lui résister et laissa prendre la sienne.

M. Jacomet mit lui-même la main à l'œuvre, et donna quelques coups de hache sur la balustrade qui était peu solide et qui céda presque aussitôt.

La vue de cet acte de violence matérielle, le spectacle de cet homme frappant le bois à coups de hache, fit plus d'effet sur la multitude que tout le reste, et il y eut une explosion menaçante. Le Gave était là, rapide et profond ; et il suffisait de quelques instants d'égarement pour que le malheureux Commissaire y fût précipité, dans un de ces irrésistibles mouvements de colère comme les foules en ont parfois.

Jacomet se retourna et montra son visage pâle et bouleversé.

—Ce que je fais, dit-il avec une apparente tristesse, je ne le fais pas de moi-même, et c'est avec le plus grand regret que je me vois forcé de l'exécuter. J'agis d'après les ordres de M. le Préfet. Il faut que j'obéisse, quoiqu'il m'en coûte, à l'autorité supérieure. Je ne suis point responsable, et il ne faut pas s'en prendre à moi.

Des voix dans la foule s'écrièrent :

—Demeurons calmes, pas de violence ; laissons tout à la main de Dieu.

Les conseils et l'activité du Clergé portaient leurs fruits, et il n'y eut aucun désordre. Le Commissaire et les Sèrgents de la ville conduisirent sans obstacle la charrette à la mairie où ils déposèrent tous les objets recueillis à la Grotte. L'argent fut remis à M. le Maire.

Le soir, pour protester contre les mesures du Préfet, une foule innombrable se rendit à la Grotte, qui fut soudainement remplie de fleurs et illu-

minée. Seulement, pour éviter que la Police vint saisir les cierges, chacun tenait le sien à la main, et, au retour, le remportait chez lui.

Le lendemain, deux faits eurent lieu qui impressionnèrent vivement la population.

La fille qui avait loué le cheval et le chariot à M. Jacomet tomba du haut d'un grenier à foin et se brisa une côte.

Le même jour, l'homme qui avait prêté la hache au Commissaire pour renverser la balustrade de la Grotte eut les deux pieds écrasés par la chute d'un madrier qu'il voulait placer lui-même sur un établi.

Les Libres-Penseurs virent là une coïncidence irritante et malencontreuse. La multitude considéra ce double événement comme une punition du Ciel. (1.)

M. le préfet Massy était peu troublé par ces menus incidents. Il ne croyait pas plus aux maladies qu'aux guérisons venant du ciel.

L'attitude, non point menaçante, mais inflexible, de l'abbé Peyramale, la détermination prise par ce dernier d'intervenir de sa personne pour protéger Bernadette contre l'arrestation projetée, le préoccupaient bien plus que les marques du courroux céleste. Dieu, en un mot, l'inquiétait moins que le Curé.

Le refus de M. Lacadé de procéder à cette violente mesure ; sa démission offerte ;—le visible mécontentement des maires du canton, au discours du conseil de révision ; les symptômes de grave effervescence qui avaient acencilli l'enlèvement des *ex-voto* de la Grotte ; l'incertitude où on était peut-être de la passive obéissance des Gendarmes et des Soldats, lesquels partageaient au sujet de Bernadette l'enthousiasme et la vénération populaires, lui donnèrent également à réfléchir. Il comprit que, dans un tel ensemble de conjonctures, l'incarcération de la Voyante pourrait avoir les conséquences les plus désastreuses.

Ce n'est point qu'il n'eût bravé volontiers une émeute. Quelques-uns des détails que nous avons racontés donneraient à penser qu'il l'avait secrètement désirée. Mais un soulèvement des populations précédé de la démission du Maire, compliqué de l'intervention d'un des prêtres les plus respectés du diocèse, suivi, selon toute probabilité, d'une plainte au Conseil d'Etat pour séquestration arbitraire, accompagné d'une énergique protestation de la presse catholique ou simplement indépendante, avait un caractère de gravité qui ne pouvait manquer de frapper vivement un homme aussi intelligent et aussi attaché à ses fonctions que M. le baron Massy.

Il devait pourtant en coûter singulièrement à l'orgueilleux Préfet de s'arrêter dans l'exécution de cette mesure radicale qu'il avait si publique-

(1.) Chacun comprendra le sentiment de convenance et de charité qui nous empêche de nommer les pauvres gens qui furent frappés par ces accidents. Ils appartiennent à la classe du peuple, à la classe des petits et des faibles : ils ont été atteints par le malheur, et ils sont sans défense. Nous ne nommons que les puissants.

ment annoncée la veille au conseil de révision ; et assurément il n'eût point agi de la sorte si le rapport des médecins, au lieu d'être une simple et hésitante hypothèse, peu sûre d'elle-même, avait constaté la folie ou l'hallucination de la Voyante. Que Bernadette eût été réellement atteinte d'aliénation mentale, rien n'était plus facile au Préfet que d'ordonner un second examen ; rien de plus aisé que de faire constater le trouble cérébral de l'enfant par deux autres docteurs, choisis parmi les notabilités scientifiques du pays, et assez autorisés comme gens de savoir et d'honneur pour imposer leur décision à l'opinion publique. Mais M. Massy, au courant de tous les interrogatoires de Bernadette, comprit qu'il ne se trouverait pas un seul médecin sérieux qui ne reconnût et ne proclamât avec tout le monde la pleine raison, la droite intelligence, et la bonne foi de l'enfant.

Devant l'évidence d'une telle situation, en présence des impossibilités morales, presque matérielles, qui se dressaient inopinément devant lui, le sage Préfet, se vit forcé de s'arrêter net et de ne pas aller plus avant. Il était condamné à l'inaction par la force des choses. Quant à retourner complètement sur ses pas et à révoquer la mesure déjà exécutée publiquement par Jacomet aux Roches Massabielle, une telle solution ne pouvait même pas aborder la pensée du baron Massy. L'enlèvement des objets de la Grotte, étant un fait accompli, fut maintenu. Mais la Voyante demeura libre, ignorant sans doute, entre ses prières du matin et celles du soir, l'orage qui venait de passer sur elle et qui n'avait point éclaté.

L'autorité civile, par cette tentative avortée et non reprise, constatait elle-même l'impossibilité absolue de convaincre Bernadette du moindre trouble cérébral. En laissant la Voyante libre, après avoir tenté de l'enfermer, le Pouvoir officiel rendait, malgré lui, un public hommage à la pleine intégrité de cette raison et de cette intelligence. L'incrédulité, par de tels coups mal dirigés, se blessait avec ses propres armes et servait précisément la cause même qu'elle prétendait attaquer. Ne l'accusons pourtant pas de maladresse. Il doit être difficile de lutter contre l'évidence et, en un tel combat, les fautes les plus lourdes sont inévitables.

Toutefois, si M. Massy modifiait en quelques circonstances la forme de ses projets, il s'obstinait invinciblement dans le fond même de ses desseins. L'unique concession qu'il consentait parfois à faire aux événements, c'était d'abandonner un moyen reconnu inutile ou périlleux pour en prendre quelqu'autre d'une apparence plus efficace, et de tourner les obstacles, quand il était impossible de les briser ou de les franchir. En un mot s'il changeait sa tactique, il ne changeait jamais ses résolutions. Il ne reculait pas, il évoluait.

Or, l'incarcération de Bernadette n'était qu'un moyen. Le principe premier et le but suprême, c'était le renversement radical de la superstition, et la défaite définitive du Surnaturel.

M. Massy ne perdit en rien l'espérance. Il avait "la certitude", disait-il hautement de venir bientôt à bout des difficultés grandissantes de la situation.

Donc, s'il dut renoncer, malgré son discours du 4 mai, à faire enfermer la pauvre Bernadette comme folle, il n'en fut que plus acharné à mettre un terme d'une façon ou d'une autre aux progrès et aux envahissements du fanatisme.

Les doctrines et les explications qui, depuis quelques jours, étaient devenues le thème favori des libres-penseurs de ces contrées méridionales, suggérèrent à son esprit, déjà embarrassé, un moyen nouveau qui lui sembla véritablement décisif.

Pour bien comprendre comment le Préfet en vint à changer de la sorte son plan d'attaque, il est bon de jeter un coup d'œil sur ce qui se passait en ce moment dans le camp des intelligences anti-chrétiennes.

LIVRE SIXIÈME.

Nouvelle attitude des incroyants.—L'enfant Lasbareilles ;—Denys Bouchet, etc.—Les explications médicales.—Analyse Latour de Trie.—Catherine Latapie-Chonat.—Marianne-Garrot.—Marie Lanoue-Domengé.—Foi persévérante et tranquillité des multitudes.—Protestation contre l'analyse Latour.—La ville de Lourdes s'adresse à M. Filhol.—Première communion de Bernadette.—Marche irrésistible des événements.—Violences administratives.—Arrêté du 8 juin : interdiction de boire à la Source et d'aller à la Grotte.—Le maire Lucadé.—Le juge Duprat.

Les ennemis de la Superstition avaient perdu un terrain considérable dans leur lutte désespérée contre les événements qui, depuis dix ou douze semaines, scandalisaient leur philosophie aux abois. De même qu'il était devenu impossible de nier la Source, dont les limpides flots s'écoulaient magnifiques aux yeux des populations émerveillées, de même il devenait impossible de nier plus longtemps les guérisons qui s'effectuaient, à toute heure et partout, par l'usage de cette eau mystérieuse.

Au commencement on avait haussé les épaules devant les premières guérisons, en se bornant à les nier purement et simplement et en se refusant, de parti pris, à tout examen. Puis, quelques habiles avaient inventé deux ou trois faux miracles, pour se préparer le facile triomphe de les renverser ensuite. Mais l'incrédulité avait bien vite été débordée par la multiplicité des cures admirables dont nous n'avons pu raconter ou indiquer que la moindre partie. Les faits s'imposaient. Ils devenaient si nombreux, si éclatants, qu'il fallait, à tout prix, ou se soumettre au Miracle, ou trouver une explication naturelle de ces phénomènes extraordinaires.

La Libre-Pensée comprit alors qu'à moins de rendre les armes ou de nier la pleine évidence, il devenait urgent de procéder à une évolution rapide, et d'imaginer une autre tactique.

Les plus intelligents parmi ce petit monde trouvaient même qu'il était

déjà tard, et se rendaient compte de la très-lourde faute qu'ils avaient commise dans l'origine en niant prématurément et sans examen des faits devenus ensuite patents et parfaitement constatés, tels que le jaillissement de la Source et les guérisons d'un grand nombre d'incurables notoires, que chacun voyait maintenant circuler en pleine santé, dans les rues de la ville. Ce qui rendait le mal presque irréparable, c'est que ces malheureuses dénégations des faits les plus avérés étaient authentiques et officiellement constatées dans tous les journaux du Département.

La plupart des guérisons, opérées par l'eau de Massabielle, avaient un caractère de rapidité, voire même de soudaineté, qui marquait manifestement l'action immédiate d'une puissance souveraine. Toutefois, il s'en produisit quelques-uns qui ne présentèrent en rien ce caractère typique et très-visiblement surnaturel. Elles s'effectuèrent à la suite de lotions ou de boissons plus ou moins répétées, d'une façon lente et progressive, côtoyant en quelque sorte,—toutes miraculeuses qu'elles pussent être dans leur principe,—la marche ordinaire des cures naturelles.

Dans un village des environs de Lourdes, à Gez, un petit enfant, âgé de sept ans, avait été notamment l'objet d'une de ces guérisons à caractère mixte que, suivant la pente de l'esprit, on pouvait attribuer à une grâce spéciale de Dieu et aux seules forces de la Nature. Cet enfant, nommé Lasbareilles, était né entièrement difforme, avec une double déviation de la charpente osseuse, au dos et à la poitrine. Ses jambes toutes grêles et presque desséchées étaient paralysées par leur extrême faiblesse. Ce malheureux petit être n'avait jamais pu marcher. Il était constamment couché ou assis. Quand il fallait le changer de place, sa mère le portait dans ses bras. Parfois cependant, l'enfant, appuyé sur le bord de la table ou soutenu par la main maternelle, parvenait à se tenir debout et à faire quelques pas au prix de violents efforts et d'une immense fatigue. Le médecin du lieu s'était déclaré impuissant à le guérir ; et, en présence de ce rachitisme essentiellement organique, on n'avait jamais eu recours à aucun remède.

Les parents de cet infortuné, entendant parler des miracles de Lourdes, s'étaient procuré de l'eau de la Grotte ; et, dans l'espace de quinze jours, ils avaient fait, à trois reprises différentes, des lotions sur le corps de l'enfant, sans obtenir aucun résultat. Leur foi ne s'était point découragée pour cela : si l'espérance était bannie du monde, on la retrouverait en effet dans le cœur des mères. La quatrième lotion avait eu lieu le Jeudi-Saint, c'est-à-dire le 1er avril 1858. Ce jour-là, l'enfant avait fait tout seul quelques pas.

Ces lotions étaient devenues de plus en plus efficaces, et l'état de l'enfant s'était amélioré progressivement. Il en était ainsi venu, au bout de trois ou quatre semaines, à marcher à peu près comme tout le monde. Nous disons "à peu près," car il conservait dans les mouvements une gaucherie

d'allure qui semblait comme une réminiscence de son infirmité originelle. La maigreur des jambes avait peu à peu disparu en même temps que la faiblesse, et le buste s'était presque entièrement redressé. Toute la population du village de Gez, qui connaissait l'état antérieur de cet enfant, criait au miracle. Avait-elle tort, avait-elle raison ? Quelle que soit là-dessus notre pensée, il est certain qu'on pouvait de part et d'autre discuter ce point.

Un autre enfant, Denys Bouchet, du bourg de Lamarque, dans le canton d'Ossun, avait été guéri également d'une paralysie générale dans des conditions à peu près semblables. Un garçon de vingt-sept ans, Jean-Louis Amaré, épileptique, avait vu sa terrible maladie céder complètement, mais céder seulement peu à peu à l'usage de l'eau de Massabielle.

Quelques autres cas analogues s'étaient présentés. *

Si on ne connaissait, depuis l'ère chrétienne, les formes merveilleusement variées des guérisons surnaturelles, on serait peut-être tenté de croire que la Providence disposa ainsi les choses en ce moment pour amener l'orgueilleuse philosophie humaine à se prendre, elle-même, dans ses propres filets et à se suicider de ses propres mains. Mais ce ne fut point là, croyons-nous, un piège divin. Dieu ne tend d'embûches à personne. Par elle-même, par ses développements normaux et réguliers dont la logique est inconnue aux humaines philosophies, la Vérité est pour l'erreur un piège éternel.

Quoi qu'il en soit, les savants et les médecins du pays s'empressèrent de trouver dans ces diverses cures d'une physionomie incertaine et douteuse, dans ces cures parfaitement constatées d'ailleurs quant à leur réalité et à leur caractère progressif, une admirable occasion et un heureux prétexte pour opérer ce changement de tactique et cette évolution prudente que l'évidence croissante des faits rendait absolument nécessaire.

Renonçant à invoquer devant ces guérisons, le thème banal de l'imagination, ils les attribuèrent hautement aux vertus naturelles que possédait indubitablement cette eau singulière, nouvellement jaillie par le plus grand des hasards.

Donner cette explication c'était reconnaître les guérisons.

Que le lecteur se rappelle le commencement de cette histoire, alors

* Nous croyons utile de dire que—sauf celle de Denys Bouchet que la médecine officielle avait reconnue absolument et constitutionnellement incurable—aucune de ces guérisons ne fut déclarée miraculeuse par la Commission épiscopale nommée plus tard. Voir pour ces guérisons les 10^e, 11^e et 16^e procès-verbaux de la Commission. Quelle que puisse être en ces circonstances la probabilité de l'intervention divine, l'Eglise pour proclamer le Miracle exige *qu'aucune explication naturelle* du fait ne soit possible. Elle écarte, sans affirmer et sans nier, tout ce qui n'est pas dans ces conditions. Elle se borne à dire : *Nescio*.

Nous aurons l'occasion de revenir dans le cours de cette histoire sur les procédés d'examen de la Commission.

qu'une petite bergère, allant à la cueillette du bois mort, avait prétendu voir une Apparition lumineuse se dresser devant elle. Qu'il se rappelle les ricanements des fortes têtes de Lourdes, les haussemens d'épaules du Cercle, le dédain transcendant par lequel tous ces puissants esprits accueillent ces enfantillages, ces niaiseries et ces sottises. Que de pas en avant avait faits l'affirmation surnaturelle ; que de pas en arrière avaient faits l'incrédulité, la science et la philosophie, depuis les premiers événements survenus tout à coup à la Grotte déserte des rives du Gave !

Le Miracle, si nous osons nous exprimer ainsi avait pris l'offensive. Naguère si fière à l'attaque et poursuivie maintenant par les faits, l'épée dans les reins, la Libre-Pensée en était réduite à se défendre.

Les représentants de la Philosophie et de la Science n'en étaient pas pour cela moins affirmatifs, ni moins dédaigneux pour la superstition populaire.

—Hé bien, oui ! disaient-ils en affectant un ton de bonhomie et des allures de bonne foi, hé bien, oui ! nous convenons que l'eau de la Grotte guérit certaines maladies. Quoi de plus simple ? En quoi est-il besoin de Miracle, de grâces surnaturelles, d'intervention divine, pour expliquer une action analogue, sinon identique, à celle des mille sources qui depuis Vichy ou Bade jusqu'à Luchon, agissent avec tant d'efficacité sur l'organisme humain ? L'eau de Massabielle possède purement et simplement des qualités minérales très-puissantes, comme en ont également, à quelques lieues plus haut dans la montagne, les thermes de Barèges ou de Cauterets. La Grotte de Lourdes n'appartient pas à la Religion, elle appartient à la Médecine.

Une lettre, que nous prenons au hasard parmi nos documents, présente mieux que nous ne saurions le faire l'attitude des savants du pays en présence des merveilles opérées par l'eau de Massabielle. Cette lettre écrite par un très-honorable médecin des environs, le docteur Lary, lequel ne croyait en rien aux explications miraculeuses, était adressée par lui à un membre de la faculté.

“ Ossun, 28 avril 1858.—Je m'empresse, mon cher confrère, de vous transmettre les détails que vous me demandez sur la femme Galop de notre commune.

“ Cette femme, à la suite d'un rhumatisme de la main gauche, avait cette main inhabile à la préhension. Ainsi, voulait-elle laver ou porter un verre avec cette main ? elle le laissait très-souvent tomber : voulait-elle puiser de l'eau ? elle devait y renoncer, parce que sa main gauche ne pouvait serrer la corde du tour de son puits. Il y avait plus de huit mois qu'elle n'avait pas fait son lit, et qu'elle n'avait pas filé un seul écheveau de fil.

“ Or, depuis son unique voyage à Lourdes où elle fit usage de l'eau de la Grotte *intus* et *extus*, elle file avec assez de facilité, *elle fait son lit, elle puisse de l'eau, elle lave et porte des verres et des assiettes à table, en un mot, elle se sert de cette main à peu près comme de l'autre.*”

“ Les mouvements de la main gauche ne sont pas encore *tout à fait*
 “ aussi libres qu’avant la maladie ; mais, comparés à ce qu’il étaient avant
 “ l’usage des eaux de la Grotte de Lourdes, *il y a en mieux 90 pour 100*
 “ *de différence.* Au reste, cette femme se propose de revenir à la Grotte.
 “ Je vais l’engager à passer chez vous pour vous voir, vous pourrez vous
 “ même alors vous convaincre de ce que je vous dis ici.

“ Vous trouverez, en examinant la malade dont il s’agit, une ankylose
 “ incomplète de l’articulation métacarpo-phalangienne de l’index. C’est tout
 “ ce qui reste de son affection. Si l’usage réitéré de l’eau à la Grotte
 “ fait disparaître cet état morbide, *ce fait sera une preuve de plus de*
 “ *l’alcalinité de cette eau.* (1.)

“ Je termine, en vous priant de me croire votre très-dévoué confrère.
 “ LARY d. m.”

Cette explication une fois admise, et tenue *a priori* pour certaine, les médecins furent moins revêches à constater les guérisons opérées par l’eau de la Grotte ; et dès ce moment, ils se mirent à généraliser leur thèse et à l’appliquer presque indistinctement à tous les cas, même à ceux qui avaient un caractère de soudaineté en quelque sorte foudroyant, caractère assez peu conciliable pourtant avec l’action ordinaire des eaux minérales. Les doctes personnages du lieu se tiraient de ce mauvais pas en prêtant à l’eau de la Grotte des qualités d’une extrême puissance inconnue jusque-là. Peu leur importait de bouleverser dans leurs théories toutes les lois de la Nature, pourvu que ce ne fût pas au profit du ciel. Ils admettaient volontiers l’*extranaturel* pour se débarrasser du *surnaturel*.

Il se trouvait parmi les croyants quelques esprits mal faits et taquins qui troublaient par des réflexions importunes les graves explications et les théories transcendantes de la savante coterie :

—“ Comment se fait-il, venaient-ils objecter, que cette source minérale, si exceptionnellement puissante qu’elle opère des guérisons soudaines, ait été précisément découverte par Bernadette en état d’extase, à la suite de prétendues Visions célestes, et comme preuve de ces Apparitions surnaturelles ? Comment se fait-il d’abord que cette Source ait jailli juste au moment où Bernadette croyait entendre la Voix divine lui dire d’aller boire et se laver ? Comment se fait-il ensuite que cette Source, surgie soudainement, au vu et su de toute la population, dans des conditions si prodigieusement étonnantes, donne, non pas de l’eau ordinaire, mais une eau qui, de votre propre aveu, a guéri déjà tant de malades désespérés, lesquels y ont eu recours sans aucune direction médicale, et par simple esprit de foi religieuse ?”

Ces objections, répétées sous mille formes différentes, agaçaient outre

(1.) Disons en note que cette femme fut, en effet, entièrement guérie à un second voyage.

mesure les Libres-Penseurs, les Philosophes et les Savants. Ils essayaient de s'en tirer par des réponses si véritablement pauvres et misérables qu'elles devaient, ce semble, leur faire peu d'illusion à eux-mêmes ; mais en trouver d'autres était vraiment difficile.

“—Que voulez-vous ? disaient-ils, une chèvre a découvert par hasard le café. Un pâtre a par hasard, trouvé les eaux de Luchon. Toujours par hasard un paysan qui piochait a mis à jour les ruines de Pompéi. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que cette petite fille, s'amusant à creuser la terre durant son hallucination, ait fait jaillir une source, et que cette source soit minérale et alcaline ? Qu'en ce moment, elle ait cru précisément voir la sainte Vierge et ouïr une voix lui indiquer la source, c'est une simple coïncidence, toute fortuite, dont la Superstition voudrait faire Miracle. Ce jour-là, comme toujours, le hasard a tout fait et a été le seul révélateur.”

Les croyants ne se laissaient pourtant pas ébranler par une telle logique. Ils avaient le mauvais goût de trouver qu'expliquer toutes ces choses par de simples coïncidences de hasard, c'était violenter par trop la raison sous prétexte de la défendre. Cela irritait les Libres Penseurs qui, tout en reconnaissant enfin les guérisons opérées, déploraient plus que jamais le caractère religieux et surnaturel que les populations s'obstinaient à donner à ces étranges événements ; et, comme les gens dépités, ils inclinaient à la violence pour arrêter le courant populaire. “ Si ces eaux sont minérales, commençaient-ils à dire, elles relèvent de l'État ou de la municipalité : on ne doit y aller qu'avec une ordonnance de la Faculté ; et ce qu'il faut y construire, c'est un établissement de bains et non une chapelle.”

La science de Lourdes, forcée de convenir des faits, en était arrivée à cette situation d'esprit et à ces dispositions intellectuelles, lorsque survinrent les mesures du Préfet, relatives aux objets déposés à la Grotte, et cette tentative d'incarcération de Bernadette sous prétexte de folie, tentative avortée par suite de l'intervention inattendue de M. le curé Peyramale.

A toutes ces thèses de la secte médicale aux abois, il manquait un point d'appui certain et officiel. M. Massy avait déjà songé à demander ce point d'appui à l'une des sciences les plus admirables et les plus incontestées de notre temps : la Chimie. Dans ce but il s'était adressé par l'intermédiaire du maire de Lourdes, à un chimiste assez renommé dans le département, M. Latour de Tric.

Faire constater,—non en détail par l'examen de chaque cas particulier, mais en général et en bloc,—que toutes ces guérisons qui se multipliaient et se dressaient comme des objections formidables étaient absolument naturelles de par la constitution intime de la Source nouvelle, lui parut un coup de maître ; et il crut en cela bien mériter de la Science, de la Philosophie.

En voyant qu'il était décidément impossible de faire arrêter Bernadette

comme folle, il pressa l'analyse qui devait établir officiellement, en face des guérisons, les propriétés minérales et thérapeutiques de l'eau de la Grotte. Il devenait urgent de se débarrasser de ce Surnaturel envahissant qui, après avoir fait jaillir la Source, guérissait maintenant les malades, et menaçait de forcer toutes les portes. Tout en laissant malheureusement ce maudit Surnaturel assez fort par bien des côtés, une analyse véritablement officielle pouvait rendre de grands services.

Le chimiste de la Préfecture se mit donc à l'œuvre pour faire cette précieuse étude de l'eau jaillie à Massabielle, et avec une conscience entière, si non avec une science complète, il trouva au fond de ses cornues une solution absolument conforme aux explications des médecins, aux thèses des philosophes et aux désirs de M. le Préfet. La vérité était-elle aussi satisfaite de cette analyse que le pouvaient être la Préfecture, la Philosophie et la Faculté? C'est une question que l'on ne songea peut-être pas tout d'abord à se poser, mais que l'avenir devait se charger de résoudre.

Quoi qu'il en soit, voici l'analyse sommaire que M. Latour de Trié, chimiste de l'Administration, adressa officiellement, à la date du 6 mai, à M. le maire de Lourdes, et que ce dernier transmit aussitôt au baron Massy.

Examen chimique.

“ L'eau de la Grotte de Lourdes est très-limpide, inodore et sans
“ saveur tranchée. Sa pesanteur spécifique est très-voisine de celle de
“ l'eau distillée (sa température à la Source est de 15° cent.)

“ Elle contient les principes suivants :

“ 1o. Chlorures de soude, de chaux et de magnésic abondants ;

“ 2o. Carbonates de chaux et de magnésic ;

“ 3o. Silicates de chaux et d'alumine ;

“ 4o. Oxyde de fer ;

“ 5o. Sulfate de soude et carbonate de soude ;

“ 6o. Phosphate : des traces ;

“ 7o. Matière organique : ulmine.

“ Nous constatons dans la composition de cette eau absence complète
“ du sulfate de chaux ou sélénite.

“ Cette particularité, assez remarquable, est toute à son avantage, et
“ doit nous la faire considérer comme étant très-légère, facile à la diges-
“ tion et imprimant à l'économie animale une disposition favorable à l'é-
“ quilibre de l'action vitale.

“ Nous ne croyons pas trop préjuger en disant, vu l'ensemble et la qua-
“ lité des substances qui la constituent, que la science médicale ne tardera
“ peut-être pas à lui reconnaître des vertus curatives spéciales qui pour-
“ ront la faire classer au nombre des eaux qui forment la richesse miné-
“ rale de notre département.

“ Daignez agréer, etc.

“ A. LATOUR de Trié.”

L'ordre civil est moins bien discipliné que l'ordre militaire, et il s'y fait, faute d'entente, de fausses manœuvres. Le préfet au milieu de ses préoccupations avait négligé de donner ses ordres à la rédaction de la feuille-préfectorale du département, l'*Ere Impériale*, de sorte que, tandis que le chimiste de la Préfecture disait blanc, le journaliste de la Préfecture disait noir. Tandis que le premier saluait dans la Source de Lourdes une des futures richesses thérapeutiques et minérales des Pyrénées, le second la qualifiait d'*eau malpropre* et se raillait agréablement des guérisons obtenues.

“ Il va sans dire,—écrivait-il juste le jour où M. Latour de Tric envoyait son rapport, c'est-à dire le 6 mai,—il va sans dire que la fameuse Grotte verse à flots les Miracles, et que notre département en est inondé. A tout bout de champ, vous rencontrez des gens qui vous racontent les mille guérisons obtenues par l'usage d'une *eau malpropre*.”

“ Bientôt les médecins n'auront plus rien à faire, les malades rhumatisants ou poitrinaires auront disparu du département, etc., etc.” (*)

Malgré ces dissonances qu'il aurait pu éviter, il est juste de reconnaître que M. le baron Massy était un homme actif. Le 4 mai, vers midi, il avait fait son discours aux maires du canton de Lourdes et donné ses ordres. Le 4 mai, au soir, la Grotte avait été dépouillée des offrandes et des ex-voto. Le 5 mai, au matin, il avait appris l'impossibilité d'arrêter la Voyante, et renoncé à cette mesure. Le 6 mai, au soir, il avait en main l'Analyse de son chimiste.

Muni de cette dernière et importante pièce, il attendait les événements.

Qu'allait-il se passer à Lourdes? Que ferait Bernadette dont les moindres pas étaient épiés par les yeux d'argus de Jacomet et de ses agents? Avec les chaleurs qui commençaient à arriver, l'eau de la Grotte, comme plusieurs le disaient, ne viendrait-elle pas à tarir, ce qui couperait court à toutes choses? Quelle attitude allaient avoir les populations? Telles étaient les préoccupations, les espérances et les inquiétudes de M. le baron Massy, préfet de l'Empire.

A la Grotte, la Fontaine miraculeuse coulait toujours, abondante et limpide, avec ce caractère de pérennité tranquille que l'on remarque dans les belles sources qui jaillissent des rochers.

L'Apparition surnaturelle ne cessait de s'affirmer et de se prouver par des bienfaits.

Tantôt rapide comme l'éclair qui fend la nue, tantôt lente comme la lumière de l'aurore qui se lève et grandit rayon par rayon, la grâce de Dieu continuait de descendre visiblement et invisiblement sur les multitudes.

Nous ne pouvons parler que des grâces visibles.

A six ou sept kilomètres de Lourdes, à Loubajac, vivait une brave

(*) *Ere Impériale* du 6 mai 1858.

femme, une paysanne, jadis rude au travail, qu'un accident avait condamnée depuis dix-huit mois à la plus pénible inaction. Elle se nommait Catherine Latapie-Chouat. En octobre 1856, étant montée sur un chêne pour abattre des glands, elle avait perdu l'équilibre et fait une chute violente qui avait causé une forte luxation au bras droit et surtout à la main. La réduction,—disent le compte-rendu et le procès-verbal que nous avons sous les yeux,—la réduction, opérée immédiatement et avec succès par un habile médecin, avait à peu près rétabli le bras dans l'état normal sans pouvoir cependant le guérir d'une extrême faiblesse. Mais les soins les plus intelligents et les plus suivis échouèrent contre la rigidité des trois doigts les plus importants de la main. Le pouce, l'index et le médius demeurèrent absolument recourbés et paralysés, sans qu'il fût possible, ni de les redresser, ni de leur faire faire un seul mouvement. La malheureuse paysanne—encore jeune, car elle avait à peine trente-huit ans—ne pouvait ni coudre, ni filer, ni tricoter, ni vaquer aux soins du ménage. Après l'avoir inutilement traitée pendant très-longtemps, le docteur lui avait dit qu'elle était incurable et qu'elle devait se résigner à ne plus se servir de sa main. Un tel arrêt, d'une bouche si compétente, était pour cette infortunée l'annonce d'un irréparable malheur. Les pauvres n'ont d'autres ressources que le travail : pour eux l'inaction forcée, c'est la misère inévitable.

Catherine était devenue enceinte neuf ou dix mois après sa chute et elle approchait de son terme au moment où étaient survenus les divins événements de la Grotte de Massabielle. Une nuit, elle se sent éveillée tout à coup comme par une idée soudaine. “ Un Esprit intérieur, racontait-elle à l'auteur de ce livre, un Esprit intérieur me disait en moi-même avec une sorte de force irrésistible :— “ Va à la Grotte ! va à la Grotte, et tu seras guérie ! ” Quel était cet être mystérieux qui parlait de la sorte, et que cette paysanne ignorante,—ignorante du moins de tout savoir humain—appelait “ un Esprit. ” L'Ange Gardien sait sans doute ce secret.

Il était trois heures du matin. Catherine appelle ses deux enfants déjà assez grands pour l'accompagner.

—Reste au travail, dit-elle à son mari ; je vais à la Grotte.

—Dans cet état de grossesse, c'est impossible, reprend-il ; aller à Lourdes et revenir, c'est une course de trois fortes lieues.

—Tout est possible. Je vais guérir.

Nulle objection ne la put retenir. Elle partit avec ses deux enfants. Il faisait un beau clair de lune. Le silence redoutable de la nuit, troublé de moment en moment par des bruits inconnus, la solitude profonde de ces campagnes, vaguement éclairées et peuplées de formes indécises, effrayaient les enfants. Ils tremblaient et s'arrêtaient à chaque pas, mais Catherine les rassurait. Elle n'avait nulle peur et sentait qu'elle marchait vers la Vie.

Elle arriva à Lourdes à la naissance du jour. Elle rencontra Bernadette. Quelqu'un lui dit que c'était la Voyante. Catherine ne répondit point, mais, s'avançant vers l'enfant béni du Seigneur et aimée de Marie, elle lui toucha humblement la robe. Puis, elle continua son chemin vers les Roches de Massabielle, où, malgré l'heure matinale, une multitude de pèlerins se trouvaient déjà réunis et agenouillés.

Catherine et ses enfants s'agenouillent aussi et prient.

Et, après avoir prié, Catherine se lève et va baigner paisiblement sa main dans l'eau merveilleuse.

Et aussitôt ses doigts se redressent. Et aussitôt ses doigts s'assouplissent et revivent. La Sainte Vierge venait de guérir l'incurable.

Que fait Catherine ? Catherine n'est point surprise. Catherine ne pousse pas un cri, mais elle retombe à genoux et rend grâces à Marie et à Dieu. Pour la première fois depuis dix-huit mois, elle prie à mains jointes, et croise avec ses autres doigts ses doigts ressuscités.

Elle resta ainsi longtemps, absorbée dans un acte de reconnaissance. De tels moments sont doux ; l'âme se complaît à s'y oublier, et il semble qu'on soit dans le Paradis retrouvé.

De violentes souffrances rappelèrent brusquement à Catherine qu'elle était encore sur la terre, sur cette terre de gémissements et de pleurs où la malédiction portée à l'origine contre la femme coupable, mère du genre humain, n'a pas cessé de peser sur son innombrable postérité. Nous avons dit que Catherine était au dernier terme de sa grossesse. Comme cette pauvre femme était encore à genoux, elle se sentit prise tout à coup par les premières, par les horribles douleurs de l'enfantement. Elle tressaille, elle comprend que le temps lui manque pour se rendre jusqu'à Lourdes, et que la délivrance va s'accomplir devant cette multitude qui l'environne. Et elle regarde un instant cette foule avec terreur pleine d'angoisses.

Mais cette terreur ne dura pas.

Catherine se retourna vers la vierge souveraine à qui la Nature obéit.

“—Bonne mère, lui dit-elle avec simplicité, Vous qui venez de m'obtenir une si grande grâce, épargnez-moi cette honte d'accoucher devant tout le monde et faites au moins que je puisse rentrer chez moi avant de mettre au monde l'enfant que je porte.”

Et aussitôt toutes les douleurs s'apaisèrent et l'esprit, cet Esprit intérieur dont elle nous parlait et que nous croyons être l'Ange Gardien, lui dit :

—Sois tranquille. Pars avec confiance, tu arriveras sans accident.

—Levons-nous maintenant et partons, dit Catherine à ses deux enfants.

Et voilà qu'elle reprend, en les tenant par la main, le chemin de Loubajac, sans laisser soupçonner à personne la crise imminente et sans manifester aucune inquiétude, non-seulement aux assistants, mais même à la

sage-femme de son village qui par hasard se trouvait là, et qu'elle aperçut au milieu des pèlerins. Heureuse, plus que nous saurions le dire, elle parcourut paisiblement et sans se hâter la longue route et les mauvais chemins qui la séparaient de sa maison. Les deux enfants n'avaient plus peur comme durant la nuit : le soleil s'était levé et leur mère était guérie.

Arrivée chez elle, Catherine voulut prier encore ; mais aussitôt les douleurs la reprirent. Un quart d'heure après, sa délivrance fut accomplie. Un troisième fils lui était né (1).

A la même époque, une femme de Lamarque, Marianne Garrot, avait vu disparaître en moins de dix jours, par de simples lotions d'eau de la Grotte, une dartre laiteuse qui lui couvrait entièrement le visage et qui, depuis deux années, résistait à tous les traitements. Le docteur Amadou, de Pontacq, son médecin, avait constaté le fait et en fut plus tard l'irréfusable témoin devant la Commission épiscopale (2).

(1) Le lecteur sera peut-être bien aise de voir par lui-même les conclusions de la Commission épiscopale sur ce fait. Elle ne fait que reproduire les rapports des médecins. Les voici :

“ A peine Catherine Latapie-Chonat eut-elle plongé sa main dans l'eau qu'*instantanément* elle se sentit entièrement guérie : que ses doigts reprirent leur souplesse, leur élasticité naturelles ; qu'elle put soudain les ouvrir, les fermer, s'en servir avec autant d'aisance qu'avant l'accident d'octobre 1856.

“ Depuis ce moment, elle n'a plus éprouvé de douleur.

“ Que la difformité de la main de Catherine Latapie, que l'impossibilité de s'en servir proviennent d'une ankylose aux articulations des doigts, d'une lésion foncière des nerfs ou des tendons fléchisseurs, il demeure indubitablement acquis que cette situation était de la plus haute gravité, par l'inutilité de tous les moyens médicaux employés pendant dix-huit mois, et par l'aveu du médecin qui avait déclaré à cette femme que son état était *incurable*.

“ Cependant, malgré l'insuccès de tentatives si longues et si multipliées, malgré l'emploi des divers actifs thérapeutiques, malgré même la déclaration du médecin, cette lésion guérit *tout à coup*, est *simultanément* enlevée. Or, cette soudaineté de disparition de l'infirmité, du redressement des doigts, du rétablissement de leur jeu normal, est évidemment en dehors et au-dessus du cours habituel de la Nature, des lois qui régissent l'efficacité de ses agents.

“ L'élément dont l'emploi a produit ce résultat ne laisse aucun doute à cet égard, et établit incontestablement cette conséquence. En effet, il est avéré (a) que l'eau de Massabielle est une eau naturelle, sans la moindre propriété curative. Elle n'a donc pas pu, *par sa vertu naturelle*, redresser les doigts de Catherine Latapie, leur rendre la souplesse de leur jeu, que n'ont pas pu restituer les remèdes scientifiques, si variés, si longtemps appliqués. Donc ce merveilleux résultat, *que le seul contact de cette eau a immédiatement produit*, ne saurait lui être attribué ; donc il faut remonter à une cause supérieure, et en faire honneur à une vertu surnaturelle dont l'eau de Massabielle a été comme le voile et l'inerte instrument.

“ D'ailleurs, si l'eau naturelle était douée d'une si prodigieuse efficacité, depuis longtemps Catherine Latapie en aurait éprouvé les bienfaits par l'usage quotidien pour sa propreté personnelle, celle de ses enfants ; car elle faisait quotidiennement usage, à cet effet d'une eau identique.” (*Extrait du 15^e Procès-Verbal de la Commission.*)

(a) Cela avait en effet été authentiquement avéré malgré l'analyse administrative, à l'époque des procès-verbaux de la Commission.

(2) Nous donnons encore en note sur ce fait les conclusions de la Commission :

“ Une affection dartreuse peut en soi ne pas présenter un haut degré de gravité, n'inspirer

A Bordères, près de Nay, la veuve Marie Lanou-Domengé, âgée de quatre-vingts ans, était depuis trois ans atteinte dans tout le côté gauche d'une paralysie incomplète. Elle ne pouvait faire un pas sans un secours étranger, et elle était, par suite de son infirmité, incapable de tout travail.

M. le docteur Poueymiroo, de Mirepoix, après avoir inutilement employé quelques remèdes pour ramener la vie dans les membres atrophiés, avait cessé de la soigner, tout en continuant à la voir.

L'espérance s'en va pourtant difficilement de l'esprit des malades.

—Quand donc guérirai-je ? disait la bonne femme à M. Poueymiroo, toutes les fois qu'elle le rencontrait.

—Vous guérirez quand le bon Dieu voudra, répondait invariablement le docteur, qui était loin de se douter, en s'exprimant ainsi, qu'il prononçait un mot prophétique.

“ Pourquoi ne croirais-je pas cette parole et ne m'adresserais-je pas directement à la bonté divine, ” se dit un jour la vieille paysanne, en entendant parler de la Source de Massabielle.

Elle envoya quelqu'un à Lourdes chercher à la Source même un peu de cette eau qui guérissait.

Lorsqu'on la lui apporta, elle fut prise d'une grande émotion.

—Sortez-moi de mon lit, dit-elle, et tenez moi debout.

On la leva, on l'habilla en toute hâte, presque fiévreusement. Les spectateurs et les acteurs de cette scène étaient troublés.

Deux personnes la soulevèrent et la tinrent debout en la soutenant sous les épaules.

On lui presenta un verre d'eau de la Grotte.

aucune crainte d'un danger sérieux de quelque conséquence désastreuse. Cependant, celle dont a été atteinte la dame Garrot dénoterait par sa durée, par sa résistance aux médications prescrites et fidèlement pratiquées, par sa continuelle et progressive invasion, une malignité bien prononcée, l'inoculation, pour ainsi dire, d'un *virus* profondément enraciné, qui, pour céder, aurait exigé une longue persévérance de soins, la continuation patiente du traitement déjà suivi, ou d'un nouveau, mieux approprié et plus efficace.

“ La disposition, non pas instantanée, mais rapide de la dartre laiteuse de la femme Garrot, s'éloigne donc du mode habituel d'action des préparations chimiques, puisque la première lotion a produit *instantanément* un amendement sensible, ou cure partielle, que la seconde, administrée quatre jours après, a développé, fait progresser cette amélioration, avancé cette cure déjà commencée, et que, sans le secours d'aucun autre remède, ces deux lotions ont amené, par un progrès rapide et graduel, en un petit nombre de jours, une guérison complète.

“ Or le liquide, dont l'emploi a procuré ce prompt résultat, est toujours la même eau, sans vertu spéciale, sans analogie ni corrélation avec l'affection vaincue, laquelle du reste, si elle en eût eu quelqu'une, aurait depuis longtemps produit cet effet, par l'usage qu'en faisait la malade pour son alimentation et sa propreté de chaque jour.

“ On ne peut donc attribuer cette cure à l'efficacité propre de l'eau Massabielle, et tout concourt, ce semble, ici, ténacité, activité envahissante de l'affection dartreuse, promptitude de la guérison, inappropriation de l'élément qui l'a produite, pour y faire reconnaître une cause étrangère et supérieure aux actifs naturels.”

(Extrait du 15^e procès-Verbal de la Commission.)

Marie étendit sa main tremblante vers l'eau libératrice, et y plongea ses doigts. Puis elle fit sur elle-même un grand signe de Croix, après lequel elle porta le verre à ses lèvres et en but lentement le contenu, absorbée sans doute en quelque fervente prière qu'elle faisait tout bas.

Elle était pâle, si pâle qu'on crut un instant qu'elle allait s'évanouir.

Mais, tandis qu'on faisait effort pour prévenir une chute, elle se redressa, tressaillit et regarda autour d'elle. Puis elle poussa comme un cri de joie triomphale :

—Lâchez-moi ! lâchez-moi vite. Je suis guérie.

Ceux qui la soutenaient retirèrent leur bras à moitié et en hésitant. Marie s'élança aussitôt et se mit à marcher avec assurance, comme si elle n'eût jamais été malade.

Quelqu'un qui conservait, malgré tout, quelque crainte, lui présenta un bâton pour s'appuyer.

Marie regarda le bâton en souriant. Puis elle le prit, et, d'un geste dédaigneux, elle le jeta au loin, comme un objet désormais inutile.

A partir de ce jour, elle retourna aux rudes travaux des champs.

Quelques visiteurs, étant venus la voir pour vérifier le fait, lui demandèrent si elle pourrait marcher en leur présence.

—Marcher ? messieurs, s'écria-t-elle ; mais je vais courir !

Et, disant ces mots, elle prit la course devant eux.

Ceci se passait au mois de Mai. Au mois de Juillet suivant, on se montrait, de l'un à l'autre, comme un phénomène, Marie, la vigoureuse octogénaire, qui fauchait vaillamment les blés et qui était loin d'être la dernière dans la fatigante besogne des moissonneurs.

Son médecin, l'honorable docteur Poucymiroo, louait Dieu de ce miracle évident, et plus tard, il signait, avec la Commission d'examen, le procès verbal des faits extraordinaires que nous venons de raconter, et devant lesquels il n'hésitait pas à reconnaître " l'action directe et évidente de la puissance divine." (1.)

La presse de Paris et de la province commençait à s'occuper des événements de Lourdes ; et bien au-delà des contrées pyrénéennes, l'attention publique se tournait peu à peu vers la Grotte de Massabielle.

Les mesures du Préfet étaient vivement louées par les journaux de la Libre-Pensée, non moins vivement critiquées par les feuilles catholiques. Ces dernières, tout en se tenant sur la réserve au sujet de la réalité des Apparitions et des Miracles, prétendaient qu'une telle question devait être jugée par l'autorité ecclésiastique et non tranchée prématurément par l'arbitraire préfectoral.

Les guérisons innombrables qui s'accomplissaient soit à la Grotte, soit même au loin, attiraient à Lourdes une foule immense de malades et de

(1.) 9^e procès-verbal de la Commission.

pèlerins. L'analyse Latour de Trie, et les prétendues propriétés minérales reconnues à la Source nouvelle par la médecine officielle ajoutaient encore au crédit de la Grotte, et tendaient à y faire affluer ceux-là mêmes qui, pour guérir, ne comptaient que sur les seules forces de la nature. D'un autre côté, la polémique, en passionnant les esprits, ajoutait à la multitude des croyants la multitude des curieux. Tous les moyens pris par l'incrédulité tournaient directement contre le but qu'elle s'était proposé.

Par l'irrésistible pente des événements, pente fatale selon les uns, providentielle selon les autres, le concours que l'autorité avait voulu arrêter prenait des proportions de plus en plus considérables. Et ce concours allait s'accroissant et se développant d'autant plus que, pour comble de malchance, les difficultés matérielles, opposées aux voyages par les frimas de l'hiver, avaient peu à peu disparu. Le mois de Mai était revenu. Et les beaux jours de la saison printanière semblaient inviter les pèlerins à se rendre à la Grotte par tous les chemins fleuris qui courent çà et là à travers les bois, les prés et les vignes, dans ce pays d'abruptes montagnes, de coteaux verdoyants et d'ombreuses vallées.

Impuissant et dépité, le Préfet voyait grandir et se généraliser ce soulèvement pacifique et prodigieux qui portait des multitudes chrétiennes, sans cesse renaissantes, à venir s'agenouiller et boire au pied d'une roche déserte.

Les mesures déjà prises avaient, il est vrai, empêché de donner à la Grotte l'aspect d'un oratoire, mais le fond des choses n'en était pas atteint. De toutes parts on accourait au lieu du Miracle.

Contrairement à l'espérance des Libres-Penseurs, à la crainte des Fidèles, à l'attente de tous, aucun désordre, absolument aucun, ne se produisait dans ce mouvement inouï d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, de croyants, d'incrédules, d'indifférents, de curieux. Une main invisible semblait protéger ces foules contre elles-mêmes, alors que, sans chef et sans guide, elles se précipitaient chaque jour au nombre de plusieurs milliers de pèlerins vers la Source miraculeuse.

La Magistrature représentée par M. Dutour, et la Police personnifiée dans M. Jacomet considéraient avec stupeur cet étrange spectacle. Leur irritation s'en accroissait-elle ? Nous ne savons. Toutefois, pour certains esprits, autoritaires à l'excès, l'aspect d'une multitude si merveilleusement ordonnée et paisible est une anomalie presque insultante et tout à fait révolutionnaire. Quand l'ordre se maintient de lui-même, tous les fonctionnaires qui ne vivent que "pour maintenir l'ordre" éprouvent une vague inquiétude. Habités à s'immiscer en tout au nom de la Loi, à discipliner, à commander, à requérir, à punir, à pardonner, à voir toutes choses et toutes gens relever de leur personne ou de leur fonction, ils ressentent en leur esprit je ne sais quoi d'éperdu devant une foule qui se passe d'eux et qui ne leur donne aucun prétexte d'intervenir, de faire de

l'importance et d'envahir sur sa liberté. Un tel ordre qui les annihile est le plus grand des désordres.

M. le baron Massy avait bien pu ordonner l'enlèvement de tout objet déposé à la Grotte. Mais nulle loi ne voyait un délit dans un pareil dépôt, et il était impossible d'interdire et de punir de telles offrandes. De sorte que, malgré les injonctions spoliatrices de M. le Préfet, la Grotte était souvent remplie de cierges allumés, de fleurs, d'ex-voto, et même de pièces d'argent ou d'or, pour l'érection du monument demandé par la Vierge. De pieux fidèles voulaient en cela marquer à la Reine des Cieux leur bonne volonté, même inutile, leur zèle et leur amour. "Qu'importe que l'on prenne l'argent ? Il aura été offert. Le cierge aura brillé d'une lueur fugitive en l'honneur de notre Mère, et le bouquet aura parfumé un instant la robe bénie, où elle posa ses pieds." Telles étaient les pensées de ces âmes chrétiennes.

Jacomet et ses agents venaient alors tout enlever. Très enhardi depuis qu'il avait échappé au péril du 4 mai, le Commissaire affectait les formes les plus dédaigneuses et les plus brutales, jetant parfois les objets dans le Gave, sous le regard scandalisé des croyants. Parfois aussi, il se voyait contraint de conserver, malgré lui, leur air de fête à ces lieux bénis. C'était lorsque, l'ingénieuse piété des croyants ayant effeuillé des roses innombrables autour de la Grotte, il lui était impossible de ramasser les mille débris de fleurs et les pétales sans nombre de ce tapis éclatant et parfumé.

Les foules agenouillées continuaient cependant de prier, sans rien répondre aux allures de provocation, et elles laissaient tout faire avec une de ces patiences extraordinaires comme Dieu seul peut en donner aux multitudes indignées.

Un soir, le bruit se répand que l'Empereur ou le Ministre a fait demander des prières à Bernadotte. M. Dutour pousse un cri de triomphe et se prépare à sauver l'Etat. Trois bonnes femmes qui auraient, paraît-il, tenu ce propos, sont traînées devant la justice, et le Procureur demande qu'on leur applique toute la rigueur de la loi française. Malgré son ire et son éloquence, les juges en relaxèrent deux et ne condamnèrent l'autre qu'à cinq francs d'amende. Le Procureur crie à la faiblesse, maintient son réquisitoire et fait un appel exaspéré ou désespéré devant la Cour impériale de Pau, laquelle, souriant de sa colère, non seulement confirme l'acquiescement des deux femmes, mais refuse de maintenir la très-faible condamnation prononcée contre la troisième et la renvoie de toute accusation.

Ce petit fait, si infime en lui-même, ne figure en cette histoire que pour montrer jusqu'à quel point le Parquet était aux aguets, combien il cherchait des délits, des occasions quelconques de sévir, puisqu'il s'acharnait à de telles misères, et qu'il employait son temps à poursuivre jusqu'à de pauvres.

et simples femmes, dont la Cour impériale, peu de temps après, devait proclamer solennellement l'innocence.

La population restait calme. Le prétexte de faire de la rigueur au nom de l'ordre ne se présentait pas.

Une nuit, au milieu des ténèbres épaisses, des mains inconnues arrachèrent les tuyaux de la Source miraculeuse et firent se perdre les eaux sous des monceaux informes de pierres, de terre et de sable. Qui avait élevé ce monument ténébreux contre l'œuvre divine ? Quelles mains impies, et lâches dans leur impiété, avaient commis, en se cachant des hommes, une telle profanation ? Nul ne le sait. Mais lorsque le jour se leva et que le sacrilège fut connu, une sourde indignation, comme on avait pu le prévoir, parcourut les nombreuses foules accourues au lieu du scandale, et on vit ce jour-là se mouvoir sur les chemins et dans les rues tout un peuple agité, agité comme la mer qui moutonne, écume et gronde sous le souffle des ouragans. La Police, la Magistrature, les sergents de ville étaient en éveil, épiant, regardant, écoutant, mais ils ne purent constater ni une violence, ni un cri séditieux. L'influence supérieure et divine, qui maintenait dans l'ordre ces multitudes frémissantes, était évidemment invincible.

Qui donc, encore une fois, avait commis cet acte nocturne ? Le Parquet et la Police, malgré leurs actives et bruyantes recherches, ne purent jamais parvenir à le découvrir. Il advint que quelques esprits injustes osèrent soupçonner la Police et le Parquet, bien à tort évidemment, d'avoir, par un tel acte, voulu provoquer des désordres pour avoir l'occasion de sévir.

L'autorité municipale se défendit vivement de toute connivence dans cette indignité. Le soir même, ou le lendemain, le Maire donna ordre de rétablir les tuyaux et de déblayer le sol de la Grotte de tous les amas dont on avait obstrué la Source nouvelle. La politique du Maire était de se dégager *personnellement* de toute attitude tranchée et de maintenir les choses en état. Il était prêt à agir, mais seulement comme subordonné, sur l'injonction expresse du Préfet, sous la responsabilité de ce dernier.

Quelquefois les populations craignant de ne pas être maîtresses de leurs sentiments tumultueux, prenaient des précautions contre elles-mêmes. L'association des tailleurs de pierres, au nombre de quatre ou cinq cents, avait résolu de faire à la Grotte une grande manifestation pacifique, et de s'y rendre processionnellement en chantant des cantiques à l'occasion de leur fête patronale qui se célébrait le jour de l'Ascension et qui tombait cette année là le 13 mai. Toutefois, sentant leurs cœurs frémir en présence des actes de l'Autorité, ils se redoutèrent eux-mêmes et renoncèrent à leur projet. Ils se bornèrent à supprimer ce jour-là, en l'honneur de la Vierge apparue à Lourdes, le bal qu'ils donnaient tous les ans pour clôturer leur fête.

“ — Nous voulons, dirent-ils, qu'aucun désordre, même involontaire, qu'aucune réjouissance mal vue par l'Eglise, n'afflige les yeux de la Vierge qui nous a visités.”

Le Préfet, sentait de plus en plus tout moyen coercitif lui échapper par suite de cette tranquillité surprenante, de cette paix aussi irritante que merveilleuse, qui régnait d'elle-même parmi ces foules innombrables. Pas même un accident matériel. Rien. Il fallait retourner sur ses pas dans la voie suivie jusqu'alors et laisser franchement les populations libres, ou bien en venir purement et simplement à la violence et à la persécution et élever devant ces multitudes, en inventant un prétexte quelconque, des barrières arbitraires. Il fallait reculer ou aller plus avant.

D'autre part, la variété et la soudaineté des guérisons opérées paraissaient à beaucoup de bons esprits assez mal expliquées par les propriétés thérapeutiques et minérales de la Source nouvelle. On contestait la rigueur de la décision scientifique portée par M. Latour de Tric. Un chimiste du pays, M. Thomas Pujo, prétendait que cette eau n'était que de l'eau ordinaire, et qu'elle n'avait par elle-même aucune propriété médicale. Plusieurs professeurs très-compétents de ces contrées confirmaient ces assertions. La Science commençait à déclarer entièrement erronée l'analyse de Tric. Ces rumeurs avaient pris une telle consistance que le Conseil municipal de Lourdes s'en émut. Le Maire ne put, devant le vœu unanime, se refuser à faire faire une seconde étude des eaux de la Source. Sans consulter le préfet, ce qui lui sembla inutile (tant il était personnellement convaincu de l'exactitude des recherches de M. Latour), il fit rendre par le Conseil municipal une délibération l'autorisant à charger un des grands chimistes de notre époque, M. le professeur Filhol, d'une nouvelle et définitive analyse. Le Conseil vota en même temps les fonds nécessaires pour les honoraires du célèbre savant. (*)

(*) L'an 1858, et le 3 juin, le Conseil municipal de la ville de Lourdes s'est réuni au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de M. A. Lacadé, maire.

Etaient présents : MM. Normande, Capdeviello, adjoints, Claverie, Latapie, Cousté, Duprat, Dupot, Rouy, Rives Jean, Labayle, Gestu, Lepère, Pagès.

M. le Maire, après avoir ouvert la séance, a exposé au conseil les faits suivants :

On a découvert à Lourdes, sur la rive gauche du Gave, une eau que l'on dit avoir des vertus curatives spéciales.

Cette eau a été succinctement analysée par M. Latour, chimiste distingué de ce département, qui lui a reconnu des propriétés telles que la science médicale pourrait peut-être la classer au nombre des eaux qui font la richesse de ce pays.

La Ville a un grand intérêt à connaître les principes qui la constituent ainsi que sa propriété.

Dans ces circonstances, je viens vous demander l'autorisation de la soumettre de nouveau à une analyse.

Le Conseil considérant que la proposition faite par M. le Maire doit être accueillie ;

Considérant que l'analyse à laquelle M. Latour s'est livré constate que cette eau paraît avoir des principes minéraux ;

Considérant qu'ayant déjà l'opinion de M. Latour, l'intérêt bien entendu de la com-

M. Filhol était un homme autorisé dans la science moderne, et son verdict devait évidemment être sans appel.

Qu'allait être son Analyse ? M. le Préfet n'était point assez chimiste pour le savoir. Mais nous croyons, sans grande crainte de nous tromper, qu'il devait être inquiet. Le verdict de l'éminent professeur de chimie à la Faculté de Toulouse pouvait déranger en effet les combinaisons et les plans de M. Massy. Il était urgent de se presser. Là encore, il fallait reculer ou aller plus avant.

Au milieu de ces passions si diverses et de ces multiples calculs, on n'avait point manqué de tenter sur Bernadette de nouvelles épreuves aussi inutiles que les précédentes.

Elle se préparait à faire sa première communion, et elle la fit le 3 juin, jeudi de la Fête-Dieu. C'était le jour même où le Conseil municipal de Lourdes chargeait M. Filhol d'analyser la Source mystérieuse, jaillie naguères sous la main de la Voyante en extase. Dieu entrant dans ce cœur d'enfant et de jeune fille faisait aussi l'analyse d'une onde pure, et nous imaginons qu'il dut admirer et bénir, dans cette âme virginale, la source la plus fraîche et le plus limpide cristal.

Malgré la retraite où elle eût aimé à se cacher et à se recueillir, on continuait à la visiter. Elle était toujours l'enfant innocente et simple dont nous avons essayé de tracer le portrait. Par sa candeur, par son éclatante bonne foi, par son parfum délicat de sainteté paisible, elle charmait tous ceux qui l'approchaient.

Un jour, une dame, après s'être entretenue avec elle, voulut, dans un mouvement de vénération enthousiaste assez concevable pour ceux qui ont connu Bernadette, échanger son chapelet de pierres précieuses contre celui de l'enfant :

— Gardez le vôtre, madame, répondit-elle en montrant son modeste instrument de prières. Voici le mien ; et je ne veux point le changer. Il est pauvre comme moi et convient mieux à mon indigence.

Un ecclésiastique essaie de lui faire accepter une pièce d'argent. Elle refuse, il insite. Nouveau refus, si formel qu'une plus longue insistance semble inutile. Le prêtre pourtant ne se tient pas pour battu :

— Prenez, dit-il : ce ne sera point pour vous, ce sera pour les pauvres et vous aurez le plaisir de faire l'aumône.

mune est de la faire analyser de nouveau par un autre chimiste aussi distingué, afin d'avoir l'opinion de deux hommes spéciaux.

A délibéré que M. le Maire était autorisé à faire faire l'analyse de cette eau par M. Filhol, chimiste à Toulouse, et lui payer ses honoraires au moyen des fonds libres. . .

N'ayant plus rien à soumettre au Conseil, M. le Maire a levé la séance, et les délibérants ont signé. (*Suivent les signatures.*)

Monsieur Filhol, conformément au désir du Conseil municipal, qui a toute confiance dans vos lumières, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien analyser une eau provenant d'une Source, découverte depuis peu dans cette ville. . . (Lettre de M. Lacadé, maire, à M. Filhol. *Archives de la mairie de Lourdes*, no. 129.)

—Faites-la de vos mains à mon intention, M. l'abbé ; et cela vaudra mieux que si je la faisais moi-même, répondit l'enfant.

La pauvre Bernadotte entendait servir Dieu gratuitement, et remplir, sans sortir de sa noble pauvreté, la mission qu'elle avait reçu d'en haut. Et cependant, elle et sa famille manquaient quelquefois de pain.

En ces jours-là, le traitement de M. le Préfet, baron Massy, fut élevé à 25,000 francs (*). M. Jacomet reçut une gratification. Le Ministre des Cultes, dans une lettre qui fut communiquée à plusieurs fonctionnaires, témoignait au Préfet de sa haute satisfaction, et, le louant de tout ce qu'il avait fait jusque-là, il le pressait de prendre des mesures énergiques, et ajoutait qu'il fallait en finir à tout prix avec la Grotte et les miracles de Lourdes (*).

De ce côté-là comme de tous les autres, il fallait reculer ou aller plus avant.

Qu'y avait-il à faire cependant ?

Le plan de l'œuvre divine se déroulait peu à peu avec sa logique admirable et puissante. Mais personne en ce moment, et M. Massy moins que toute autre, n'apercevait, quelque manifeste qu'elle fût, l'invisible main de Dieu qui dirigeait toutes choses. Ce n'est point du milieu de la mêlée qu'on peut juger de l'ordre de bataille. Le malheureux Préfet engagé dans une voie fautive ne voyait en tout ce qui se passait qu'une irritante série d'incidents fâcheux et une inexplicable fatalité. Otez Dieu de certaines questions et vous rencontrez l'inexplicable.

La marche des événements, lente mais irrésistible, renversait successivement toutes les thèses de l'incrédulité et forçait cette misérable philosophie humaine à battre en retraite et à abandonner un à un tous ses retranchements.

Les Apparitions avaient eu lieu. La Libre-Pensée les avait tout d'abord niées absolument, en accusant la Voyante de n'être qu'un instrument, et de se livrer à une supercherie intéressée. Cette thèse n'avait pas tenu devant l'examen de l'enfant, dont la véracité s'imposait.

L'incrédulité, débusquée de cette première position, s'était rabattue sur l'hallucination et le catalepsie.—“ Elle croit voir : elle ne voit pas. Il n'y a rien.”

La Providence cependant avait ramassé des quatre coins de l'horizon ses milliers et ses milliers de témoins autour de l'enfant en extase ; et, le moment venu, elle avait donné à la vérité des récits de Bernadette une

L'Ere Impériale du 13 mai annonce cette nouvelle. Le décret doit dater du commencement du mois.

(*) Cette lettre de M. Rouland dont nous n'avons pu malgré nos efforts, nous procurer le texte, fut communiquée à diverses personnes, et toutes les correspondances que nous avons en main en parlent et la relatent dans les termes mêmes que nous venons d'employer.

attestation solennelle, en faisant jaillir publiquement une Source miraculeuse devant le regard émerveillé des multitudes accourues.

—Il n'y a pas de source, avaient dit les incroyants. C'est un suintement, une flaque d'eau, une mare : tout ce que l'on voudra, tout, excepté une source.

Mais à mesure qu'ils la niaient publiquement et solennellement, la Source grandissait en quelque sorte comme un être vivant, et prenait des proportions prodigieuses. Plus de cent mille litres par jour sortaient de l'étrange rocher.

—C'est le hasard ! c'est une circonstance bizarre, avait balbutié l'incrédulité éperdue et reculant d'heure en heure.

Et voilà que,—les choses suivant leur invincible cours,—les guérisons les plus éclatantes avaient aussitôt attesté de toutes parts le caractère miraculeux de la Source et donné une nouvelle et décisive preuve de la divine réalité de l'Apparition toute-puissante, dont le geste avait fait jaillir cette Fontaine de Vie sous la main d'une simple mortelle.

Le premier mouvement des philosophes avait été de nier les guérisons comme ils avaient nié tout d'abord la sincérité de Bernadette, comme ils avaient nié l'existence de la Source.

Et soudain les guérisons étaient devenues si nombreuses, si notoires, que ce monde ennemi avait été forcé de battre encore en retraite et de les admettre.

—Eh bien ! soit, il y a des guérisons, mais elles sont minérales : la Source a des vertus thérapeutiques, s'était écriée l'incrédulité, en tenant à la main je ne sais quel semblant d'analyse chimique. Et alors les guérisons foudroyantes s'étaient multipliées, absolument inexplicables par une telle hypothèse ; et en même temps, de divers côtés, plusieurs chimistes consciencieux et éclairés s'étaient levés, déclarant hautement que la source de Massabielle n'avait *par elle-même* aucune vertu minérale, que c'était de l'eau ordinaire et que l'analyse tout à fait officielle de M. Latour de Tric, était quelque peu officieuse.

Chassés de la sorte de tous les retranchements où, de défaite en défaite, ils s'étaient réfugiés ; poursuivis par la fulgurante évidence des faits ; écrasés par le poids de leurs aveux ; ne pouvant reprendre ces aveux successifs et forcés, publiquement enregistrés dans leurs propres journaux, qu'avaient à faire les philosophes et les libres-penseurs ? Les Libres-Penseurs et les Philosophes n'avaient qu'à rendre humblement les armes à la Vérité. Ils n'avaient qu'à baisser la tête, à plier les genoux et à croire ; ils n'avaient qu'à faire ce que font, quand le divin froment vient peu à peu remplir leur alvéole, les épis mûrs dont parle l'auteur des *Essais* : “ Il est advenu, dit Montaigne, il est advenu aux gents véritablement sçavants ce qui advient aux épis de bled : ils vont s'eslevant et se haulsant la teste droicte et fière tant qu'ils sont vuides ; mais quand ils sont pleins et grossis de grains en leur maturité, ils commencent à s'humi-

lier et baisser les cornes ; pareillement les hommes ayant tout essayé, tout sondé... ont renoncé à leur présomption et reconnu leur condition naturelle. (1.)

Peut-être les philosophes de Lourdes n'avaient-ils pas l'intelligence assez ouverte ou assez forte pour recevoir et appréhender le bon grain de la Vérité. Peut-être l'orgueil les rendait-il inflexibles et rebelles à l'évidence manifeste. Toujours est-il que, sauf l'heureuse exception de quelques-uns qui se convertirent, il ne leur advint point ce qui advient "aux gents véritablement stavants," et qu'ils continuèrent à garder l'attitude "haulte et fière" des épis vides.

Non-seulement leur attitude demeura telle ; mais l'impiété, honteusement pourchassée d'argutie en argutie, de sophisme en sophisme, de mensonge en mensonge, et acculée jusqu'à l'absurde, se démasqua brusquement et montra son vrai visage. Elle passa, voulons-nous dire, du domaine de la discussion et du raisonnement, qu'elle avait tenté d'usurper, dans celui de l'intolérance et des actes violents, qui est le sien propre.

Le baron Massy, parfaitement au courant de l'état des esprits, comprit alors avec sa rare sûreté de coup d'œil que, s'il prenait des mesures arbitraires et recourait franchement à la persécution, il aurait, dans l'exaspération des libres-penseurs, battus à outrance, humiliés et furieux, un appui moral considérable.

De son côté aussi, il avait été vaincu jusque-là dans la lutte analogue, sinon identique, qu'il avait entreprise contre le Surnaturel. Tous ses efforts avaient échoué.

Parti du fond d'une roche déserte et annoncé par la voix d'un enfant, le Surnaturel s'était mis en marche, renversant tous les obstacles, entraînant les foules, et conquérant sur son passage les clameurs enthousiastes, les prières, les cris de reconnaissance et les acclamations de la foi populaire.

Encore une fois, que restait-il à faire ?

Il restait à se roidir contre l'évidence et à faire violence à la multitude.

On était arrivé au mois de juin. La saison des eaux thermales commençait : elle allait amener aux Pyrénées les baigneurs et les touristes de toute l'Europe, et les rendre témoins du scandale que faisait le Surnaturel dans le département administré par le baron Massy. Les instructions de M. Rouland devenaient des plus pressantes et poussaient aux coups d'autorité. Le 6 juin, M. Fould, ministre des Finances, se rendant à sa terre, s'arrêta à Tarbes et conféra longuement avec M. Massy. Le bruit courut que leur conférence avait eu pour sujet les événements de la Grotte.

Le fait d'aller boire à une Source en passant sur les communaux de la Ville n'avait cependant aucun caractère criminel aux yeux de la Loi. Le génie des adversaires de la Superstition devait donc, avant toutes choses, inventer un prétexte. L'arbitraire n'a pas en France droit officiel de cité comme en Russie, comme en Turquie, et il a besoin d'un masque légal.

(1.) Montaigne. *Les Essais*, liv. II. chr. XIII.

L'habile Préfet eut à ce sujet une inspiration aussi ingénieuse que simple. Le terrain des Roches Massabielle appartenant à la commune de Lourdes, le Maire, comme administrateur, pouvait défendre d'y entrer sous un motif quelconque ou même sans motifs, de même qu'un propriétaire interdit, quand il lui plaît et à qui il lui plaît, d'entrer sur sa terre et dans sa maison. Une telle défense, publiquement édictée, créait pour chaque visiteur un délit caractérisé, le délit de violation de propriété.

Par cette très-habile mesure on transformait un acte, absolument innocent en lui-même, en un fait délictueux, passible des peines voulues par la Loi.

Tout le plan du baron Massy gravita autour de cette idée.

Ce plan une fois trouvé, le Préfet se décida à agir et à faire du despotisme.

Le lendemain, le Maire de Lourdes reçut l'ordre de prendre l'arrêté suivant :

“ Le MAIRE de la ville de Lourdes,

“ *Vu les instructions à lui adressées par l'Autorité supérieure ;*

“ *Vu les lois du 14, 22 décembre 1789, du 16-24 août 1790, du 19-22 juillet 1791, et celle du 18 juillet 1837, sur l'Administration Municipale ;*

“ *Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la Religion, de mettre un terme aux scènes regrettables, qui se passent à la Grotte de Massabielle, sise à Lourdes, sur la rive gauche du Gave.*

“ *Considérant, d'un autre côté, que le devoir de Maire est de veiller à la santé publique locale ;*

“ *Considérant qu'un grand nombre de ses administrés et de personnes étrangères à la commune viennent puiser de l'eau à une Source de la dite Grotte ;*

“ *Considérant qu'il y a de sérieuses raisons de penser que cette eau contient des principes minéraux, et qu'il est prudent, avant d'en permettre l'usage, d'attendre qu'une analyse scientifique fasse connaître les applications qui en pourraient être faites par la Médecine ; que d'ailleurs la Loi soumet l'exploitation des Sources d'eau minérale à l'autorisation préalable du Gouvernement.*

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

“ Il est défendu de prendre de l'eau à la dite Source.

ART. 2.

“ Il est également interdit de passer sur le communal dit “ rive de Massabielle.”

ART. 3.

“ Il sera établi à l'entrée de la Grotte une barrière pour en empêcher l'accès.

“ Des poteaux seront également placés qui porteront ces mots : IL EST DÉFENDU D'ENTRER DANS CETTE PROPRIÉTÉ.

ART. 4.

“ Toute contravention au présent Arrêté sera poursuivie conformément à la Loi.

ART. 5.

“ M. le Commissaire de Police,

“ La Gendarmerie,

“ Les Gardes-Champêtres.

Et les Autorités de la commune,

“ Demeurent chargés de l'exécution du présent Arrêté.

“ Fait à Lourdes, en l'hôtel de la Mairie. le 8 juin 1858.

“ *Le maire, A. LACADÉ.*

“ Vu et approuvé :

“ *Le préfet, O. MASSY.*”

Ce ne fut pas sans quelque hésitation que M. Lacadé consentit à signer un pareil Arrêté et à se charger de l'exécution d'une semblable mesure. Sa nature un peu incertaine, amie du juste-milieu et se plaisant à nager, comme l'on dit, entre deux eaux, devait s'effrayer d'un acte d'hostilité aussi accentué contre l'étrange puissance qui planait invisiblement sur tous les événements dont la Grotte de Lourdes était le centre. D'un autre côté, comme cela doit toujours être, le Maire aimait ses fonctions. Il lui fallait cependant devenir l'instrument des violences préfectorales ou résigner les honneurs de la mairie, l'alternative était embarrassante pour le premier magistrat de Lourdes. M. Lacadé espéra tout concilier, en demandant, comme condition de sa signature, à M. le préfet Massy, d'insérer en tête de l'Arrêté et comme première phrase : “ *Vu les instructions à lui adressées par l'Autorité supérieure.*”

—De la sorte, disait le Maire, ma responsabilité est entièrement dégagée vis-à-vis du public et vis-à-vis de moi-même. Je n'ai pris aucune initiative, je demeure neutre. Je ne commande pas, j'obéis. Je ne donne pas cet ordre, je le reçois. Je n'édicté pas cette mesure, je l'exécute. Tout pèse sur mon chef immédiat, le Préfet.

De la part d'un soldat et dans un régiment en ligne, un tel raisonnement eût été irréprochable.

Une fois rassuré de la sorte, M. Lacadé veilla à l'exécution de l'Arrêté préfectoral. Il le fit publier à son de trompe et afficher dans toute la Ville. En même temps, sous la protection de la main armée et sous la

direction de Jacomet, des barrières furent élevées autour des Roches Massabielle, de façon à empêcher complètement, à moins d'effraction ou d'escalade, tout accès à la Grotte et à la Source miraculeuse. Des poteaux avec des inscriptions furent plantés çà et là, à tous les points par où on pouvait pénétrer sur le terrain communal qui entourait les Roches vénérées. Ils portaient défense d'entrer sur ce terrain sous peine de poursuites devant les tribunaux. Des Sergents de ville et des Gardes veillaient jour et nuit, se relevant d'heure en heure, et dressant des procès-verbaux contre quiconque franchissait les poteaux pour aller s'agenouiller aux environs de la Grotte.

Il y avait à Lourdes un Juge de Paix. Cet homme se nommait Duprat. Il était aussi acharné contre la Superstition que M. Jacomet, M. Massy, M. Dutour et autres autorités constituées. Ce juge, ne pouvant en de telles circonstances condamner les délinquants qu'à une amende minime, imagina un moyen détourné de rendre l'amende énorme et véritablement redoutable pour les pauvres gens qui, de tous côtés, venaient prier devant la Grotte et demander à la Vierge, celui-ci, le retour d'une santé perdue ; celui-là, la guérison d'un enfant bien-aimé ; un troisième, quelque grâce spirituelle, quelque consolation à une grande douleur.

M. Duprat, agissant au correctionnel, condamnait ces malfaiteurs à cinq francs d'amende. Mais, par une conception digne de son génie, il englobait en un seul jugement tous ceux qui avaient violé la défense préfectorale, soit en faisant partie de la même foule, soit même, paraît-il, en se rendant à la Grotte dans le cours de la même journée. Et il prononçait contre eux tous une condamnation *solidaire* aux dépens. De sorte que, pour peu que cent ou deux cents personnes se rendissent ainsi aux Roches Massabielle, chacune d'elles se trouvait exposée à payer nonseulement pour elle-même, mais pour les autres, c'est-à-dire à verser une somme de 500 à 1,000 francs. Et cependant, comme la condamnation individuelle et principale n'était que de cinq francs, la décision de ce magistrat était sans appel devant un tribunal supérieur et il n'y avait aucun moyen de la faire réformer. Le juge Duprat était tout-puissant, et c'est ainsi qu'il usait de sa toute-puissance. *

* Voici la formule d'un de ces jugements :

Le Tribunal de simple police du canton de Lourdes a rendu le jugement suivant :

Entre M. Jacomet, Commissaire de Police du canton de Lourdes, remplissant les fonctions de Ministère public près ce tribunal, demandeur, comparant en personne d'une part :

Et le sieur D. domicilié à Auch, demoiselle M. C. demeurant à Lectoure, dame B. propriétaire et rentière domiciliée à Bordeaux, etc., etc., défendeurs et défaillants d'autre part ;

En fait

Par exploit de Jean-Baptiste Ader, huissier à Auch, en date du... visé pour timbre et enregistré en *debet* à Auch le même jour, de Jean Escoubart, huissier à Lectoure, le six du même mois, de Alpinier huissier à Bordeaux, en date du... visé pour timbre et enregistré à Bordeaux le six du même mois.

Ont été assignés à comparaître le... 1858, à 10 heures du matin, à l'audience du tri-

Une si brutale intervention du Pouvoir dans la grave question qui s'était posée depuis quelques mois sur les rives du Gave, impliquait de la part des Gouvernants non-seulement la négation de l'événement surnaturel, mais la négation même de sa possibilité. Étant admise en effet, pour un seul instant, la *possibilité* de l'Apparition, les mesures administratives eussent été tout autre, Elles auraient eu pour but l'examen, tandis qu'elles ne tendaient visiblement qu'à l'étouffement de la question.

Il y avait un fait absolument certain : les guérisons. Qu'elles fussent produites par la nature minérale et thérapeutique des eaux, par l'imagination des malades, ou bien en vertu d'une action miraculeuse, ces guérisons

bunal de simple police du canton de Lourdes, Hautes-Pyrénées, pour s'y voir condamner aux peines et amendes portées par la Loi, pour avoir contrevenu le... à l'Arrêté de M. le maire de Lourdes en date du 8 juin 1858, approuvé par M. le préfet des Hautes-Pyrénées, le 11 du même mois, qui interdit l'accès de la Grotte de Massabielle et du terrain contigu, ainsi que cela résulte du procès-verbal dressé par M. le Commissaire de Police du canton de Lourdes en date du 23 août 1858, visé pour timbre et enregistré en *debet* le 26 du même mois, etc.

A l'audience de ce jour, les prévenus ci-dessus dénommés ont été appelés par l'huissier de service. Aucun d'eux n'a répondu ni personne pour eux.

Lecture a été faite par le greffier du procès-verbal du...

M. le Commissaire de Police a conclu à ce qu'il nous plaise, condamner le sieur D., demoiselle M. C., dame B. et D. L., etc., etc., chacun en cinq francs d'amende et solidairement aux dépens.

Attendu qu'il est établi dans le procès-verbal du... que M. le Commissaire de Police étant en surveillance pour l'exécution de l'Arrêté de M. le maire de la ville de Lourdes qui a interdit l'accès de la Grotte de Massabielle et du terrain contigu, il a vu venir vers lui, les susnommés ; qu'à leur arrivée près de lui M. le commissaire de Police leur a donné connaissance de l'Arrêté de M. le maire et leur a fait connaître le poteau sur lequel est écrite la défense de pénétrer sur la propriété communale et d'aller à la Grotte de Massabielle qui s'y trouve située. Que le sieur D. a répondu qu'ils entendaient arriver à la Grotte, qu'ils subiraient les conséquences de la contravention et que la force seule pourrait les empêcher de descendre. Que M. le Commissaire de Police ne voulant pas employer la force a demandé à ces personnes présentes, leurs noms, prénoms et domiciles qu'elles ont déclaré par écrit se nommer...

Attendu que les faits rapportés ci-dessous établissent la contravention prévue et punie par les dispositions de l'art. 471, no. 45 du Code pénal ;

Attendu que l'arrivée sur le communal et devant la Grotte Massabielle des dits prévenus venant ensemble de Lourdes établit que la contravention a été commise conjointement et d'accord entre tous les prévenus ;

Attendu que les prévenus condamnés doivent supporter les dépens :

Attendu qu'il est de principe que les auteurs et complices d'une même contravention doivent être condamnés solidairement aux dépens, ainsi que les personnes civilement responsables ;

Par ces motifs

Nous juge de Paix, jugeant en matière de police, avons condamné et condamnons par défaut et en dernier ressort, le sieur D. M. C. domicilié à Auch, M. C. domiciliée à Lectoure, dame B. propriétaire et rentière domiciliée à Bordeaux et D. L. enfant mineur, domicilié à Bagnères-Adour, etc., etc., chacun cinq francs d'amende et solidairement aux dépens, en conformité des art. 471 no. 15 du Code pénal, 162 du Code d'instruction criminelle et 156 du décret du 11 juin 811 et 1384 du Code Napoléon.

Duprat, *juge de Paix.*

étaient manifestes et reconnues officiellement par les incrédules eux-mêmes, lesquels ne pouvant les nier cherchaient seulement à les expliquer d'une façon naturelle.

On comptait par centaines ou par milliers des témoins loyaux et à l'abri de tout soupçon qui disaient avoir été guéris par l'usage des eaux de la Grotte. Il ne s'en rencontrait pas un seul à qui elles eussent été funestes, et qui en eût éprouvé quelque mal. Pourquoi donc ces mesures prohibitives, ces barrières élevées, cette force armée et menaçante, ces persécutions ?—Pourquoi, puisqu'on se permettait de telles mesures, ne pas être logique jusqu'au bout ? Pourquoi ne pas fermer tout pèlerinage où un malade a retrouvé la santé, toute Église où un homme en prières a cru recevoir une grâce de Dieu ?

C'est ce qu'on se demandait de toutes parts.

« Si Bernadette, disaient quelques-uns, avait, sans parler en rien de Visions ou d'Apparitions, découvert purement et simplement une Source minérale possédant de puissantes vertus curatives, quelle autorité assez barbare eût empêché les malades d'aller y boire ? Sous le règne de Néron on ne l'eût osé : sous tous les régimes on voterait une récompense à l'enfant. Mais ici, les malades s'agenouillent avant de prier, et les subalternes à galons de laine, d'argent ou d'or, qui se couchent à plat ventre devant les maîtres, n'aiment pas que l'on se prosterne devant Dieu. Telle est la cause. C'est la prière que l'on poursuit. »

—Mais la superstition ? disaient les libres-penseurs.

—L'Église n'est-elle pas là pour y veiller et pour défendre les fidèles contre l'erreur ? Laissez-la agir dans son domaine, et ne transformez pas en concile le conseil de Préfecture, et en Pape infallible un Préfet ou un Ministre. Quel désordre a été produit ? Aucun. Quel mal a eu lieu qui justifie vos mesures et vos prohibitions ? Aucun. La Source mystérieuse n'a fait que du bien. Laissez les populations croyantes aller y boire, si cela leur plaît. Laissez-leur la liberté de croire, de prier, de guérir ; la liberté de se tourner vers Dieu, et de demander aux puissances d'en haut l'allègement de leurs douleurs. Libres-penseurs, tolérez la libre prière.

Mais ni la philosophie anti-chrétienne, ni le Préfet des Hautes-Pyrénées ne consentaient à tenir compte de ce cri unanime, et les rigueurs suivaient leur cours.

L'intolérance que les ennemis du Christianisme reprochent, si complètement à tort, à l'Église catholique, est leur passion dominante. Ils sont essentiellement tyrans et persécuteurs.

LA FILLE DU BANQUIER.

(Voir 15 Octobre 1870, page 742.)

(Suite.)

XIII

OU LES PROJETS DE RODOLPHE MORTAGNE COMMENCENT A SE DESSINER.

Lorsque nous avons quitté Rodolphe Mortagne, il regagnait, à cheval, son vieux manoir, dont il ne restait plus guère qu'une tour habitable.

La nuit était très-avancée ; mais la lune brillait dans le ciel, et ses rayons argentés répandaient sur les bois une lumière mélancolique.

Rodolphe allait bon train comme s'il eût voulu, par la stupidité de sa course, banir ses pensées. Mais l'esprit de l'homme est plus agile que le galop d'un cheval.

Malgré lui, des réflexions s'échappaient entrecoupées, de ses lèvres.

—Jaguarita ! murmura-t-il, réellement, voilà un nom bien choisi pour une femme qui possède la grâce et la beauté de la panthère, et qui en a aussi les griffes !

Il s'arrêta, un instant ; et, quand il recommença à parler, sa voix avait perdu un peu de son amertume.

—Que son cœur soit ce qu'il voudra, il m'appartient, il est à moi. Pauvre Jaguarita !

Il y eut une autre pause, puis un autre flux de paroles passionnées.

—J'ai été fou, pire que fou. J'ai été insensé d'amener avec moi cette fille en Europe, et de permettre à ses fiers et indomptables instincts de nourrir l'espoir chimérique qu'elle pût jamais, parce qu'elle est fille d'un roi, lier son existence à la mienne. C'est là ce qu'elle rêve, pourtant, et avec cette pensée que je lui ai laissé sottement concevoir, elle me témoigne le dévouement d'une esclave. Elle ne voit devant elle qu'une éternité de bonheur. Mais vienne le réveil, et aussitôt sa nature vengeresse prendra le dessus. Confiante et dévouée à l'homme qui l'a sauvée, elle mourrait, oui elle mourrait le sourire sur les lèvres, rien que pour m'épargner un battement de cœur. Mais si elle soupçonnait seulement que ce cœur appartient à une autre, elle plongerait ses mains dans ma poitrine pour l'arracher.

Il frissonna à cette peinture que lui représentait son imagination.

—Bah ! reprit-il, est-il possible que Rodolphe Mortagne, qui a échappé à des milliers de dangers, se laisse effrayer par une femme, et par le souvenir d'une prophétie stupide ? Que disait-elle donc cette vieille chanson

LA FILLE DU BANQUIER.*

(Suite.)

XIII.

Rudolphe se retourna et vit le Javanais Kalu qui se tenait à quelques pas de lui.

Il fit un geste d'impatience, et lui ordonna de se retirer.

—Va, dit-il, va dormir ; j'aurai de la besogne à te donner demain.

Rudolphe traversa ensuite l'appartement, sortit, longea une longue suite de corridors, monta un escalier en spirale, qui conduisait au sommet de la tour de Mortagne, et s'arrêta devant une porte qu'il n'eût que la peine de pousser. Il souleva une draperie, et s'arrêta sur le seuil d'une chambre où brillait une lumière si éclatante, qu'il fut d'abord tout ébloui.

Un cri, qui était à la fois un cri de joie et de surprise, accueillit son arrivée.

XV.

LA PANTHERE NOIRE.

L'appartement dans lequel Rodolphe Mortagne venait de pénétrer avait une apparence des plus extraordinaires.

Des lampes d'albâtre magnifiquement travaillées, et placées aux quatre coins, l'éclairaient d'une lumière en même temps riche et mystérieuse.

Les murailles étaient tendues d'étoffes orientales sur lesquelles étaient brodées de ces scènes comme il s'en passa dans les forêts de Java.

Au centre était une fontaine de marbre blanc, dont les eaux claires et transparentes se jouaient par dessus des globes de lumière ; et des fleurs rares des tropiques, dont elles étaient artistement entourées, formaient comme un parterre enchanté.

Le plancher était recouvert d'une natte fine et délicate, qui devait être d'un grand prix.

Mais tous ces ornements variés et recherchés s'effaçaient devant la grâce et la beauté de la personne qui occupait cet appartement. C'était une jeune femme. Son attitude était étrange : on aurait dit celle d'un sphynx. Ses yeux noirs, remplis de cette lumière sombre et sinistre qui brûle dans le cœur de l'opale, étaient grands comme le plus beau des fruits de l'amanier, et étaient relevés aux coins. Cette dernière particularité est commune aux Malais et aux autres nations indiennes.

* La page précédente a déjà été publiée dans un autre numéro. Nos Lecteurs sont priés d'excuser ce malentendu regrettable, dont nous nous sommes aperçus trop tard pour pouvoir y remédier.

Son teint était olivâtre ; son visage ovale, et ses traits étaient admirablement beaux.

Ses narines dilatées trahissaient le sang oriental qui coulait dans ses veines ; ses cheveux noirs tombaient en boucles sur ses épaules.

Pour vêtement, elle avait une robe de mousseline indienne, attachée à la ceinture par une torsade tout en or, et bordée d'ornement également en or.

Ses pieds étaient entourés aux chevilles, de bracelets enrichis de diamants.

Quand elle vit entrer Rodolphe Mortagne, avons-nous dit, elle poussa un cri et bondit sur ses pieds.

Il y avait quelque chose de sauvage et dans la soudaineté de ses mouvements et dans l'expression de ses sentiments.

Elle était gracieuse et terrible en même temps, comme la panthère qui s'élançait au devant de son compagnon, ou sur la proie qu'elle va dévorer.

—Voilà des semaines, dit-elle dans sa langue natale, que Jaguarita attend celui qui l'a arrachée à la mort, dans l'île de Java, et à qui, en retour, elle a consacré sa vie et son dévouement.

Mortagne répondit avec embarras et avec une froideur qui contrastait singulièrement avec la joie qu'elle avait manifestée à sa vue :

—J'ai eu des affaires, des affaires importantes ; et d'ailleurs, on ne vit pas en France comme à Java ; il y a des devoirs, des usages, des préjugés...

La jeune Indienne laissa ses bras tomber inertes le long de son corps, et regarda fixement son visage impassible.

—Les préjugés, les usages de votre pays, dit-elle, j'ignore quels ils sont, et Jaguarita ne s'en est point préoccupée. Dans son pays, la femme ne sait qu'une chose : s'attacher à celui qui a promis de lui tenir lieu de tout sur la terre. Quand après l'avoir sauvée, vous vous apprêtiez à quitter Java, Jaguarita vous demanda de l'abandonner sur le sable désert. Vous lui avez dit de vivre ; et alors, apportant avec elle toute la fortune de ses pères, elle a fui le pays où elle a failli mourir, et vous a suivi dans votre froide patrie. Vous m'avez parlé un jour des motifs de convenances qui ne permettent pas toujours aux hommes de choisir pour compagne la femme qu'ils préfèrent : les Indiens de Java ne connaissent pas ces subtilités. Jaguarita a compté sur la promesse de celui qui s'est dévoué pour la sauver, et elle attend...

—Et, murmura Mortagne, si en parlant ainsi j'avais été inconsideré... si j'avais été guidé seulement par le désir de vous arracher d'un pays où vous étiez condamnée à mort, de relever votre courage abattu, et, en un mot, de vous donner la force de vivre ?

Par un mouvement prompt comme l'éclair, elle s'éloigna de lui.

—Vous, être faux ! s'écria-t-elle, les yeux enflammés. Mais alors, que serais-je venue faire dans votre pays glacé ? Il fallait me laisser mourir là-bas... si j'étais certaine que...

Elle s'arrêta, et éleva sa petite main dont les doigts étaient fortement crispés.

—Vous me tueriez, Jaguarita ? dit Rodolphe, d'un air dédaigneux.

—Non, répondit-elle ; mais je la tuerais, elle, celle que vous aimez.

Mortagne ne rit plus ; son front se chargea tout à coup de sombres pensées, et, se jetant sur une pile de coussins, il fit signe à l'Indienne de s'asseoir sur le sofa.

—Et, supposons, dit-il d'un ton dégagé, qu'un fait comme celui dont il était question se réalise, quel sort vous réserveriez-vous, à vous ?

—Celui-ci.

Et entrouvrant les plis de sa robe de mousseline, elle prit un petit flacon de cristal qui était suspendu à son cou par une chaîne d'or.

—Vous êtes folle ! dit Mortagne ; c'est du poison, de l'upas !

—Oui, répliqua-t-elle, un poison que mes compatriotes recueillent au risque de leur vie. C'est la sève de cet arbre sous lequel tout meurt ; son ombre seule tue jusqu'aux serpents les plus venimeux.

—Allons, se dit intérieurement Rodolphe, je me suis fourré là dans un bel embarras !

—Mais qui aurait cru aussi, que cette Javanaise, dont j'avais pensé faire une servante, aurait jamais eu de pareilles prétentions !

—Mais, ajouta-t-il, en voyant Jaguarita qui faisait briller le flacon à la lumière, il y a un remède, à ce poison.

—Oui, répliqua-t-elle, un seul, et vous l'avez là !

Elle indiqua une bague que Mortagne portait à l'un des doigts de la main gauche.

Dans cette bague était enchassée une petite pierre unie et d'un bleu pâle.

C'était le célèbre bezoar, une pierre bien connue dans l'île de Java, comme le seul talisman contre le terrible poison de l'upas.

Pour cela, il suffisait de faire dissoudre cette pierre dans de l'eau.

—C'est le présent que je vous fis, continua Jaguarita, lorsque je montai à bord du navire qui allait vous emporter. Vous m'avez sauvée, vous dis-je alors, vous ne voulez pas me laisser dans cette île où je suis condamnée, je ne vous quitterai plus ; et, fidèle à l'éducation et aux principes que j'ai reçus au milieu du peuple javanais j'ajoutai, en vous montrant ce flacon : “ Le poison est à moi, à vous de garder l'antidote. Si jamais je bois ce poison, ce sera lorsque vous serez présent, et il ne dépendra que de vous que je vive ou que je meure.

Mortagne rit, mais d'un rire forcé. Il voulut lui prendre la main, mais il la laissa retomber, en voyant qu'elle était froide comme la glace.

Il se leva précipitamment.

—Voilà longtemps que vous êtes seule, dit-il, et la solitude est mauvaise conseillère, surtout pour vous, dont l'imagination ne peut concevoir comment et pourquoi un Européen n'est pas libre d'agir comme s'il était dans la Malaisie. Il faudra que je trouve quelqu'un pour vous tenir compagnie.

—J'ai Salek, répliqua l'Indienne brusquement.

Et elle étendit le bras vers un coin éloigné de l'appartement où, au milieu de la demi-obscurité produite par les plis des rideaux, brillaient les yeux d'un animal à moitié caché.

Les prunelles de ses yeux qui étinçelaient comme deux émeraudes étaient fixes et immobiles, guettant chaque mouvement, chaque regard de la jeune Javanaise.

—Salek ! dit Mortagne, d'un ton dédaigneux ; c'est au moins, un ami fidèle.

—Salek m'aime, répondit Jaguarita, et voilà pourquoi moi aussi je l'aime.

—Vous devriez la tenir enfermée dans sa cage, dit Rodolphe ; vous ne vous exposeriez pas ainsi à de déplorables accidents.

—Salek me connaît, et ne touchera jamais qu'à ceux que je désignerai à sa vengeance.

Mortagne, qui avait pris dans ses mains la pipe d'ambre que la Javanaise se plaisait à fûmer, la jeta sur le tapis avec colère.

—C'est pire que de la folie ! dit-il ; j'ai beaucoup à faire demain, et j'ai besoin d'avoir l'esprit calme ; je vous reverrai bientôt.

Il traversa l'appartement précipitamment, et, avant qu'elle pût le retenir, il souleva la tapisserie et sortit.

Jaguarita, les bras étendus, resta immobile comme une statue, et les yeux rivés sur l'endroit par où Mortagne avait si soudainement disparu.

Kalu s'est trompé, dit-elle. Il est sincère...

—Il est faux !

Ces trois mots frappèrent son oreille comme le sifflement d'un serpent.

Elle se retourna.

Kalu, l'Indien, était derrière elle.

Il avait les bras croisés sur sa poitrine, et dans le regard qu'il fixait sur elle, brillait un feu sombre et haineux.

Pendant un moment, ces deux êtres étranges se regardèrent en silence.

Jaguarita fut la première qui prit la parole.

—Tu mens ! dit-elle, tu mens ! et cela dans un but égoïste et que je ne connais pas ! Tu hais cette homme. Je le sais, . . . je le sens. Avoue que tu le hais, Kalu !

—Je le hais, répondit celui-ci, avec calme.

—Et tu crois en lui ?

Non.

Jaguarita poussa un cri sauvage, et saisissant sur la table près de laquelle elle se tenait debout, une petite dague malaise, elle l'éleva à la hauteur de la poitrine de l'Indien.

—Dis que tu as menti ! cria-t-elle ; rétracte ce blasphème, ou, quoique le même sang coule dans nos veines, quoique nous ayons puisé la vie à la même source, tu vas mourir !

Un seul coup, une seule égratignure, et Kalu était mort.

Cependant il demeura calme et impassible, les yeux toujours fixés sur ceux de Jaguarita.

Un sourire de mépris entr'ouvrit ses lèvres.

—Frappe, dit-il, et frappe au cœur. Mais je te le répète, tu n'as jamais touché le sien.

La dague trembla dans la main de l'Indienne, mais elle ne s'abaissa pas.

—Il est faux ? murmura-t-elle ; tu peux le jurer ? Kalu étendit la main droite.

—Je le jure, dit-il, sur la mémoire de notre mère.

La dague tomba de la main de Jaguarita ; et, par une révolution subite de sentiments, elle cacha son visage avec les plis de sa robe, et sanglota.

Kalu posa la main sur son bras.

—Assieds-toi, Jaguarita ! dit-il ; assieds-toi, et quand tu m'auras écouté, nous songerons aux moyens de nous venger.

—Nous venger ! répéta-t-elle.

Et alors, elle rejeta en arrière ses longs cheveux noirs qui cachaient ses yeux humides de larmes, et redressa fièrement la tête d'un air de défi et de menace.

Il y avait en elle quelque chose du lion du désert qui sent le danger et qui s'apprête à l'affronter.

—J'aime Rodolphe Mortagne, dit-elle, le regard voilé par les pleurs, et quoique le serment que tu viens de prononcer me soit deux fois sacré, je ne puis croire . .

Kalu lui montra les coussins.

—Assieds-toi, dit-il ; écoute, et tu seras son juge.

Jaguarita obéit machinalement.

A mesure que Kalu parlait, son visage devenait d'une pâleur livide. Ses yeux se séchèrent et s'emplirent d'une sombre lumière ; ses narines se dilatèrent, et ses lèvres se serrèrent.

—Son nom ? demanda-t-elle, d'une voix basse et étouffée. Kalu, je veux son nom.

Le Javanais s'approcha d'elle, et lui murmura quelques mots à l'oreille.

Puis, le triomphe du tigre sur les lèvres, il se glissa en un clin d'œil, hors de la chambre.

Jaguarita, la tête cachée dans les coussins, était plongée dans de sombres réflexions, quand une sorte de gémissement attira son attention.

Elle releva la tête, et vit deux yeux ronds et brillants qui étaient fixés sur elle.

C'étaient ces mêmes yeux que Rodolphe Mortagne avait remarqués.

C'étaient ceux d'un animal, et du plus terrible, encore, de son espèce, de la panthère noire de Java.

Petite, mais dorée d'une force énorme, longue de corps, mais souple comme un serpent ; la tête ronde, et la peau rayée, elle était aussi gracieuse qu'elle était dangereuse.

Dangereuse ! oui, mais pas pour Jaguarita.

Elle lui était, à elle, fidèle comme un chien, douce et gentille comme un agneau.

La panthère s'avança timidement vers sa maîtresse, et appuya doucement sa tête contre sa joue.

C'était une chose étrange que de voir cette jeune fille caressant cette panthère, et avec une confiance enfantine qui ajoutait encore à la terreur de cette scène, lui racontant ses chagrins, comme si elle avait eu un cœur pour la comprendre et une intelligence pour sympathiser à ses souffrances.

—Toi aussi, lui disait-elle, toi aussi, tu sauras son nom, Salek, le nom de cette jeune fille blonde, qui est venue se mettre entre Jaguarita et ses espérances d'avenir.

Elle renversa une sorte de petite chaufferette qui était à côté d'elle, et en étala les cendres sur le tapis ; puis, avec le tuyau de sa pipe orientale elle traça des lettres qui formèrent deux mots.

Ces deux mots étaient. . . " Emma."

Elle les montra à la panthère, en frappant ses mains l'une contre l'autre comme pour l'exciter à l'attaque.

Après quoi, se relevant de toute sa hauteur, elle mit son pied nu sur les cendres, et les dispersa jusqu'à ce qu'il ne restât plus trace du nom.

—Le feu est dans mon cerveau ! murmura-t-elle, mais les cendres sont dans mon cœur ! Je suis seule maintenant, seule dans un monde que je ne connais pas, et que j'abhorre !

Elle se laissa retomber sur les coussins, et, tenant dans ses bras la tête de Salek, elle s'abandonna à un désespoir réel.

VII.

DELAGRAVE MESURE LE DANGER QUI LE MENACE ET SE PRÉPARE A LE COMBATTRE.

Henri Delagrave n'était pas homme, une fois averti d'un danger, à négliger les moyens de le détourner, ou du moins d'en sortir victorieusement.

« Un homme averti en vaut dix » telle était sa maxime favorite ; et, cette fois, comme toujours, il se mit immédiatement à l'œuvre.

Il commença par faire surveiller attentivement tous les mouvements de l'avocat Mouton, et il ne fut pas long à s'apercevoir de l'intérêt qu'il prenait aux affaires de Mme de Moidrey, et des recherches qu'il faisait sur tout ce qui la concernait.

Une fois sur la trace, et sérieusement alarmé, Delagrave connut bientôt dans toutes ses particularités, l'histoire de l'enfant qu'on avait autrefois recueillie du naufrage, histoire d'ailleurs, que personne n'avait intérêt à cacher.

Il s'était arrangé de façon à se rencontrer avec l'Indienne ; mais il avait acquis la certitude que, quoiqu'elle fût d'une santé robuste, le coup qu'elle avait reçu à la tête l'avait à jamais rendue idiote.

Il n'y avait donc pas à craindre que, de ce côté, on pût découvrir l'identité d'Emma.

Mais l'avocat Mouton était fin, rusé, et, du moment où il s'intéressait à une affaire, on pouvait être sûr qu'il en tirait tout le parti possible.

Après tout, était-il certain que cette jeune fille que les vagues avaient jetée sur les rochers de Saint-Servan fût bien celle que Delagrave avait tant sujet de redouter, et qui, si elle vivait, pouvait mettre en péril, sa fortune, sa tranquillité, et jusqu'à son existence ?

Henri Delagrave ne l'avait jamais vue.

On conçoit que le seuil de de Moidrey était de ceux qu'il lui était défendu de jamais passer. Mme de Moidrey, d'un autre côté, n'avait jamais prononcé son nom, pas même devant l'enfant qu'elle avait adoptée ; et elle témoignait à son égard une telle indifférence qu'on aurait pu croire qu'on l'avait complètement oubliée.

Huit jours après la conversation qui avait eu lieu dans le salon de Delagrave, et que nous avons mentionnée dans un de nos précédents chapitres, il y avait fête au château de Beauchamp, et tout ce qui dans les environs avait un nom ou une qualité de quelque importance s'y trouvait réuni.

Un propriétaire aussi riche que Henri Delagrave n'avait pu être oublié, et il fut avec Mme Delagrave et Varina, le premier à recevoir un invitation.

L'avenue qui conduisait au château, les allées du jardin, les bosquets, étaient splendidement illuminés, et, par les fenêtres ouvertes des salons, sortaient des flots d'harmonie.

Un groupe d'hommes, tous jeunes encore, cherchaient à se frayer doucement un chemin à travers la foule qui encombrait chaque porte, au moment où un orchestre invisible jouait une valse de Strauss, et qu'une multitude de danseurs passaient et repassaient gracieusement emportés par la magie de la musique.

Parmi ceux que nous venons de mentionner, était Henri Delagrave, qui s'appuyait sur le bras du capitaine Dauville.

—Où donc est la merveille dont vous nous avez parlé l'autre jour ? demanda Delagrave au capitaine ?

Est-ce qu'elle est ici ?

—Non, répondit Dauville ; et il adressa, à son tour, quelques mots à son voisin, qui répliqua :

—Ah ! une telle ! vous la trouverez probablement dans l'autre salon.

—Venez ! Et le capitaine, prenant Delagrave par le bras, l'entraîna vers l'appartement qu'on lui avait désigné.

—Ne vous laissez pas surprendre, dit Dauville ; car je vais vous montrer la plus charmante personne qu'il y ait en France, à l'exception de Melle Varina.

—Vraiment ! dit Delagrave, avec ce ricanement qui lui était habituel. J'ai déjà rencontré plus de cinquante ou soixante dames, qui, tant jeunes que vieilles, sont très-probablement considérées comme telles par ceux qui les aiment.

—C'est possible, mais je maintiens mon opinion ; dans un instant vous allez juger par vous-même.

Ils entrèrent dans le second salon, et disons-le, malgré l'empire qu'il avait sur lui-même, Delagrave sentit s'accélérer les battements de son cœur. Il éprouva une vive émotion, comme s'il eût été sur le point de voir accomplir un nouvel événement dans l'histoire déjà si sombre de sa vie.

Ils traversèrent le salon, et pénétrèrent dans une serre située à l'autre extrémité.

Cette serre était remplie d'arbustes des tropiques, de plantes rares et précieuses, dont le feuillage luxuriant et les fleurs aux couleurs diverses formaient comme un paradis terrestre.

Delagrave aperçut celle qu'il cherchait, debout près d'une fontaine, et causant avec Mme de Beauchamp en personne.

—Et bien ! murmura le capitaine à son oreille, pendant que, cachés derrière un treillis de plantes, ils regardaient cette jeune fille dont l'éloge était dans toutes les bouches. Eh bien, qu'est-ce que vous dites, Delagrave ?

Celui-ci ne répondit pas. Ce n'est pas à sa beauté qu'il pensait, en la regardant. Le fait est, pourtant, qu'on n'avait rien exagéré en vantant ses qualités physiques et morales.

Emma Kéradeuc unissait en elle une grâce exquise.

Elle était de taille moyenne, mais de proportions parfaites. Sa figure était délicate, et la fleur du camélia pourrait seule donner une idée de la blancheur et de la fraîcheur de son teint.

Sa petite bouche, quand elle souriait, laissait voir deux rangées de dents blanches comme des perles. Ses yeux, qui avaient cette charmante cou-

leur de la violette qui se cache sous l'herbe, ou qui s'épanouit au bord du ruisseau, étaient pleins d'une innocente candeur, et brillaient parfois d'une gaieté enfantine. Les cils qui les ombrageaient, étaient longs et bruns, contrastant ainsi admirablement avec ses cheveux dorés, qui tombaient en boucles soyeuses sur ses épaules.

Elle était très-simplement habillée ; mais cette simplicité même avait un charme qui ajoutait encore à sa beauté.

Elle portait une robe de crêpe, de nuance tirant sur le bleu, et dont les plis gracieux et légers flottaient autour d'elle comme un nuage. Des bracelets de velours noir ornaient seuls ses poignets ; quant à des ornements en or ou à des bijoux, elle n'en avait aucun.

Mais qu'est-ce donc qui, dans cette figure, dans cet ensemble si parfait, fascinait le regard de Henri Delagrave au point que, oubliant son compagnon, il fronçait les sourcils, et qu'un feu sombre brillait dans ses yeux ?

Malgré la beauté merveilleuse de cette jeune fille, il reconnaissait des traces faibles, mais certaines, cependant, de la figure et des traits de son frère.

« C'est elle, murmura-t-il, tandis que, après s'être débarrassé du capitaine Dauville, il s'éloignait lentement. Oui, c'est elle ! et ce chien d'avocat est sur la trace.

Il avait traversé, tout en faisant cette réflexion, une partie de la serre, et était arrivé à un endroit plus retiré. Mais il n'avait pas perdu de vue la jeune fille.

Il avait, en marchant, le mouvement lent du tigre, qui glisse à travers les buissons, et qui tourne autour de sa proie.

Soudain il tressaillit.

Derrière les feuilles larges, et en forme d'éventail d'un énorme cactus, à quelques pas de Mme de Beauchamp et de son amie, Delagrave avait reconnu sa fille, Varina.

Sa figure qu'il apercevait distinctement, et dont la teinte était quelque peu olive, était encore plus assombrie par la haine qui crispait ses traits.

Les pupilles de ses larges yeux noirs, et qui se fixaient sur le visage pur et candide d'Emma, semblaient lancer des étincelles électriques. Sa tête était légèrement rejetée en arrière, comme celle du serpent qui s'apprête à frapper ; ses lèvres pleines étaient entr'ouvertes, et il semblait que ses dents blanches grinçaient les unes contre les autres.

Un sourire de mauvais augure crispa les lèvres minces et pâles de Henri Delagrave.

—Varina ne fait pas mentir son sang, je le vois, murmura-t-il ; elle hait déjà celle dont la beauté peut rivaliser avec la sienne. Allons, c'est une vraie nature du midi...

A ce moment, la musique cessa dans le salon, la danse était finie.

Delagrave se dirigea vers la porte de la serre, et tout en dépassant le seuil, il jeta un coup d'œil derrière le cactus.

Varina n'y était plus !

VIII.

UNE TENTATIVE CRIMINELLE.—UN SAUVEUR INATTENDU.

Le lendemain du bal, le temps était lourd, la chaleur était oppressive, et de gros nuages noirs qui s'amasaient dans le ciel, annonçaient un orage.

Henri Delagrave, sérieusement inquiet de savoir que la jeune fille qu'il avait vue chez Mme de Beauchamp était celle dont il détenait l'héritage, était allé jusqu'à Saint-Servan pour s'informer de nouveau de l'état de l'Indienne.

Là, il avait appris avec une sorte d'épouvante que l'avocat Mouton, poussé, soi-disant, par pure humanité, et par amour pour la science, était venu la voir, quelques heures auparavant, en compagnie d'un célèbre médecin, qui avait fait tout exprès le voyage de Paris. Toutefois, il s'était rassuré en sachant que ce fameux docteur avait déclaré qu'il n'y avait aucun espoir de lui voir recouvrer jamais la raison.

Mais l'avocat, ce serpent qui, semblable à la taupe, ne marchait que par des chemins souterrains, et ne démasquait jamais ses batteries que quand il était sûr du succès, ne laissait pas moins que de l'inquiéter ; car quelle sécurité pourrait-il avoir tant que sa nièce vivait, du moment que l'avocat connaissait son identité ?

Le nuage qui le menaçait était donc toujours à l'horizon : un jour, une nuit, quelques heures même, pouvaient suffire à détruire le travail de toute une vie, et l'ouragan pouvait se déchaîner subitement dans toute sa fureur sur la tête de l'assassin et du faussaire.

Telles étaient les réflexions que faisait Delagrave tandis que, assis dans sa voiture, il revenait lentement de Saint-Servan.

Il était seul, car sa nature ne lui permettait guère d'avoir des amis ou des compagnons.

Son cheval était jeune, vif, et une main moins ferme que la sienne n'aurait pas eu peu de difficulté à modérer son impatience, d'autant plus que les éclats du tonnerre se succédaient rapidement, ébranlant l'atmosphère, et interrompant ce calme solennel qui précède souvent la tempête.

Delagrave n'avait pas fait une demi-lieue lorsque l'orage éclata avec violence.

Ce fut d'abord un tourbillon de vent qui passa sur la terre, en courbant la tête des grands arbres, tordant leurs branches, et emportant les feuilles qui obscurcirent l'air.

Quelques gouttes d'eau larges et serrées tombèrent sur le sol desséché ; puis les éclairs déchirèrent les nues et furent accompagnés par un roulement continu du tonnerre.

Le vent cessa aussi soudainement qu'il s'était élevé, mais la pluie tomba à torrents.

Delagrave hésita.

Devait-il retourner en arrière ? non, une tempête pareille était en harmonie avec ses pensées. Il fit prendre le trot à son cheval, et dressant le col de son manteau, il fit face à la tempête avec un sourire de dédain.

Il avait atteint un endroit qui, bordé d'un côté par un bois, s'étendait de l'autre vers la mer, et offrait une surface dure et dépouillée, jusqu'à un point où elle se terminait brusquement par une sorte de précipice.

Tout à coup, Delagrave arrêta son cheval, en laissant échapper un cri de surprise.

Sous l'un des quelques arbres qui s'élevaient sur cette dernière partie du terrain, était une femme.

Elle se tenait arrêtée contre le tronc de l'arbre, la tête penchée sur la poitrine, pour éviter la pluie. Elle portait un châle d'été léger, qu'elle serrait autour d'elle, et un chapeau de paille, de dessus lequel l'eau tombait en ruisseau.

Delagrave vit tout de suite que sa position était des plus dangereuses, car l'électricité se jouait au sommet des plus hautes branches de l'arbre.

Il l'avertit du péril auquel elle s'exposait ainsi ; et à peine s'était-elle éloignée de quelques pas qu'un filet de feu vint frapper l'arbre, et déchira son écorce du sommet à la base.

Delagrave descendit de voiture et s'avança vers la jeune fille qui avait poussé un cri d'effroi.

Mais à peine se fut-il approché d'elle qu'il s'arrêta brusquement, et eut peine à ne pas trahir sa surprise.

C'était Emma Keradec !

Sa figure était pâle de frayeur, et ses cheveux humides et détachés s'échappaient en désordre de dessous son chapeau.

Il se fit dans l'esprit de Delagrave une révolution soudaine de sentiments. Il maudit l'avertissement qu'il lui avait donné. Mais il était depuis trop longtemps familier avec le crime pour que l'idée d'en commettre un nouveau lui fit peur.

Il s'avança vers Emma, et affectant le plus grand empressement, il lui adressa la parole.

— Vous venez d'échapper à un grand danger, mademoiselle, lui dit-il, j'espère que vous n'avez éprouvé d'autre mal que la crainte ?

— En effet, j'en suis quitte pour la peur, répliqua Emma, dont le visage reprenait peu à peu ses couleurs. J'avais espéré arriver à la maison avant que l'orage n'éclate ; je revenais de faire une visite à l'un des fermiers de Mme de Moidrey, et elle montra un petit panier qu'elle tenait à la main. Pauvre homme ! il a sa femme et son enfant malades de

—Permettez-moi de vous conduire jusqu'à la porte de votre jardin, dit Delagrave.

Et, comme il n'y avait pas d'hésitation possible, il l'aida à monter dans la voiture.

—Il y a, ajouta-t-il, un grand manteau sous le siège ; je vais le mettre sur vous, il vous garantira de la pluie.

Comme il allait sauter dans la chaise, le cheval, impatient et inquiet, fit un mouvement en avant, qui faillit le renverser ; son fouet lui échappa de la main et tomba à terre.

—Auriez-vous la bonté de tenir les rênes, une seconde ? dit-il.

Il remit les rênes dans les petites mains de la jeune fille, et se baissa pour ramasser son fouet.

Il remarqua alors que, par suite du mouvement qu'avait fait le cheval, celui-ci avait la tête tournée vers un sentier qui formait embranchement avec la route et qui se terminait en droite ligne sur le bord des rochers, d'où l'on descendait sur le rivage par une sorte d'escalier haute d'au moins soixante pieds, et qui était taillé presque à pic dans le roc.

Une pensée, une pensée terrible lui traversa l'esprit avec la vivacité de l'éclair.

Quelque démon devait lui avoir murmuré à l'oreille, quelque démon jaloux de la pureté et de l'innocence de celle qu'il menaçait.

La tête du cheval, que l'orage avait déjà effrayé, était, avons-nous dit, tournée vers le précipice. Un mot, un geste, il prenait sa course et allait se briser par dessus les rochers.

Delagrave, tout en se baissant, avait regardé la jeune fille.

Elle lui répondit par un sourire si plein d'innocence et de douceur que le cœur lui manqua.

“ Je n'ose, se dit-il ; une pareille mort est trop horrible, pour une femme si jeune et si belle.

Il s'était baissé derrière la roue, et sa main serrait son fouet.

Emma Keradouc lui parla. Sa voix était harmonieuse ; elle ne dit que quelques mots, mais cela suffit pour faire trembler Delagrave, et lui faire prendre une résolution.

. —Madame de Moidrey sera inquiète de mon absence, dit-elle ; les veilles lui sont pénibles, et un vieil avocat, retiré des affaires, qui s'est introduit chez nous l'autre jour, sous prétexte qu'il est notre voisin, nous a menacés de revenir encore ce soir, un M. Mouton. Le connaissez-vous ?

—Oui, répondit Delagrave, en serrant le manche de son fouet, et en se penchant derrière la voiture.

C'était sa propre sentence de mort qu'Emma venait de prononcer.

Soudain, Delagrave frappa, avec le bout du fouet, l'une des jambes de derrière du cheval.

L'animal se cabra, et, en même temps, arracha les rênes des mains de la jeune fille ; puis, il s'élança le long du sentier, qui, droit comme une flèche, conduisait au bord du précipice.

Un cri d'épouvante, un cri d'agonie fut tout ce que Delagrave entendit. Il s'était relevé, sa figure était d'une pâleur cadavérique, et tout son corps tremblait comme la feuille qu'agitait le vent, en ce moment.

« C'était le seul moyen, murmura-t-il, sa mort est la garantie de ma sécurité. Il n'y a que le tombeau qui garde bien un secret.

La pluie continuait à tomber à torrents, tandis que les éclats du tonnerre ne cessaient d'ébranler à la fois le ciel et la terre.

La peur semblait avoir donné des ailes au cheval, et il approchait du bord du précipice.

Un autre bruit que celui de l'orage frappa alors les oreilles de la jeune fille, un bruit mystérieux et plein de menaces ; un sourd rugissement, comme celui des lions impatients de dévorer leur proie.

Emma ne connaissait que trop bien ces sons effrayants. C'étaient ceux des vagues en courroux, qui venaient se briser contre les flancs des rochers, à soixante pieds au-dessus.

La jeune fille avait mis ses mains sur ses yeux, afin de ne pas voir la mort qui était devant elle.

Une seconde, et le cheval est au bord du précipice ; une autre encore, et cheval et voiture et tout sont lancés dans l'air.

Emma, dans son agonie, adressa à Dieu une fervente prière.

Il n'y avait plus de secours à attendre de la terre, c'était le ciel qu'elle invoquait.

Tout à coup, une voix, la voix d'un homme, claire et retentissante, sonna à son oreille, dominant un instant le bruit de la tempête et les mugissements des flots.

Tenez-vous ferme ! criait-on ; si vous tenez à la vie, tenez ferme !

Instinctivement, Emma avait retiré ses mains de dessus son visage, et s'était cramponnée convulsivement contre le côté de la voiture.

La détonation d'un fusil se fit entendre, le cheval se cabra un moment et tomba mort à quelques pas du précipice.

IX.

UN NOUVEAU PERSONNAGE DONT LE ROLE SERA CONSIDÉRABLE
DANS NOTRE HISTOIRE.

Emma s'était évanouie.

Un bras puissant la saisit, en même temps qu'une voix mâle lui mur-

murait des paroles d'encouragement, et qu'on l'enlevait de la voiture, qui, seconde après, roula avec fracas du haut des rochers.

—Elle est morte ! dit Delagrave, qui, hors d'haleine, et en proie à la plus vive agitation, s'était hâté d'accourir.

—Fasse Dieu que non ! répliqua l'étranger, qui, un genou à terre, à côté de la jeune fille, cherchait à réchauffer sa main glacée dans les siennes. Il est rare que la peur tue même une personne si jeune et si délicate.

Delagrave expliqua brièvement la cause de l'accident ; et en parlant, il se mordait les lèvres, et frémissait malgré lui.

L'étranger le regarda un moment, d'un œil fixe et étonné. Il ne dit rien, mais, se détournant aussitôt, il recommença à donner tous ses soins à la jeune fille, et chercha à la rappeler à la vie.

Il dénoua les brides de son chapeau, l'ôta de dessus sa tête, et alors une exclamation involontaire s'échappa de ses lèvres.

Les tresses de ses cheveux tombèrent à profusion autour de son cou et de ses épaules. Il était agenouillé à quelques pas du précipice, son fusil était à côté de lui, et la tête d'Emma reposait sur ses genoux.

Droit derrière lui se tenait Delagrave.

Une horrible pensée traversa soudainement l'esprit de ce dernier.

D'un regard rapide, il mesura la distance qui les séparait du gouffre. Il vit qu'il n'avait qu'à rassembler ses forces, frapper un coup, et que la jeune fille et son sauveur seraient précipités dans les eaux qui bouillaient au-dessous d'eux.

Sa résolution fut aussitôt prise.

L'étranger avait toujours les yeux fixés sur la figure d'Emma.

Delagrave affermit bien son pied dans le sol détrempé par la pluie, et il leva le bras. Une seconde de plus et il était délivré de celle dont l'existence était pour lui un sujet perpétuel d'appréhension ; d'ailleurs, sa nature était de celles qui ne connaissent pas le remords.

Il avait levé le bras, disons-nous ; mais avant qu'il pût le laisser tomber, une voix forte et joyeuse retentit à son oreille.

Il tourna vivement la tête, et aperçut à quelque distance de lui, un homme debout dans une petite charrette, et qu'il n'avait pas entendu plus tôt, simplement parce que le gazon avait étouffé le bruit des roues.

La figure du nouveau venu était, à elle seule, une lettre de recommandation pour celui à qui elle appartenait. Un teint bruni par le soleil, des yeux bleus, vifs et souriants, une bouche large, garnie de belles dents bien blanches lui donnaient une expression des plus agréables. Ses cheveux doux et soyeux tombaient autour de ses tempes, en frisant naturellement. Il portait un chapeau ciré, comme on en voit beaucoup dans la basse Normandie, et était enveloppé dans une énorme limousine.

—Holà ! cria-t-il, qu'est-ce qui est arrivé ? Et, sautant de sa voiture avec l'agilité d'un acrobate, il s'approcha du groupe.

Dès que ses regards tombèrent sur la jeune fille, les couleurs abandonnèrent subitement ses joues, et il fut saisi d'une violente agitation.

—Emma ! cria-t-il ; Mademoiselle Emma ! Est-ce qu'elle est morte ? Il s'élança devant l'étranger et Delagrave. “ Si vous aviez osé lui faire du mal, ajouta-t-il, en étendant les bras avec un geste de menace, qui ou quoi que vous soyez, ça m'est égal je vous jetterai par dessus ces rochers.

—Je ne vous demanderai pas quel droit vous avez de prendre un pareil ton, dit l'étranger avec calme.

—Quel droit ! quel droit j'ai de défendre Emma Keradeuc ? Je voudrais bien savoir à qui ce privilège pourrait appartenir plus qu'à Charlot, son frère de lait.

—Il y a eu un accident, dit Delagrave, d'un air hautain ; mais j'espère que mademoiselle en sera quitte pour la peur, comme on dit vulgairement.

Le jeune homme, qu'à ses vêtements l'on devinait être un pêcheur, ne répondit pas. Aidé de l'étranger, il souleva Emma avec la tendresse qu'une mère témoignerait à son enfant, et la transporta dans sa voiture.

—Il y a une chaumière tout près d'ici, dit-il, celle de la bonne Mathieu, je vais l'y conduire.

Voulez-vous m'accompagner, Monsieur, parce que . . .

Sans attendre cette invitation, le jeune étranger s'était déjà placé dans la charrette. Quant à Henri Delagrave, il resta immobile à côté de son cheval.

—Je resterai ici, dit-il, et je vous prierai seulement de m'envoyer du secours, un cheval aussi, si pouvez. Vous me connaissez n'est-ce pas, dit-il à Charlot, du ton de froide autorité qui lui était habituel.

Charlot porta la main à son chapeau, et murmura d'une voix assez haute pour que l'étranger pût l'entendre.

—Oui, Monsieur Delagrave, je vous connais suffisamment, et moins je vous vois tant mieux.

Puis, sans même se détourner, il fouetta son cheval et la charrette ne tarda pas à disparaître.

La figure de Henri Delagrave se contracta d'une façon horrible.

—J'ai joué le coup, dit-il, et j'ai perdu ;—mais la partie n'est pas finie, et quoiqu'il adienne je la gagnerai.

Quand Emma Keradeuc ouvrit les yeux, elle se trouva au centre d'un cercle de figures amies, dans la chaumière de la bonne Mathieu, comme on appelait celle qui lui avait donné asile.

On l'avait placée dans un fauteuil, près d'un bon feu qu'on s'était empressé d'allumer.

La bonne femme se penchait vers elle d'un côté, tandis que Charlot avec sa bonne et franche figure, où on lisait une expression d'inquiétude, se tenait de l'autre.

Une jeune fille d'environ dix-huit ans, dont la figure pâle avait un air singulièrement rêveur, était agenouillée à ses pieds.

Mais ce ne fut, disons-le, sur aucun de ces personnages bien connus que le regard d'Emma s'arrêta le plus longtemps.

Debout, à quelques pas des autres, était un jeune homme, à la voix duquel son cœur s'émut, et qu'elle devina être celui qui lui avait sauvé la vie.

Ce jeune homme était grand, et paraissait être doué d'une puissance musculaire remarquable. Ses traits, comme son corps, avaient une beauté mâle ; son regard, quoique fier, avait parfois, lorsqu'il se fixait sur Emma, par exemple, une douceur charmante.

Sa riche chevelure brune était, sans affectation, rejetée en arrière, et sa bouche, qu'ombrageait une fine moustache, avait une expression souriante qu'elle perdait, cependant, quand il était ému par l'indignation ou la colère ; car, alors, ses lèvres se serraient, et indiquaient chez lui une grande volonté e caractère.

Il avait un costume de chasseur, et, en contemplant Emma Kéradeuc, il s'appuyait nonchalamment sur le canon de son fusil.

—Oui dit-il, en réponse à une observation de Charlot, un moment de plus, et je serais arrivé trop tard—chevel et voiture auraient été lancés pardessus le rocher.

Charlot, faisant un circuit, vint prendre les mains de l'étranger, et les serra dans les siennes avec une force telle que c'est merveille s'il ne les brisa pas.

—Je crois que je vous ai déjà vu, continua Charlot. C'est vous qui êtes descendu à l'auberge du *Lion d'or*. C'est ce matin, seulement, que j'entendais l'aubergiste vous vanter comme étant le meilleur tireur qu'il eut jamais vu, et le plus honnête homme que son toit ait depuis longtemps abrité.

Emma, pendant ce temps, avait repris connaissance. Tous deux s'approchèrent d'elle vivement, et lui demandèrent si elle souffrait de la peur qu'elle avait éprouvée.

Elle les rassura, et, de sa voix douce et musicale, remercia le jeune étranger du service qu'il lui avait rendu.

Ce jeune homme avait traversé bien des dangers, dans maintes circonstances il avait fait preuve d'audace et de sang-froid : pourtant ses joues rougirent comme celles d'une jeune fille.

—Puis-je savoir, dit Emma timidement, quel est le nom de mon sauveur ? Ma protectrice, Mme de Moidrey, sera heureuse de le connaître, et moi-même, je désirerais ne jamais l'oublier.

Je me nomme France, dit-il, George France !